

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de
promotion sociale de la Promotion de Bruxelles et de
la Recherche scientifique du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

15 SEPTEMBRE 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025 (APRÈS-MIDI ET SOIR)

—

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche (article 82 du règlement)	6
1.1 Question de Mme Dorothée De Rodder, intitulée «Impact pour les universités et la Fédération Wallonie-Bruxelles de la potentielle réforme du précompte professionnel des chercheurs»	6
2 Question orale à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes (article 82 du règlement)	7
2.1 Question de Mme Dorothée De Rodder, intitulée «Contrôle effectif des frais complémentaires demandés aux étudiants exclus de l'enseignement qualifiant et intégrant l'enseignement pour adultes»	7
3 Interpellation de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Fiasco de la réforme de l'enseignement qualifiant» (article 78 du règlement)	9
4 Question orale de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Élèves de cinquième année de l'enseignement qualifiant réorientés vers l'enseignement pour adultes» (article 78 du règlement)	9
5 Question orale de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Monitoring de la réforme budgétaire de l'enseignement qualifiant» (article 78 du règlement)	9
6 Question orale de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Situation à la rentrée 2025 dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement pour adultes» (article 78 du règlement)	9
7 Interpellation de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Soutien à l'appel des Engagés pour enjoindre la ministre à clarifier en urgence le futur du tronc commun» (article 78 du règlement)	28

- 8 Question orale de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Conduite des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence et de son comité de concertation» (article 78 du règlement) 28**
- 9 Interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Coût de la rentrée scolaire et de l'enseignement» (article 78 du règlement) 46**
- 10 Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Frais illégaux et inégalités dans l'enseignement qualifiant: quelles garanties pour les familles?» (article 78 du règlement) 46**
- 11 Question orale de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Dispositifs garantissant le droit à la gratuité scolaire» (article 78 du règlement) 46**
- 12 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes (article 82 du règlement) 65**
- 12.1 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Influence des idées d'extrême droite dans les écoles»65
- 12.2 Question de M. Alain Deneef, intitulée «Fonctionnement et transparence des conseils de classe»68
- 12.3 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Rentrée des centres PMS spécialisés et ordinaires»70
- 12.4 Question de M. Loïc Jacob, intitulée «Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC): état d'avancement des chantiers»71
- 12.5 Question de M. Loïc Jacob, intitulée «Étude de l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) sur les enjeux climatiques»73
- 12.6 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Déploiement d'une véritable éducation transversale aux enjeux climatiques et environnementaux»73

12.7	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Étude de l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) relative l'éducation aux enjeux climatiques»	73
12.8	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Organisation du transport scolaire pour l'année 2025-2026».....	77
12.9	Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «9 millions d'euros et 170 emplois menacés sur le dos des élèves en situation de handicap»	80
12.10	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Financement des élèves en situation de handicap sensorimoteur».....	80
12.11	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Évaluation et réforme du dispositif des pôles territoriaux».....	80
12.12	Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Impact de l'allongement de la formation initiale des enseignants sur la pénurie en 2026-2027»	84
12.13	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Marché public sur la gratuité relancé»	85
12.14	Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Réforme structurelle des centres PMS»	86
12.15	Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «État des lieux des mesures anti-harcèlement en milieu scolaire»	88
12.16	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Outils de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement»	88
12.17	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Objectifs et encadrement de la présence de la police au sein des écoles»	91
12.18	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Évaluation du dispositif d'encadrement différencié»	93
12.19	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Évaluation des enseignants»	95
12.20	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Évolution du nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé»	97
12.21	Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Enseignement du Code de la route aux adolescents»	98
12.22	Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Aides à la promotion de l'emploi (APE) dans les internats».....	100

12.23	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Nouveau service intégré d'assistance aux écoles».....	102
12.24	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Principaux syndicats qui claquent la porte des groupes de travail sur la pénurie»	105
12.25	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Efficacité des mesures de réduction de la pénurie»	105
12.26	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Budget consacré à l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	109
12.27	Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Sensibilisation des jeunes aux problèmes de santé mentale»	111
12.28	Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Hausse constante de l'absentéisme des enseignants»	112
12.29	Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Cours de natation: entre l'obligation légale et l'impossibilité matérielle»	114
12.30	Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Presse et esprit critique: renforcer le dispositif "Ouvrir mon quotidien"»	116
12.31	Question de M. Bruno Bauwens, intitulée «Conséquences des mesures prises par le gouvernement Arizona sur la pénurie des enseignants»	119
12.32	Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Salaire des enseignants: une variable d'ajustement budgétaire?»	122
12.33	Question de M. Bruno Bauwens, intitulée «Aide locale à l'emploi (ALE) et accueils à l'école en difficulté à la suite de la réforme du chômage».....	123
12.34	Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Annulation de la visite de l'Institut Saint-Joseph de Jambes»	125

13 Ordre des travaux

126

Présidence de Mme Valérie Warzée-Caverenne, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 16h40.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Dorothee De Rodder, intitulée «Impact pour les universités et la Fédération Wallonie-Bruxelles de la potentielle réforme du précompte professionnel des chercheurs»

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Le gouvernement fédéral a confirmé sa volonté de réformer le dispositif d’exonération du précompte professionnel pour les chercheurs, ce qui pourrait avoir un impact budgétaire significatif sur les établissements d’enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon une note du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef), ces dernières bénéficient en effet aujourd’hui d’un avantage fiscal de l’ordre de 7 % de leurs moyens structurels, lié à l’exonération actuelle de précompte professionnel. Cette mesure représente un soutien essentiel au financement de leurs activités de recherche.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous confirmer les estimations actuelles du montant de l’exonération de précompte professionnel perçue par les universités francophones? Pourriez-vous nous communiquer, pour chaque établissement si possible, des chiffres consolidés concernant l’avantage total lié au précompte des chercheurs? Avez-vous évalué l’impact potentiel sur les budgets des établissements si les pistes actuellement envisagées devaient se concrétiser? Quels effets anticipés cette réforme aurait-elle sur la capacité des universités à maintenir leur politique de recherche, leur masse salariale ou leurs projets? Quelle est la position actuellement défendue par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à cette réforme? Des échanges ont-ils eu lieu avec le gouvernement fédéral ou le cabinet compétent? Des mécanismes de compensation budgétaire sont-ils envisagés par la Fédération en cas de réduction significative de l’avantage lié au précompte?

M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche. – Les universités francophones citent une estimation consolidée d’environ 7 % de leurs moyens structurels. Je ne suis toutefois pas en mesure de confirmer ce pourcentage. Pour cette raison, j’ai sollicité les données chiffrées ventilées par université auprès des commissaires et des délégués du gouvernement. Je ne manquerai pas de vous en informer lorsque je disposerai de ces informations.

Il est cependant important de garder à l'esprit que ces chiffres pourraient refléter des situations variables. Celles-ci découlent, depuis plusieurs années, de divergences d'interprétation du mécanisme d'exonération par les différentes sections de contrôle de l'administration fiscale. Cela fait d'ailleurs l'objet de litiges pour certaines d'entre elles.

Quoi qu'il en soit, une réduction de ce mécanisme aurait inévitablement des conséquences. Aucun dispositif de compensation n'est actuellement envisageable en Fédération Wallonie-Bruxelles, vu le contexte budgétaire qui est le nôtre. L'accord du gouvernement fédéral Arizona prévoit une clarification et une réforme du champ d'application pour les universités, les hautes écoles, les hôpitaux et les fonds. Je n'en connais pas encore précisément la portée. La ministre fédérale n'a pas encore entamé de consultation sur le sujet.

Enfin, la Déclaration de politique communautaire (DPC) s'aligne sur la position défendue par les universités afin de défendre la pérennité de ce mécanisme, en demandant une clarification dans son application. Le but est également de clarifier les litiges précités, mais certainement pas de le supprimer. C'est bien la position que je soutiens moi aussi.

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, j'entends que les universités peuvent compter sur votre soutien concernant ce dispositif et je m'en réjouis. La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne défendent les intérêts des francophones, que ce soit dans le dossier des pensions ou dans celui du pré-compte professionnel des chercheurs. Nous entendons que ces sujets sont en cours de discussion. Cependant, en cas d'échec, les répercussions sur nos universités pourraient être dramatiques et accentuer la concurrence, ce qui nuirait à la qualité de notre enseignement. C'est pourquoi nous comptons sur le MR et Les Engagés, qui représentent l'aile francophone de notre gouvernement fédéral, pour défendre sans attendre les intérêts de nos universités.

2 Question orale à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes (article 82 du règlement)

2.1 Question de Mme Dorothee De Rodder, intitulée «Contrôle effectif des frais complémentaires demandés aux étudiants exclus de l'enseignement qualifiant et intégrant l'enseignement pour adultes»

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Parmi les différences notables entre l'enseignement pour adultes et l'enseignement obligatoire figure notamment le fait que les étudiants qui sont inscrits dans l'enseignement pour adultes ne bénéficient pas du principe de gratuité, contrairement aux élèves de l'enseignement obligatoire. Ainsi, un étudiant inscrit dans l'enseignement pour adultes peut se voir réclamer

des frais d'inscription ainsi que des frais complémentaires tout bonnement inexistant dans l'enseignement obligatoire.

Les élèves exclus de l'enseignement qualifiant à la suite de vos mesures d'économies sont donc soumis à ce nouveau régime, Madame la Ministre. Consciente de ce changement de régime, vous avez pris des mesures décrétales transitoires de trois ans afin que ces jeunes n'aient pas à payer des frais d'inscription. Cependant, ces mesures sont – j'insiste – transitoires et elles pénaliseront donc bien les élèves à moyen terme.

Quant aux frais complémentaires qui pourraient être demandés, en revanche, vous n'avez pris aucune mesure décrétales pour le moment. Vous avez simplement annoncé, en tablant sur l'engagement des pouvoirs organisateurs en la matière et sans plus d'explications, que ces frais seraient encadrés. Vous n'avez cependant fourni aucune garantie.

Comment veillerez-vous à ce que les frais complémentaires demandés aux étudiants ne dépassent pas largement les frais qui leur étaient demandés quand ils étaient dans l'enseignement qualifiant? Prévoyez-vous une évaluation? Vos services établiront-ils un cadastre pour vérifier l'équivalence des frais entre les filières supprimées des septièmes années de technique de qualification (7TQ) ou professionnelles (7P) et les droits d'inscription dans l'enseignement pour adultes?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, vous soulignez à juste titre la différence de régime entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement pour adultes, notamment concernant la gratuité. Dans l'enseignement pour adultes, les frais d'inscription peuvent être de 32 euros et les crédits pour les cours peuvent aller jusqu'à 250 euros pour l'année.

Pour éviter que cette distinction constitue un frein à la poursuite des études, le Parlement a adopté le décret-programme du 19 juin 2025 qui prévoit que les élèves qui sont déjà engagés dans un parcours issu des quatrième, cinquième et sixième années de l'enseignement qualifiant et qui s'inscrivent dans une alternative dans l'enseignement pour adultes soient exemptés de droits d'inscription. Les établissements ne peuvent percevoir aucun droit d'inscription de leur part durant cette période transitoire.

Reste la question des droits d'inscription complémentaires. S'ils reposent sur une base légale, ils peuvent varier d'un établissement à l'autre. J'ai été très attentive à cette dimension: en concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, j'ai insisté sur la nécessité que les frais demandés aux étudiants concernés restent alignés avec ce qui se pratiquait déjà dans les 7TQ où des frais complémentaires existaient déjà. Cet engagement a été entendu et je fais confiance aux établissements pour veiller à ce qu'aucun surcoût ne vienne pénaliser les élèves.

Si dresser un cadastre des frais complémentaires est une idée pertinente, un tel relevé doit être réalisé, pour être utile et fiable, après la mise en place complète des alternatives dans l'enseignement pour adultes. Certaines d'entre elles n'ont pas encore débuté. Une analyse pourrait être menée par l'administration dans un second temps, une fois que l'ensemble du dispositif sera déployé et que la période de rentrée est passée pour les directions d'écoles.

Soyez assurée que je resterai vigilante à ce que la transition vers l'enseignement pour adultes ne crée pas d'inégalités financières pour les jeunes concernés.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Ministre, votre réponse traduit de bonnes intentions. Toutefois, comment procéder à des vérifications? Comment garantir que les frais complémentaires ne seront pas réclamés? Vous avez la responsabilité de veiller à ce que l'engagement pris par les écoles pour les frais complémentaires soit respecté.

Même si le principe de confiance demeure d'application, il est essentiel de garder un œil sur cet élément. Le cas échéant, il convient d'apporter un soutien aux écoles qui ne sont pas en mesure d'assumer les frais de matériel sans les répercuter sur leurs élèves. Les écoles qui sont amenées à organiser de nouvelles options sans bénéficier des subventions correspondantes feront face à un risque financier. Il serait illusoire de penser le contraire!

- 3 Interpellation de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Fiasco de la réforme de l'enseignement qualifiant» (article 78 du règlement)**
- 4 Question orale de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Élèves de cinquième année de l'enseignement qualifiant réorientés vers l'enseignement pour adultes» (article 78 du règlement)**
- 5 Question orale de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Monitoring de la réforme budgétaire de l'enseignement qualifiant» (article 78 du règlement)**
- 6 Question orale de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Situation à la rentrée 2025 dans l'enseignement qualifiant**

et dans l'enseignement pour adultes» (article 78 du règlement)

Mme la présidente. – Cette interpellation et ces trois questions orales sont jointes.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, qui a eu un jour cette idée folle de vous confier l'école? C'est ce que se demandent aujourd'hui tous les acteurs de l'école, unanimes contre vos choix politiques. C'est ce que se demande l'ensemble des enseignants, des directions et des associations de parents, et en particulier celles et ceux qui travaillent tous les jours pour accompagner des adolescents dans l'enseignement technique – l'enseignement qualifiant –, ainsi que les élèves que vous avez condamnés à sortir de l'école moins bien formés qu'un an auparavant.

Je rappelle que la fin de l'année scolaire a été fort chamboulée pour les élèves de l'enseignement qualifiant, en même temps qu'ils préparaient leur certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) et leur certification. Beaucoup de celles et ceux qui auraient souhaité se spécialiser en septième année secondaire ont vu se fermer les portes de leur parcours à la suite de la réforme que vous avez fait adopter en décembre dernier.

On se souvient de l'incertitude qui a entouré cette mesure. Au fur et à mesure des semaines, le brouillard s'est épaissi pour l'ensemble des acteurs: les solutions alternatives promises dans l'enseignement pour adultes n'étaient pas garanties et les moyens pour y compenser l'arrivée d'élèves sont partiels, décroissants et limités dans le temps. Les élèves ne savaient pas s'ils conserveraient leur statut d'étudiant et les allocations familiales, s'ils pourraient se rendre facilement sur le site de formation au vu des transports en commun moins accessibles en dehors des grandes villes. Quant aux enseignants, ils ignoraient où ils seraient affectés. Enfin, pour les établissements, ces fermetures sont synonymes de pertes d'expérience, de savoir-faire et de réputation pour des formations qui ne trouveront pas d'équivalence, car la réforme a été précipitée. Pour les élèves, les professeurs, les directions et les familles, tout cela a été une source d'incertitudes et de stress!

La rentrée scolaire a eu lieu il y a quelques jours, et ce que nous avions prédit, nous écologistes, est arrivé: votre réforme n'est pas mise en œuvre comme promis. Vous l'avez d'ailleurs confirmé lors de la séance plénière, il y a deux semaines, en levant le voile sur au moins une des options qui n'a pu être ouverte. Vous aviez pourtant garanti que chaque élève se verrait proposer une solution alternative concrète et raisonnable pour suivre sa formation, et que tous les enseignants seraient recasés. Cette option non ouverte, celle de La Reid, n'est en fait que la pointe de l'iceberg des dégâts que vous avez causés. Non seulement vous avez empêché des élèves de poursuivre leur projet de formation, non seulement vous avez demandé l'impossible sur le terrain aux écoles de l'enseignement secondaire et aux établissements de l'enseignement pour adultes, mais, de surcroît, vous avez jeté le discrédit sur tout l'enseignement qualifiant.

Je vais vous donner des exemples. À l'Athénée royal de Jambes, la section «Esthétique sociale» ne pouvait plus être organisée en technique de qualification et devait désormais passer par le biais de l'enseignement pour adultes à l'École des Cadets, école qui ne dispose pas des locaux pour ce faire, cette formation n'y étant pas organisée jusqu'ici. Lors des congés scolaires, les enseignants en technique de qualification ont dû trouver un moyen d'organiser cette formation sous le label «enseignement pour adultes». Aujourd'hui, cette formation se donne sous ce label, mais dans les locaux de l'école technique où avait lieu la formation précédemment, et avec les professeurs de cette même école. Si l'objectif était la simplification administrative, vous êtes passée à côté, Madame la Ministre.

Pire, là où il y avait quelques dizaines d'inscrits les années antérieures, il n'y a plus aujourd'hui que trois inscrits. Selon les contacts que l'école a pu prendre avec les élèves, entre autres des filles puisqu'elles sont plus nombreuses dans ce type d'option, ceux-ci ont expliqué qu'ils n'ont pas voulu poursuivre leur formation de peur de se retrouver avec des adultes.

De plus, dans de nombreuses écoles à Bruxelles et en Wallonie proposant de l'enseignement qualifiant, le nombre d'inscriptions en cinquième année technique de qualification (5TQ) est en baisse, voire en forte baisse. Pourquoi? Parce que vous avez instillé le doute sur la qualité de ce type d'enseignement. En effet, certains parents se sont demandé ce qu'il allait advenir de l'enseignement qualifiant, n'y inscrivant dès lors plus leur enfant comme par le passé. S'y ajoute le fait que rien n'est prévu ou annoncé pour l'après-tronc commun. Certaines écoles ont même dû fermer des classes dès la 5TQ. D'autres parlent de rentrée académique catastrophique du point de vue des inscriptions.

Si la baisse des inscriptions dans l'enseignement qualifiant se confirme, les répercussions seront notables. Ce recul risque non seulement d'affecter l'équilibre de notre système éducatif, mais aussi d'amplifier les tensions sur le marché de l'emploi. Moins de diplômés qualifiés, c'est moins de main-d'œuvre disponible pour des secteurs en pénurie, avec, à la clé, des difficultés de recrutement pour les PME, moins de stagiaires et potentiellement plus de demandeurs d'emploi. Bref, vos décisions impactent fortement l'avenir de ces jeunes, de nos écoles et de notre tissu économique par la suite. S'ils sont moins bien formés, moins outillés pour le marché de l'emploi, avec moins de possibilités de trouver du travail, donc plus de facteurs anxigènes au quotidien, comment voulez-vous que ces jeunes vivent sereinement leur avenir?

Par ailleurs, concernant la réforme des élèves de sixième année technique de qualification (6TQ), j'ai été choquée, Madame la Ministre, par les propos que vous avez tenus lors de la dernière séance plénière. Premièrement, vous avez essayé de noyer le poisson, affirmant que vous ne disposiez pas des chiffres relatifs aux inscriptions dans l'enseignement pour adultes, car la rentrée était trop proche – ce qui est vrai –, mais également parce que «les inscriptions se poursuivent toute

l'année». Si vous avez dit cela, c'est sans doute ce que vous saviez déjà que les chiffres des inscriptions ne seraient pas bons et que nombre des élèves de 6TQ n'auraient pas rejoint l'enseignement pour adultes. Soyons très clairs: si une école d'enseignement pour adultes n'ouvre pas une option à la fin du mois de septembre, elle ne va pas le faire plus tard dans l'année. Il n'y aura pas d'option ouverte du tout, et donc pas d'évolution dans les inscriptions, comme vous l'avez laissé entendre.

Deuxièmement, vous avez reporté les manquements de la mise en œuvre de votre réforme sur les pouvoirs organisateurs et les directions qui, selon vous, s'étaient engagés à ouvrir les options prévues. Si votre réforme ne se déploie pas, c'est maintenant de la faute des écoles!

Aujourd'hui, un mois après la rentrée scolaire, c'est le moment de vérité. Madame la Ministre, à l'heure actuelle, vous devriez avoir reçu plus d'informations sur les différentes inscriptions, même si l'on sait bien que les comptages officiels dans l'enseignement pour adultes ne sont pas terminés. Ayant moi-même obtenu certaines informations, j'imagine que vous devez également disposer des premières tendances.

Dès lors, Madame la Ministre, toutes les septièmes années de spécialisation identifiées dans le cadastre établi par vos services ont-elles été effectivement organisées dans les établissements d'enseignement pour adultes? Vous avez évoqué une option non ouverte à La Reid. Est-ce toujours le cas? Y en a-t-il d'autres? Si l'ensemble des septièmes années de spécialisation n'a pas été organisé, quelle en est la raison? Quel suivi est-il assuré pour les élèves qui n'auraient pas accès à cette alternative? Votre cabinet a-t-il pris contact avec les directions et les pouvoirs organisateurs pour trouver des solutions?

Les élèves qui ont trouvé une formation dans l'enseignement pour adultes ont-ils bien, toutes et tous, bénéficié d'une inscription gratuite, en ce compris les droits d'inscription complémentaires, comme vous l'avez affirmé dans notre commission en fin d'année scolaire passée?

Si vous disposez de statistiques sur le nombre d'élèves qui se sont inscrits dans l'enseignement pour adultes à l'issue de leur sixième année, ces chiffres correspondent-ils à la population habituelle des élèves qui s'inscrivaient en septième année dans l'enseignement qualifiant?

Par ailleurs, avez-vous des informations sur le nombre d'inscrits en 5TQ? En effet, de manière tendancielle, il est possible que ces chiffres aient évolué. Savez-vous si la tendance converge ou diverge avec les chiffres relatifs à la population habituelle des élèves qui s'inscrivent dans l'enseignement qualifiant?

Pouvez-vous garantir que les formations organisées dans l'enseignement pour adultes permettent à ces élèves d'accéder au statut d'étudiant et ainsi, aux allocations familiales? Votre vœu s'est-il réalisé dans la pratique?

Des sections de l'enseignement qualifiant en septième année technique de qualification (7TQ) et en septième année de l'enseignement secondaire professionnel (7P) ont-elles été contraintes de fermer par manque d'élèves? En effet, seuls les élèves sans CESS pouvaient encore s'y inscrire. Dans la négative, ces sections sont-elles conformes aux normes de maintien ou encourent-elles le risque de fermer? En d'autres termes, puisqu'un certain nombre d'élèves qui se dirigeaient vers une septième année ont dû se réorienter vers l'enseignement pour adultes, les élèves en droit de rester sont-ils en nombre suffisant pour éviter la fermeture de ces sections? J'espère néanmoins qu'elles ne seront pas dans l'obligation de fermer.

Les enseignants concernés par la disparition de leurs heures dans l'enseignement technique de qualification ont-ils fait l'objet d'une réaffectation dans d'autres établissements ou dans d'autres années? Certains n'ont-ils pas encore été réaffectés aujourd'hui?

Comment comptez-vous pallier les manquements de votre réforme et redonner confiance en l'enseignement qualifiant pour le revaloriser – et non le dévaloriser? Les exemples précités devraient vous amener à travailler urgemment sur cette problématique qui génère une baisse des inscriptions dans cet enseignement.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – À l'occasion des délibérations de fin d'année et des recours introduits contre les maintiens des décisions prises, j'ai appris que des élèves inscrits en cinquième secondaire dans l'enseignement qualifiant auraient été réorientés vers l'enseignement pour adultes. Ces décisions sont infondées à plus d'un titre, étant donné que ces élèves ne sont pas en décrochage scolaire, qu'ils n'ont pas obtenu leur CESS et qu'ils sont inscrits dans un parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) prévoyant une continuité entre la cinquième et la sixième année de l'enseignement qualifiant.

À la lumière de ces informations, Madame la Ministre, je crains que votre réforme budgétaire de l'enseignement qualifiant entraîne un mouvement généralisé de réorientation systématique des élèves majeurs de l'enseignement obligatoire vers l'enseignement pour adultes. Cette tendance substitutive fait par ailleurs écho à la réforme systémique des filières de l'enseignement qualifiant, des formations en alternance et de la formation professionnelle sur laquelle travaillent conjointement la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Avez-vous eu connaissance de ces décisions de réorientation? Quelle est l'ampleur du phénomène? Ces décisions sont-elles légales dans le cadre actuel? Une information en ce sens a-t-elle été transmise par voie de circulaire ou par courriel? Quelle est votre position sur la question?

En séance plénière, il y a quinze jours, je vous ai interrogée sur l'implémentation, en cette rentrée scolaire, de votre triple réforme budgétaire de l'enseignement qualifiant, mais vos réponses m'ont laissée sur ma faim. Je pense en particulier à

vos réponses sur l'impact de la réforme sur l'emploi du personnel enseignant. Vous vous êtes contentée de rappeler les dispositions du décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture: ces dispositions facilitent les réaffectations interréseaux et interniveaux. Vous n'avez cependant donné aucune indication quant à leur mise en œuvre effective. Bien que vous ne disposiez pas encore du recul nécessaire pour partager un retour exhaustif à ce sujet, vous devez nécessairement avoir reçu les premières réactions du terrain. Dès lors, quelles sont les informations dont vous disposez sur les mouvements de personnel et les pertes d'emplois dans l'enseignement qualifiant? Réalisez-vous un *monitoring* précis à ce sujet? Le cas échéant, quand sera-t-il disponible?

Je rappelle aussi que vous vous étiez engagée à trouver une solution pour chaque jeune et à ne laisser personne au bord du chemin. Un cadastre avait même été réalisé pour cerner plus finement les alternatives aux options fermées. La dernière version présentée au Parlement n'était cependant pas complète. Pouvez-vous nous transmettre un cadastre précis des alternatives susceptibles d'être mises en oeuvre dans l'enseignement pour adultes? Quelles solutions crédibles envisagez-vous pour réorienter chaque formation? Ce cadastre est indispensable pour mener la réforme à bien. Je regrette par ailleurs que la communication personnalisée qui avait été promise aux élèves dans le cadre du remaniement contraint de leurs projets d'études ait laissé place à des courriers standardisés renvoyant vers des sites d'orientation préexistants.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, il y a quelques mois, vous avez fait voter votre feuille de route MR-Les Engagés, qui attaquait l'enseignement qualifiant avec une diminution de 3 % du taux d'encadrement et la fermeture de toutes les septièmes années techniques de qualification (TQ). Pour justifier ces mesures, vous avez pointé le nombre excessif de classes ayant trop peu d'élèves et l'organisation fréquente d'options semblables dans des écoles trop proches. Alors que ces problèmes ne se posaient que dans la moitié des écoles de l'enseignement qualifiant, vous avez pris des mesures qui touchent toutes les écoles. Vous avez coupé dans chaque option. Au lieu d'organiser la coopération entre les écoles, vous avez organisé le chaos et la concurrence. Les conséquences seront et sont déjà très concrètes. Une directrice a par exemple déclaré avoir perdu huit temps pleins et être inquiète pour l'avenir de son école.

Madame la Ministre, avez-vous déjà une vue sur l'effet global des coupes? Certaines options ont-elles été supprimées? Combien? Lesquelles? Combien de postes de professeurs ont-ils disparu? Disposez-vous de données sur la répartition géographique des fermetures d'options?

Concernant les fermetures des 7TQ, il régnait encore une grande confusion au moment de la rentrée, même si les conséquences sont de plus en plus évidentes

pour les enseignants et les écoles. L'existence d'alternatives réalistes pour tous les élèves concernés est loin d'être assurée.

Les conséquences pour les écoles sont très concrètes. La presse a rapporté que, dans l'enseignement libre, entre 26 et 36 temps pleins seront perdus, répartis sur 26 établissements. Il y aura donc au moins un poste perdu dans chaque école concernée. Or, les écoles ayant moins de professeurs et d'élèves verront leurs moyens diminuer, au-delà des 3 %.

Tous les enseignants qui ont perdu des heures ne les retrouveront pas ailleurs, soit parce que le cours n'existera plus, soit parce qu'il sera organisé trop loin.

Certains élèves vont vraisemblablement se retrouver sans alternative raisonnable, voire sans alternative du tout. En effet, certaines formations ne seront pas reprises par l'enseignement pour adultes. Une école bruxelloise, par exemple, a fermé sa septième année en image de synthèse après 20 ans d'existence. Le directeur a déploré la disparition d'une partie du savoir-faire de l'école.

L'une des raisons de la non-reprise d'options par l'enseignement pour adultes est la précipitation dans laquelle la réforme a été menée. Une responsable de l'enseignement pour adultes a expliqué que le projet de réorganisation avait été rendu compliqué par les circonstances, notamment le manque de temps pour s'organiser. Certains établissements de l'enseignement pour adultes auraient pu organiser certaines options, mais n'ont pas eu le temps de dégager les moyens financiers et humains nécessaires.

Madame la Ministre, vous êtes en train de démanteler l'enseignement qualifiant avec de fausses promesses. Vous nous aviez assuré que chaque élève aurait une solution, trouverait une nouvelle option. Ce n'est pas le cas.

Il faut encore préciser que l'incertitude la plus totale règne sur la pérennité des alternatives, car le financement va être dégressif pendant trois ans. Comme l'enseignement pour adultes fonctionne en enveloppe fermée, il risque d'y avoir un manque de moyens pour organiser les nouvelles sections.

Avez-vous une idée précise du nombre d'heures de cours perdues dans l'enseignement qualifiant à la suite de la suppression des 7TQ? Quelles sont les sections fermées pour lesquelles aucune alternative n'existe dans l'enseignement pour adultes? Disposez-vous de chiffres relatifs aux inscriptions dans les nouvelles sections de l'enseignement pour adultes ouvertes à la suite de la fermeture des 7TQ? La révision du principe de l'enveloppe fermée dans l'enseignement pour adultes est-elle à l'ordre du jour pour tenir compte des nouvelles missions qui lui sont désormais confiées?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Avant l'été, la réforme des septièmes années de l'enseignement secondaire a suscité de nombreuses inquiétudes. Nous

avons été nombreux à en faire part, parfois avec force. Un ensemble de mesures d'accompagnement a été adopté en juillet. Je tiens à le redire aujourd'hui: ces mesures traduisent une volonté claire d'encadrer la réforme et de soutenir les élèves, les enseignants, les directions et les établissements.

Il ne faut pas le nier: ces décisions ont été prises tardivement et ont complexifié la préparation de la rentrée pour beaucoup. Elles répondent toutefois en grande partie aux besoins que nous avons soulignés à l'époque. Depuis la rentrée, il n'y a pas eu de signalement de difficultés majeures à ce sujet, que ce soit de la part des fédérations d'associations de parents, des directions d'école ou des syndicats. Cela ne signifie cependant pas qu'il n'y en a pas. Il apparaît qu'au démarrage, chacun s'emploie à trouver sa place dans la nouvelle organisation. Il semble qu'à ce jour, certaines options n'ont pas attiré le nombre d'élèves attendu. Il est donc essentiel de rester attentif et de continuer à accompagner chaque acteur concerné par cette transition. Il est important de ne pas perdre l'expertise et la plus-value que ces formations peuvent apporter.

Nous devons donc veiller à répondre aux questions, à assurer le suivi promis et à offrir les garanties nécessaires aux élèves, aux enseignants ou aux établissements. L'opposition parle déjà de fiasco. Évitions les jugements hâtifs. Je partage l'idée que nous devons garder un regard exigeant et soutenant. Cette réforme bouscule des pratiques anciennes, demande du temps et du suivi. C'est en restant collectivement à l'écoute du terrain et en répondant rapidement aux difficultés que nous pourrions transformer cette étape délicate en une évolution constructive.

Mme la présidente. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Les mesures relatives à l'enseignement qualifiant nous ont occupés presque toute l'année parlementaire précédente. Le travail réalisé par le cabinet de la ministre Glatigny, en collaboration avec les différents réseaux et WBE, a visé à répondre aux interrogations, bien légitimes, des élèves et des écoles, à l'établissement d'un cadastre détaillé des options et de leurs solutions alternatives, à l'organisation du travail entre les réseaux pour assurer l'organisation de ces solutions alternatives, à la création de nouveaux programmes, ainsi qu'à une information des élèves concernés par divers canaux.

Nous voilà à la rentrée et le sujet est de retour, au cœur de nos débats. Bien entendu, nous souhaitons tous améliorer l'enseignement qualifiant. Madame Linard, si vos interventions se voulaient réellement constructives, elles seraient les bienvenues.

Madame la Ministre, lors de la dernière séance plénière, le 9 septembre, vous avez répondu très clairement à une série de points qui sont repris aujourd'hui. Il est trop tôt pour avoir du recul sur les inscriptions qui viennent à peine de commencer. Mis à part le cas d'une option spécifique, en province de Liège, nous n'avons pas de retour d'information selon laquelle des formations prévues n'auraient pas

ouvert à la rentrée. Vous avez d'ailleurs rappelé à la province de Liège son engagement d'ouvrir cette option pour le seul élève inscrit. Notons que certaines options peuvent ne pas ouvrir faute d'inscriptions, et ce n'est pas dû aux nouvelles mesures.

Les quelque 300 élèves concernés ont chacun reçu un courriel les encourageant à poursuivre leur parcours de formation, notamment dans l'enseignement pour adultes. En outre, une information est disponible en ligne sur deux sites de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que dans les cités des métiers.

Il est aussi trop tôt pour évaluer la situation concernant d'éventuelles pertes de charge pour les enseignants, les inscriptions étant toujours en cours. Vous avez indiqué attendre les informations vers la mi-novembre; ce message n'a pas été repris par nos collègues de l'opposition dont l'ouïe est parfois sélective.

Par ailleurs, nous avons voté, en juillet dernier, plusieurs mesures destinées à faciliter la réaffectation des enseignants de l'enseignement secondaire dans l'enseignement pour adultes, sans perte d'ancienneté, ou encore à faciliter la réaffectation entre réseaux.

À ce stade, je ne vois donc aucun réel autre objet à cette interpellation que d'attiser les inquiétudes et de continuer à faire planer un climat de suspicion sur l'action du gouvernement. Je le regrette, car les élèves, les enseignants et les écoles concernés qui ont travaillé à mettre en œuvre les solutions alternatives, et les élèves qui s'y sont inscrits avec l'ambition de poursuivre une formation de qualité, valorisable pour leur avenir, notamment sur le marché du travail, méritent que nous restions vigilants à la réussite de cette transition, pour laquelle toutes les mesures ont été mises en œuvre par le gouvernement, et que nous retrouvions et insufflions de la sérénité dans nos travaux.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Mesdames et Messieurs les Députés, merci pour vos questions qui témoignent d'une vigilance bien légitime sur les effets de la réforme pédagogique de l'enseignement secondaire qualifiant. Permettez-moi d'apporter une réponse structurée en distinguant les éléments déjà disponibles de ceux qui nécessitent un suivi de mon administration.

Sur les orientations injustifiées vers l'enseignement pour adultes, je tiens à être très claire: il existe en effet une école qui a orienté, de manière illégale, des élèves de cinquième année secondaire vers l'enseignement pour adultes. Mon administration est en contact avec elle pour que les décisions des délibérations soient corrigées et que la législation soit respectée.

Concernant le suivi des inscriptions et des opérations statutaires, le processus n'est pas encore finalisé. Il faut attendre le comptage d'octobre et des informations complètes remontant de la Direction générale des personnels de l'enseignement (DGPE) pour disposer de données consolidées. Concernant les réaffectations

du personnel, le suivi est en cours. Il est encore trop tôt pour dresser le bilan complet des mouvements et des éventuelles pertes d'emploi. Je rappelle la spécificité de l'enseignement pour adultes: le rythme n'y est pas le même que dans l'enseignement de plein exercice. On a d'ailleurs évoqué les informations qui sont attendues pour la mi-novembre.

La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a estimé l'impact des mesures limitant l'accès à la septième année d'étude et celles visant les élèves majeurs décrocheurs en application du décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à la culture. On évalue les pertes à 2 970 NTPP (nombre total de périodes professeurs) dans l'enseignement de plein exercice et à 266 dans l'enseignement en alternance. Concernant la limitation de l'utilisation des périodes d'encadrement à 97 % du NTPP dans l'enseignement qualifiant, la diminution est estimée à 7 240 NTPP.

Rappelons qu'il s'agit bien de NTPP et pas d'emplois, et que nous avons adopté des mesures de réaffectation des membres du personnel. Il y en a toujours, comme M. Janssen l'a d'ailleurs rappelé. L'actualisation du cadastre des alternatives dans l'enseignement pour adultes sera quant à elle assurée par le biais du portail de l'orientation pour garantir une information claire et accessible à tous les élèves et leurs familles. Le courrier aux 300 élèves concernés a été relu par les organisations représentatives des parents et des associations de parents d'élève. Mon administration se tient également toujours à la disposition des élèves qui ressentent le besoin d'un appui pour s'inscrire, que ce soit dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement pour adultes.

Sur les fermetures de classe de 7TQ, je dois préciser vos propos puisque le décret-programme stipule que seuls les étudiants ne possédant pas de CESS peuvent accéder à une 7TQ.

La fermeture d'une option de base groupée en 7TQ est toujours liée à un nombre insuffisant d'élèves. Un mécanisme de maintien est prévu sur deux années scolaires consécutives: le maintien 1 la première année et le maintien 2 la deuxième année. À l'issue de cette dernière, si la norme de maintien n'est toujours pas atteinte, il existe deux possibilités: soit une dérogation à l'obligation de fermeture peut être sollicitée sur la base d'une série de critères définis par la réglementation, soit l'option ferme.

Dès lors, certaines options ont été fermées, mais sans aucun lien avec le décret-programme. Vous vous souvenez qu'un décret «Gouvernance» a été adopté durant la précédente législature: le décret spécial du 5 octobre 2023 portant diverses dispositions en matière de gouvernance, transparence, autonomie et contrôle des organismes qui dépendent de la Communauté française. Au 15 janvier 2025, on recensait 102 occurrences d'option en 7TQ, dont 15 occurrences en situation de maintien 2; cinq d'entre elles ont fait l'objet d'une dérogation et dix doivent

fermer. À titre de comparaison, au 15 janvier 2024, sur les mêmes 114 occurrences, 17 n'atteignaient pas la norme de maintien. Il n'y a donc pas vraiment de changement.

Pour répondre plus finement à votre question, seules quatre options ont fermé puisque leur accessibilité était conditionnée à la détention d'un certificat de qualification: barman, esthéticien social, gestionnaire d'un institut de beauté et technicien en maintenance automobile. Ces options existent évidemment ailleurs.

La zone de Bruxelles et les provinces de Liège, de Namur, de Luxembourg et de Hainaut ont connu 24 fermetures d'option. Rappelons que chaque fermeture a été accompagnée d'alternatives dans l'enseignement pour adultes.

Une autre contre-vérité a été avancée sur le fait que des jeunes se dirigeant vers l'enseignement pour adultes perdraient leurs allocations familiales. Ce n'est évidemment pas le cas s'ils sont régulièrement inscrits dans l'enseignement pour adultes.

Il est par ailleurs essentiel d'éviter un discours dichotomique sur la présence de personnes majeures dans l'enseignement secondaire. En effet, l'enseignement secondaire a pour mission d'octroyer des certifications et certains parcours impliquent que des majeurs y terminent leur formation. Cela étant, rappelons que l'enseignement pour adultes est mieux adapté aux adultes, car il développe une approche andragogique, c'est-à-dire prenant en compte le vécu de chaque étudiant, et ce, tout en se démarquant par son fonctionnement, avec des cours de jours, des cours du soir et des cours le week-end. Ces formations s'adaptent donc à la situation particulière d'un adulte.

Personne ne peut raisonnablement défendre que des trentenaires fréquentent les écoles secondaires aux côtés d'adolescents, ni même que des jeunes de 19 à 21 ans reprennent un cursus en quatrième année secondaire avec des jeunes de 14 ou 15 ans. Un jeune adulte qui veut poursuivre sa formation après avoir décroché un CESS ou un certificat de qualification (CQ) peut toujours le faire avec un meilleur soutien dans l'enseignement pour adultes que dans une école secondaire. Du reste, il s'agit d'un chemin similaire à celui d'un élève de l'enseignement général qui se tourne ensuite vers une haute école, une université, l'IFAPME ou vers l'enseignement pour adultes.

Madame Linard, il me semble qu'envoyer des adultes poursuivre leur formation avec des adultes n'est pas choquant. Il me paraît important de ne pas dévaloriser l'enseignement pour adultes en passant le message que nos jeunes, qui sortent avec un CESS et un CQ peuvent continuer leur parcours de formation, mais pas forcément dans leur école secondaire. Il est important de les encourager à sortir de celle-ci, à l'instar des jeunes qui sortent de l'enseignement général, pour découvrir ce que certains appellent l'enseignement tertiaire. Toutefois, je comprends la frustration de certaines écoles de l'enseignement secondaire face à la

perte de 7TQ ou de NTPP. Toutefois, le but n'est pas de préserver des structures, en particulier lorsqu'elles sont redondantes ou financées deux fois, mais de diriger des élèves vers des formations complémentaires correspondant à leurs aspirations et besoins, y compris pédagogiques.

Rappelons que cette réforme était prévue par le Pacte, qui soulignait ce nombre de 5 400 options dans l'enseignement qualifiant, dont 2 700 avec des classes de moins de dix élèves. Parmi ces derniers, environ 1 400 proposent une formation identique à moins de dix kilomètres.

Je reste attentive à ce que chaque élève puisse accéder à une alternative crédible et à ce que chaque enseignant puisse être réaffecté dans les meilleures conditions possibles.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur Janssen, je serais ravie d'être constructive, mais il m'est difficile de l'être quand j'entends des absurdités. Il n'y a pas de trentenaires dans l'enseignement qualifiant! C'est une mauvaise caricature.

Madame la Ministre, j'entends que les adultes doivent être avec des adultes, mais allez donc à la rencontre des jeunes qui étaient en sixième année technique de qualification, qui ont refusé d'aller dans l'enseignement pour adultes précisément parce qu'ils ont peur d'être avec des adultes! Ces élèves ne sont pas des adultes! Votre théorie sur l'âge adulte dès la majorité civile ne tient pas debout si ces jeunes se considèrent encore comme de grands adolescents, ou, en tout cas, comme des personnes qui veulent évoluer dans des écoles, et non dans l'enseignement qui est fait pour des adultes en reconversion professionnelle ou en spécialisation.

Vous vous reposez sur la méthode Coué en rappelant, à l'instar de M. Janssen, tout ce qui a été prévu et pensé, en exhibant les tableaux que vous avez dressés. C'est sans intérêt. Ce qui m'importe aujourd'hui est de mettre votre théorie à l'épreuve. Je vous ai donné des exemples qui illustrent le problème auquel nous faisons face. Votre théorie reste infondée.

Quant à votre réforme qui n'est pas pédagogique, mais bien budgétaire – je n'oserais pas dire idéologique –, la réduction des inscriptions dans l'enseignement qualifiant en est la pire partie. Ainsi, en plus de déplorer le fait que les élèves de sixième année ne continuent pas en septième année, on doit à présent aussi pleurer la baisse des inscriptions! On constate une diminution du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement qualifiant, et ce, dès la cinquième année.

Il faut absolument travailler sur ce point. J'espère que nous ne devons pas attendre que l'Union des classes moyennes (UCM) frappe à notre porte, criant au manque de stagiaires et de travailleurs, pour que vous réagissiez enfin! Cette rentrée scolaire porte les stigmates de décisions que vous avez prises toute seule, dans votre coin. Alors, certes, Les Engagés tiennent un discours plus nuancé

qu'avant, mais ils ont à tout le moins cautionné les décisions prises. Vous devez regarder la réalité en face, dans la pratique plutôt que dans la théorie.

Pour terminer de manière constructive, j'aimerais déposer une motion qui vise à objectiver la situation, à donner les moyens pour remplir les missions que vous avez proposées dans l'enseignement pour adultes, à vérifier le cadastre et à évaluer l'impact général sur l'enseignement qualifiant.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre transparence. J'entends que vous comptez régler le problème des élèves de cinquième année secondaire de l'enseignement qualifiant qui ont été réorientés vers l'enseignement pour adultes et prendre des dispositions concernant cet établissement.

Pour le reste, je me demande parfois si nous ne vivons pas sur deux planètes complètement différentes. Vous nous dites que tout va très bien, que tout le monde est content, même si le nombre d'étudiants dans l'enseignement pour adultes n'est pas celui qui était attendu. Le nombre de jeunes qui ont abandonné leur parcours et qui sont restés sur le carreau alors que vous leur aviez promis le contraire ne vous interpelle-t-il pas? Vous leur aviez pourtant promis un accompagnement personnalisé pour les aider à s'orienter. Accompagner, d'après la définition du verbe, cela signifie suivre et soutenir, souvent en fournissant une aide ou une guidance. Or, vous vous êtes contentée d'envoyer un courriel à ces jeunes; c'est de l'abandon, pas de l'accompagnement! Il ne faut donc pas s'étonner que des jeunes se retrouvent au bord du chemin, ne sachant pas quelle voie emprunter.

La réforme a aussi entraîné des pertes d'emploi. Vous avez mentionné les pertes de NTPP, mais il faudrait calculer les pertes en équivalents temps plein (ETP) pour se rendre compte de l'impact réel de la réforme. Les retours du terrain nous confirment bien que le secteur saigne.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation. Nous espérons que vous allez instaurer ce *monitoring*, car, sauf erreur de ma part, vous n'avez pas répondu à cette question que je vous ai déjà posée il y a deux semaines et que je vous ai reposée aujourd'hui: allez-vous élaborer un outil permettant d'évaluer toutes les conséquences de votre réforme? Un *monitoring* est à charge, mais également à décharge. Il permet d'avoir toutes les informations nécessaires sur le parcours des élèves, les pertes d'emploi, la réorientation des professeurs. J'insiste donc pour qu'un tel outil soit mis en œuvre. C'est en ce sens que je déposerai, pour mon groupe, une motion qui vise essentiellement à faire en sorte qu'un examen approfondi de cette réforme puisse avoir lieu.

Vous nous dites ne pas disposer de chiffres précis, mais nous voyons pourtant le contour de la catastrophe qui se profile dans ce secteur, qui était pourtant

pourvoyeur de sens et pourvoyeur d'emplois. Nous estimons qu'à ce jour, le contrat n'est pas du tout rempli. Notre motion va dans ce sens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – À mon sens, un élément important ressort des échanges que nous avons eus aujourd'hui. Il s'agit du fait que, pour la majorité, la réforme de l'enseignement qualifiant et le fait d'ôter 3 % des moyens ne posent aucun problème majeur!

Selon moi, la majorité affirme cela pour deux raisons. Tout d'abord, elle ne dispose pas de données chiffrées et n'est pas en contact avec le terrain. Aucun élément concret ne permet d'évaluer l'impact de la réforme de l'enseignement qualifiant que vous êtes en train de mettre en œuvre, Madame la Ministre. Ensuite, vous affirmez qu'il n'y a pas de problème majeur afin de cacher votre feuille de route, laquelle consiste à déconstruire l'enseignement qualifiant. Vous souhaitez, d'une part, instaurer un enseignement élitiste et, d'autre part, pousser les élèves plus rapidement vers l'enseignement qualifiant. Or, si les personnes sont moins formées, elles seront plus susceptibles d'être exploitées sur le marché du travail. Telle est la feuille de route du MR, avec la complicité des Engagés!

Vous avez mentionné une perte de 2 900 heures perdues pour la totalité des écoles. Je vérifierai si ces données sont complètes, car, en observant les données de deux écoles, l'Institut d'enseignement des arts, techniques, sciences et artisanats (IATA) et une autre école située à Mons, j'arrive déjà à 700 heures perdues, soit un quart du nombre total que vous avez avancé. Dès lors, il serait nécessaire d'établir un cadastre et d'obtenir des données plus concrètes afin de mesurer ce que vous considérez comme une absence de problème majeur.

Par ailleurs, nous ne disposons pas non plus du nombre d'élèves qui ont tout simplement quitté l'enseignement, car ils ne se sont pas réinscrits dans l'enseignement pour adultes. Cela signifie, comme l'a souligné Mme De Rodder, que ces élèves quittent l'enseignement et que vous ne vous souciez pas de leur avenir. C'est inquiétant! Vous avez toujours affirmé que vous ne laisseriez aucun élève au bord de la route. Or, aujourd'hui, vous vous justifiez en prétendant avoir envoyé un courriel aux élèves. Personnellement, en tant que père, si je voulais être certain que mes enfants ne soient pas au courant de ce que j'ai à leur dire, je ne procédera pas autrement! Je leur enverrais un courriel, certain qu'ils ne le liront jamais! Vous n'accompagnez pas les élèves. Vous ne vérifiez pas que chaque élève contraint de quitter l'enseignement obligatoire pour un autre type d'enseignement retrouve son chemin.

Depuis le début, nous critiquons le principe de votre réforme. Vous véhiculez des fausses informations et avez un discours populiste. Vous affirmez que des élèves âgés de 30 ans n'ont pas leur place dans l'enseignement obligatoire, mais vous construisez le contraire: vous envoyez des élèves âgés de 18 ou 19 ans dans l'enseignement pour adultes, qui compte des personnes âgées de 30 à 50 ans, en prenant le risque qu'ils ne s'inscrivent pas, car ils ne se sentent pas intégrés ou

acceptés. C'est sans compter que le projet pédagogique de l'enseignement pour adultes est complètement différent de celui de l'enseignement obligatoire.

Enfin, vous nous accusez de semer la zizanie à propos des allocations familiales. Aucun parti de l'opposition n'a parlé des allocations familiales. En revanche, nous avons posé des questions concernant la continuité de la gratuité de l'enseignement pour les élèves qui doivent intégrer l'enseignement pour adultes et concernant l'enveloppe pour l'enseignement pour adultes. Sur ce dernier point, nous n'avons pas eu de réponse. Par conséquent, à l'instar des deux autres partis de l'opposition, le PTB déposera une motion.

Mme la présidente. – J'ai été saisie de quatre projets de motion. Le premier, signé par Mme Linard, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, à l'interpellation de Mme Bénédicte Linard, intitulée “Fiasco de la réforme de l'enseignement qualifiant”, aux questions orales de Mme Dorothée De Rodder, intitulées “Élèves de cinquième année de l'enseignement qualifiant réorientés vers l'enseignement pour adultes” et “*Monitoring* de la réforme budgétaire de l'enseignement qualifiant” et à la question orale de M. Bruno Bauwens, intitulée “Situation à la rentrée 2025 dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement pour adultes”,

considérant l'urgence de mener un chantier ambitieux visant à valoriser les filières qualifiantes et professionnalisantes et à lutter contre les dynamiques de relégation et de hiérarchisation des compétences,

considérant l'entrée en vigueur des dispositions relatives à l'exclusion d'élèves titulaires du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) des septièmes années de spécialisation, mesures adoptées dans le cadre du décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture,

considérant les mesures d'économies brutales adoptées dans les dotations et subventions des établissements d'enseignement qualifiant dans le cadre du budget initial de 2025,

considérant les craintes exprimées depuis le mois d'octobre par les acteurs et actrices du secteur de l'enseignement qualifiant et de l'enseignement pour adultes concernant la soutenabilité des dispositifs adoptés,

considérant le choix de certains établissements de ne pas ouvrir, lors de cette rentrée, les sections identifiées dans le cadre du cadastre des alternatives,

considérant les difficultés rencontrées par certains établissements pour garantir le nombre de périodes nécessaires à la reconnaissance du statut étudiant aux élèves inscrits dans les sections de spécialisation,

considérant les premières tendances recueillies sur le terrain qui tendent à confirmer une diminution significative des inscriptions dans les sections alternatives organisées dans l'enseignement pour adultes et pour lesquelles une évaluation objective serait nécessaire,

demande au gouvernement:

de mener sans délai et de façon concertée les travaux relatifs à l'architecture du post-tronc commun, en veillant à lutter contre les dynamiques de relégation à l'issue du tronc commun et en offrant des outils efficaces pour une orientation positive des élèves,

de doter l'enseignement qualifiant et professionnel de moyens suffisants pour parvenir à endosser ses missions,

d'adapter les enveloppes budgétaires dédiées à l'enseignement pour adultes aux nouvelles réalités de fréquentation des sections de spécialisation,

d'opérer une actualisation du cadastre des alternatives tel qu'établi dans le cadre de ladite réforme, afin d'identifier les sections qui n'ont pu être ouvertes lors de cette rentrée scolaire 2025 et les motifs qui n'ont pas permis de les organiser,

d'objectiver et d'analyser, dans les sections effectivement ouvertes, l'évolution des inscriptions d'élèves dans ces formations alternatives,

d'objectiver les inscriptions d'élèves en cinquième année de l'enseignement technique de qualification et d'évaluer l'évolution de ces chiffres,

de recenser les élèves qui, titulaires d'un CESS à l'issue d'une sixième année de l'enseignement qualifiant, ne se seraient pas inscrits dans une année de spécialisation, afin de connaître les raisons de leur choix,

de recenser les enseignantes et enseignants dont la carrière a connu un changement à la suite de l'adoption de ces mesures, en particulier pour ce qui concerne les enseignants temporaires.»

Le deuxième projet de motion, signé par Mme De Rodder, MM. Kaynak et Dönmez et Mme Tillieux, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, à l'interpellation de Mme Bénédicte Linard, intitulée “Fiasco de la réforme de l'enseignement qualifiant”, aux

questions orales de Mme Dorothée De Rodder, intitulées “Élèves de cinquième année de l’enseignement qualifiant réorientés vers l’enseignement pour adultes” et “*Monitoring* de la réforme budgétaire de l’enseignement qualifiant” et à la question orale de M. Bruno Bauwens, intitulée “Situation à la rentrée 2025 dans l’enseignement qualifiant et dans l’enseignement pour adultes”,

vu le décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l’Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture,

vu le décret-programme du 16 juillet 2025 portant diverses dispositions relatives à l’Enseignement, aux Bâtiments scolaires et aux Relations intra-belges,

vu la Déclaration de politique communautaire,

vu l’axe stratégique n° 3 de l’avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d’excellence qui prévoit de “faire du parcours qualifiant une filière d’excellence, valorisante pour chaque élève et permettant une intégration socio-professionnelle réussie tout en renforçant son pilotage et en simplifiant son organisation”,

considérant l’impact de la triple réforme budgétaire de l’enseignement qualifiant sur la structure des écoles, l’emploi du personnel enseignant et le parcours de formation des élèves,

considérant l’absence de vue globale et objective sur la mise en œuvre effective de cette réforme dès la rentrée scolaire 2025-2026,

considérant le cadastre des alternatives incomplet présenté par la ministre au Parlement en mars 2025,

considérant que des changements aussi importants ne peuvent être mis en place de façon déliée d’une réforme de l’orientation, de la réforme du post-tronc commun, du plan de lutte contre le décrochage scolaire ou encore d’une clarification consensuelle des périmètres d’intervention des acteurs de l’enseignement et de la formation professionnelle,

considérant la réponse de la ministre à l’interpellation, qui ne permet pas de rassurer sur les engagements du gouvernement,

demande au gouvernement:

d’effectuer un *monitoring* précis de la réforme budgétaire de l’enseignement qualifiant et de ses impacts, à la fois dans l’enseignement obligatoire et dans l’enseignement pour adultes, à trois niveaux: l’organisation des filières et l’offre d’options; le parcours scolaire et la formation pédagogique des élèves; l’emploi des membres du personnel chargé de cours et non chargé de cours – réaffectation, perte partielle ou totale de charge, mobilité inter-pouvoirs organisateurs et inter-réseaux,

de mettre à la disposition du Parlement un cadastre précis des alternatives crédibles pour chaque formation redirigée vers l'enseignement pour adultes,

de poursuivre en priorité l'allongement du tronc commun, la réforme de l'orientation, la réforme du post-tronc commun et la mise en place d'un plan global de lutte contre le décrochage scolaire,

de lancer un grand processus de concertation en vue de renforcer le paysage de l'offre de formations, en s'appuyant sur les forces de l'enseignement obligatoire autant que sur celles de l'enseignement pour adultes et de la formation professionnelle ainsi qu'en cherchant des partenariats et de la complémentarité entre ces trois opérateurs, et ce, dans un triple objectif: atteindre une plus grande cohérence; répondre aux besoins des élèves, en leur offrant un parcours simple, lisible, efficace, épanouissant et adapté à leurs particularités; offrir des parcours qui offrent de réelles perspectives d'emplois.»

Le troisième projet de motion, signé par Mme Pavet et M. Bauwens, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, à l'interpellation de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Fiasco de la réforme de l'enseignement qualifiant", aux questions orales de Mme Dorothée De Rodder, intitulées "Élèves de cinquième année de l'enseignement qualifiant réorientés vers l'enseignement pour adultes" et "*Monitoring* de la réforme budgétaire de l'enseignement qualifiant" et à la question orale de M. Bruno Bauwens, intitulée "Situation à la rentrée 2025 dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement pour adultes",

considérant la diminution de 3 % du financement de l'encadrement dans l'enseignement qualifiant,

considérant l'interdiction de fréquenter l'enseignement obligatoire pour les élèves disposant d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur ou d'un certificat de qualification (CQ),

considérant les dizaines de pertes d'emplois au minimum qui se profilent déjà dans un nombre important d'écoles de l'enseignement qualifiant,

considérant le mécanisme de l'enveloppe fermée qui concerne le financement de l'enseignement pour adultes,

considérant l'absence d'alternatives dans l'enseignement pour adultes pour un certain nombre de septièmes années de technique de qualification (7TQ) qui ne peuvent plus être organisées dans l'enseignement obligatoire,

considérant la différence d'approche pédagogique entre l'enseignement pour adultes et l'enseignement obligatoire, et sa conséquence, à savoir que l'enseignement pour adultes ne répond pas aux besoins des jeunes sortant de l'enseignement obligatoire,

considérant le caractère temporaire des financements complémentaires de l'enseignement pour adultes à la suite des fermetures des 7TQ,

considérant l'absence de garantie de gratuité d'accès, à terme, dans l'enseignement pour adultes, des sections ouvertes à la suite des fermetures des 7TQ,

considérant la possibilité, dès maintenant, de se voir demander des frais complémentaires dans l'enseignement pour adultes,

demande au gouvernement:

d'interdire les frais complémentaires dans l'enseignement pour adultes dans les sections ouvertes comme alternatives à la fermeture des 7TQ,

de garantir la gratuité, à terme, de l'accès à l'enseignement pour adultes dans ces mêmes sections,

de permettre la réouverture dès l'année scolaire 2026-2027 des 7TQ dans l'enseignement secondaire et de garantir le maintien des emplois,

de prévoir, d'ici la fin de l'année scolaire 2026-2027, une évaluation de la situation des anciennes 7TQ et d'en tirer un bilan matériel chiffré,

de tirer, le cas échéant, toutes les conséquences de cette évaluation,

de prévoir, pour chaque élève qui, en 2024-2025, était inscrit en sixième année de l'enseignement qualifiant, un vrai accompagnement avec une solution pour la 7TQ supprimée.»

Le quatrième projet de motion, pure et simple, est signé par M. Janssen et Mme Vandorpe, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, à l'interpellation de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Fiasco de la réforme de l'enseignement qualifiant", aux questions orales de Mme Dorothée De Rodder, intitulées "Élèves de cinquième année de l'enseignement qualifiant réorientés vers l'enseignement pour adultes" et "*Monitoring* de la réforme budgétaire de l'enseignement qualifiant" et à la question orale de M. Bruno Bauwens, intitulée "Situation à la rentrée 2025 dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement pour adultes",

passé à l'ordre du jour.»

7 Interpellation de Mme Dorothee De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Soutien à l'appel des Engagés pour enjoindre la ministre à clarifier en urgence le futur du tronc commun» (article 78 du règlement)

8 Question orale de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Conduite des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence et de son comité de concertation» (article 78 du règlement)

Mme la présidente. – Cette interpellation et cette question orale sont jointes.

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Par cette interpellation, mon groupe souhaite apporter tout son soutien à l'appel du groupe Les Engagés pour vous enjoindre, Madame la Ministre, à clarifier en urgence le futur du tronc commun. L'insupportable saga qui se déroule sous nos yeux depuis le mois de février autour de l'avenir de ce tronc commun est déplorable et témoigne d'un profond irrespect pour le secteur, les directions, les enseignants, les élèves et leurs parents. Elle témoigne également de l'absence totale de perspectives dans le chef du gouvernement.

Je ne parle pas ici de perspectives à moyen ou long terme; je parle de ce qu'il va advenir dans quelques semaines à peine, lorsque seront organisées les premières portes ouvertes dans l'enseignement secondaire, destinées aux élèves de sixième année primaire. Même si nous essayons parfois de nous montrer constructifs, vous changez d'avis tous les jours à ce sujet. C'est vraiment compliqué de vous suivre. Vous donnez l'impression de laisser volontairement pourrir la situation pour parvenir à vos fins et rétablir une orientation précoce vers l'enseignement qualifiant bien que, lorsque l'on vous pose la question, vous dites le contraire pour, dès que vous sortez d'ici, clamer à qui veut bien l'entendre que vous allez réfléchir à tout cela et surtout le remettre en cause.

Soyez, au sein de notre Commission, à tout le moins honnête envers le secteur et votre partenaire de majorité. Car même Les Engagés semblent perdus face à vos contorsions! Mme Vandorpe déplorait il y a quinze jours, lors de la séance plénière de rentrée du 4 septembre, la «perte de crédibilité du processus du tronc commun», rappelant que «la réussite de ce processus est aussi urgente que cruciale». Ma collègue vous enjoignait également «d'apporter des réponses claires à tout le monde» tout en rappelant très justement qu'il est impératif «de garantir la mise en œuvre du tronc commun dans l'enseignement secondaire de manière efficace, cohérente et rapide». Efficacité, cohérence, rapidité: on en est ici très loin.

À cet égard, l'ajournement *sine die* des formations prévues pour les enseignants du degré secondaire inférieur est pourtant un signal majeur. Il témoigne au minimum de votre volonté de revoir les première, deuxième et troisième années secondaires, malgré vos ambiguïtés à ce sujet, et du fait que les changements seront significatifs. Il s'agit là de la version la moins pessimiste, car nous avons plutôt l'impression que ces formations n'auront tout simplement pas lieu. Dans ce cas, nous vous invitons à assumer. En effet, contrairement à vos affirmations, le recrutement des formateurs a été annulé et non reporté; ils sont retournés dans leurs écoles après avoir été informés que les formations n'auraient pas lieu. Il s'agit d'un signal de plus.

Presque tous les acteurs ont pris la parole ces dernières semaines pour exprimer la confusion totale qui règne au sein du secteur. Plus le temps passe, plus c'est intenable; tout le monde est unanime sur cette question.

Je vous offre dès lors l'occasion de lever le voile sur le sujet en répondant à mes questions sur le tronc commun. Ainsi, le secteur prendra enfin connaissance de votre ligne de conduite. Quels sont les ajustements envisagés, très précisément, au sein des première, deuxième et troisième années secondaires? Si la décision n'est pas prise, quels sont au moins les scénarios envisagés?

Travaillez-vous sur une modification des référentiels disciplinaires? Vous avez suggéré qu'ils ne permettraient pas, en l'état, de soutenir des apprentissages de qualité. Sur quelles bases affirmez-vous que les nouveaux contenus de cours, élaborés par des scientifiques, des experts universitaires et des enseignants, et adoptés en 2022 par le Parlement – en ce compris par le MR –, sont dépassés et néfastes pour les apprentissages?

Que signifie exactement votre intention maintes fois répétée de «renforcer la part des activités orientantes et orientées»? Comme l'a précisé le professeur Romainville sur les ondes de La Première, toutes les activités organisées dans le cadre des nouveaux référentiels constituent des aides à l'orientation et sont donc, par définition, orientantes. Comptez-vous réintroduire les options en première et deuxième années secondaires ainsi que la filière qualifiante en troisième année secondaire?

Quelle est la méthodologie adoptée pour travailler sur ces adaptations? Mme Vandorpe a insisté en séance plénière sur ce point: «Les acteurs de terrain doivent être associés à toute cette réflexion dans le cadre du processus du Pacte. Les décisions ne doivent dès lors pas venir uniquement du monde politique: une concertation avec l'ensemble des acteurs est nécessaire.» Pouvez-vous rassurer Les Engagés sur ce point? Qu'advient-il finalement de la gouvernance du Pacte? Il devait être question d'un nouveau mode de concertation à définir dès la rentrée.

Quand les orientations définitives relatives au futur du tronc commun seront-elles adoptées par le gouvernement et communiquées aux acteurs de terrain? Quel

est le planning d'adoption des textes devant permettre l'implémentation du tronc commun dans l'enseignement secondaire? Quand les formations au tronc commun reprendront-elles? Le pourrissement n'est pas une stratégie.

J'ai lu que vous étiez inquiète face aux 1 400 équivalents temps plein (ETP) menacés par l'arrivée du tronc commun en troisième année secondaire. Je m'abstendrai aujourd'hui de commenter davantage le deux poids deux mesures dont votre conscience fait preuve à l'égard de l'emploi des enseignants de l'enseignement qualifiant. Considérant vos inquiétudes, quand la cellule de reconversion sera-t-elle activée? Quelles sont les pistes de travail pour accompagner leur réorientation? Avez-vous poursuivi les contacts entamés par votre prédécesseure auprès d'Actiris et du FOREM?

Je trouve complètement irréaliste de devoir vous interroger sur autant d'inconnues à la veille de l'entrée en vigueur du tronc commun en première année secondaire et de revenir systématiquement sur ce sujet. Vous nous dites que nous ne devons pas nous en faire et, finalement, dans les 24 heures qui suivent, vous semez le doute.

Vous avez organisé une mise au vert. Les informations provenant du terrain étaient très claires. Vous aviez dit que vous alliez suivre ces points de vue, mais nous nous demandons à quoi cela a servi puisque tout cela est de nouveau balayé par le doute.

De plus en plus d'acteurs se demandent d'ailleurs si la finalité de la stratégie n'est pas de laisser filer le temps pour décréter le moment venu qu'il est trop tard et qu'un moratoire est nécessaire. Cependant, même dans cette optique, quelque chose m'échappe à nouveau. En effet, dans l'hypothèse d'un moratoire, comment accueillir les élèves en première année secondaire l'année prochaine sans enfreindre la loi? Toutes les dispositions légales en vigueur prévoient en effet l'arrivée du tronc commun. Absolument toutes prévoient l'implémentation des nouveaux référentiels, la disparition du premier degré différencié, une nouvelle procédure de maintien, de nouvelles grilles horaires, etc.

Au-delà d'un problème juridique, ce sont aussi des obstacles pratico-pratiques qui vous attendent. En effet, si on maintient les grilles horaires et les contenus des cours actuels du secondaire, même pour un an ou deux, il va y avoir des soucis majeurs dans les apprentissages: la formation au numérique suivie en primaire n'aura pas de suite logique en secondaire; les cours de langue en début de secondaire seront d'un niveau inférieur à celui des cours de fin de primaire; dans certaines matières – français, géographie, histoire –, certains contenus seront désormais enseignés deux fois, ce qui représente une immense perte de temps; de nouveaux enseignements seront supprimés, dont certains devaient permettre d'améliorer la lecture, l'orientation des élèves ou encore de développer la compréhension des enjeux de notre époque, comme l'intelligence artificielle (IA) ou encore le réchauffement climatique.

Il faut évoluer avec son temps et c'est bien ce que les textes prévoient.

De deux choses l'une. Soit le tronc commun entre en vigueur dans l'enseignement secondaire dès 2026, comme prévu. Soit vous décidez d'instaurer *a minima* un moratoire. Dans le premier cas, il reste de nombreuses questions d'ordre opérationnel à régler. Qu'en est-il par exemple de l'adoption des accroches «cours-fonctions», censées déterminer quel professeur est autorisé à donner quel cours? Qu'advient-il des modalités de l'accompagnement personnalisé dans l'enseignement secondaire? Que devient la réforme du premier degré différencié, dont le maintien a été annoncé par voie de circulaire cet été, en contradiction totale avec le Code de l'enseignement? Qu'en est-il du certificat d'études de base (CEB) et du futur certificat d'enseignement du tronc commun?

Dans la seconde hypothèse, celle d'un moratoire, pouvez-vous nous expliquer comment régler les questions juridiques, pédagogiques et organisationnelles que je viens de soulever? Pourriez-vous nous donner une réponse claire et définitive aujourd'hui, car c'est tout un secteur qui l'attend?

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, à la fin de l'année, la ministre-présidente, Elisabeth Degryse, en vertu de sa prérogative, avait convoqué une réunion du comité de supervision du Pacte pour un enseignement d'excellence. Or, depuis un an déjà, la presse communique l'incertitude qui règne autour de la conduite et de la poursuite des chantiers du Pacte – sur le fond et sur la forme –, notamment en ce qui concerne la concertation. En effet, entre les annonces des uns et des autres, entre ce qui se dit au Parlement, dans la presse et sur le terrain, la situation est particulièrement confuse. Les acteurs de l'école l'ont encore fait savoir ces derniers jours.

L'année scolaire 2025-2026 devrait marquer un moment décisif dans le déploiement des réformes du Pacte, non seulement parce que la réforme fondamentale du tronc commun entre en application en sixième année primaire, mais également parce que nous sommes à moins d'un an de l'entrée en application du tronc commun dans l'enseignement secondaire, où les défis seront tout aussi nombreux et les promesses tout aussi fondamentales. Or, pour réussir ce passage dans l'enseignement secondaire, il est essentiel d'embarquer l'ensemble des acteurs de l'école et de soutenir les enseignants, en leur donnant les moyens de parvenir sereinement à construire l'enseignement de demain, en les outillant et en les formant.

Aujourd'hui, sur le terrain, c'est le brouillard absolu: les directions, les pouvoirs organisateurs et les enseignants ne savent pas à quoi s'attendre. Nous pouvons les saluer d'avoir accompli un travail remarquable et transposé les nouveaux référentiels du tronc commun. Néanmoins, nous ne savons toujours pas à quoi ressembleront les prochaines années dans l'enseignement secondaire, au regard des déclarations contradictoires du gouvernement sur la poursuite du tronc commun.

La semaine dernière, une fois de plus, les acteurs du secteur – associations de parents, pouvoirs organisateurs, secteur associatif, fédérations des directions de tous les réseaux – sont montés au créneau pour afficher publiquement leur exaspération devant l'inaction générale dans la préparation du tronc commun et pour dénoncer vos déclarations contradictoires. Ils regrettent le climat angoissant dans lequel vit le secteur de l'école, le manque de clarté et le sabotage de la concertation.

Or, le Pacte repose précisément sur ces deux éléments essentiels. Le train des réformes doit s'appuyer sur une discussion et une véritable concertation régulière et éclairée, avec l'ensemble des acteurs institutionnalisés de l'école. La mobilisation des derniers jours a eu pour effet de forcer le gouvernement à communiquer et à se positionner en urgence, et de manière confuse, sur le sujet. Si j'ai bien compris, le résultat est la confirmation de l'entrée en vigueur du tronc commun dans l'enseignement secondaire au mois d'août prochain, et une annonce en faveur d'un renforcement de la dimension orientante du tronc commun dans l'enseignement secondaire. Un renforcement qui reste flou. Nous pouvons d'ailleurs nous interroger sur ce point, car il y a déjà 128 périodes en orientation de la première à la troisième année secondaire.

Nous avons donc assisté à une sortie un peu improvisée du gouvernement, y compris de la ministre-présidente, qui taille à la fois dans les promesses de l'avis n° 3 du Groupe central, mais aussi dans votre Déclaration de politique communautaire (DPC), qui indique que les activités orientantes ne concernent que la troisième année secondaire. Et tout d'un coup, nous comprenons de cette sortie *in extremis* du gouvernement que cela serait aussi le cas dans d'autres années. Les Engagés ont donc à nouveau accepté la ligne du MR sur ce point.

Que signifie ce changement? Tout d'abord, je constate une sorte de régression, un retour en arrière, puisqu'il s'agit de transformer le tronc commun en gare de triage qui envoie tel élève dans telle option, telle filière, tout en laissant l'ensemble des équipes dans le flou le plus total. Ensuite, pour les écoles, cela implique de revenir sur le travail réalisé pour adapter les programmes aux nouveaux référentiels, alors qu'elles n'attendaient plus que la part de travail du gouvernement qui tarde à venir.

Madame la Ministre, il n'est pas acceptable de jeter plus de 50 000 enfants et leurs enseignants dans l'incertitude concernant la rentrée prochaine. Je souhaite dès lors faire le point avec vous sur l'arrivée du tronc commun en première année secondaire, dans un an.

Vous avez annoncé un texte pour la fin du mois de septembre, lequel serait alors soumis au gouvernement. Quel sera le calendrier exact de votre projet de décret? En effet, si le texte est soumis au gouvernement à la fin septembre, il le sera pour une première lecture, sachant qu'il y a trois lectures et des étapes intermédiaires. Par conséquent, le texte serait adopté, au plus tôt, au début de l'hiver,

en décembre. Ce délai laisse-t-il suffisamment de temps aux écoles pour ajuster le tir, à quelques mois de la rentrée, et s'organiser afin de mettre en œuvre le travail visant l'instauration du tronc commun dans le premier degré et en première année secondaire?

Par ailleurs, pour quelles raisons les formations relatives au tronc commun ont-elles été suspendues jusqu'à l'adoption de votre texte? En effet, le tronc commun est supposé être mis en œuvre en première année secondaire, dans un an, et pourtant, les professeurs ne seront formés et outillés que lorsque le texte aura fini son parcours législatif. Les quelques mois restants seront-ils suffisants pour dispenser une formation adéquate et sereine aux enseignants? Quand les mesures nécessaires à l'organisation des attributions de cours, notamment les accroches cours-fonctions, seront-elles adoptées?

En outre, avez-vous une vision claire de l'incidence de la nouvelle grille horaire sur l'emploi? Quelles mesures avez-vous prises pour assurer une reconversion et un accompagnement fluide des enseignants, dont le poste est menacé par l'arrivée de la nouvelle grille horaire, comme le promettait l'avis n° 3 du Groupe central? Comment avancent les travaux du chantier relatif à la certification de tronc commun (CTC)? Quand les présenterez-vous au Parlement?

Enfin, comment s'organiseront les deux épreuves du certificat d'études de base (CEB) qui auront lieu à la fin de cette année scolaire, pour les élèves de sixième année primaire et ceux du premier degré différencié, sachant que certains sont entrés dans le tronc commun, et d'autres pas?

L'après-tronc commun dans l'enseignement qualifiant soulève également de nombreuses interrogations. Des groupes de travail sont-ils à l'œuvre? Quel est le calendrier des travaux pour cette année? Quand leur aboutissement est-il prévu?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – On l'a tous dit: ces derniers mois, la question du tronc commun a occupé largement le débat public et suscité de nombreuses réactions – souvent inquiètes, dernièrement alarmistes – de la part des acteurs de terrain. Je le répète depuis longtemps: le tronc commun est maintenant en sixième primaire. Les professeurs qui verront arriver ces élèves face à eux en septembre prochain n'avaient pas reçu confirmation officielle de ce qu'ils devraient leur enseigner. Pour beaucoup, ils n'ont pas encore été formés et l'annulation de leur formation a mené l'inquiétude des acteurs à son comble. Il est essentiel que ces expressions soient entendues.

Le communiqué conjoint de la ministre-présidente et de la ministre de l'Éducation clarifie des balises nécessaires. Trois éléments essentiels en ressortent. D'abord, la confirmation que le tronc commun sera bien déployé en première année secondaire dès le mois de septembre prochain. Ensuite, celle que l'allongement se fera bien jusqu'en troisième année, conformément à la DPC, ce qui

constitue une étape majeure. Troisièmement, l'annonce de la relance de la concertation prévue avec les acteurs de terrain pour accompagner ce déploiement et en assurer la réussite. Ce sont des éléments essentiels sur lesquels nous réclamons un discours clair depuis des mois. On avance enfin.

Les Engagés ont toujours soutenu le principe du tronc commun. Conformément à la vision du Pacte pour un enseignement d'excellence, mais aussi à la DPC, nous défendons son allongement jusqu'en troisième année secondaire. Cependant, celle-ci doit être repensée pour devenir davantage orientante. J'ai bien dit «orientante», pas «orientée». Cette troisième année doit permettre aux élèves d'explorer les différentes voies possibles tout en consolidant les acquis communs qui restent la colonne vertébrale du dispositif.

Si les balises sont désormais posées, nous serons particulièrement attentifs à leur déploiement ces prochaines semaines. Il reste indispensable de retisser le dialogue après des semaines d'inquiétudes exprimées publiquement. Il est aussi indispensable de traduire rapidement ces orientations en textes concrets, et de lancer les formations promises pour les directions et les équipes pédagogiques. Il est aussi indispensable d'avancer sans tarder et de donner aux écoles une lisibilité claire pour leur permettre de préparer leur rentrée et d'informer les parents.

Les équipes, les familles et les élèves attendent des réponses concrètes et rapides. Un calendrier est annoncé; la concertation doit reprendre au plus vite. Tout comme les acteurs majeurs de cette concertation, nous attendons avec impatience les propositions du gouvernement. Il est urgent que tout le monde se mette à travailler collectivement, dans un esprit constructif et serein, à la réussite de ce chantier primordial pour notre enseignement.

Mme la présidente. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Lorsque l'on a une discussion sur le tronc commun, on a l'impression d'entendre toujours la même chose de la part de l'opposition. Il y a de nombreux autres dossiers au sujet desquels cette dernière a laissé entendre que l'on se dirigeait vers une catastrophe et que tout le monde était soumis à un stress constant. Finalement, on se rend compte que, quand certaines réformes sont mises en œuvre, les acteurs de terrain sont satisfaits également.

Quand on entend l'opposition, on a le sentiment que le Pacte pour un enseignement d'excellence est en quelque sorte la nouvelle Bible. On devrait l'implanter sans plus jamais le remettre en question. Or, il faut pouvoir le dire, ce Pacte a été négocié il y a dix ans et des éléments dans notre société et dans notre organisation sociétale ont changé depuis lors. Entre-temps, que cela plaise ou non, l'enseignement a constitué l'une des thématiques majeures de la campagne électorale menée. Durant cette période, on a discuté du tronc commun, de l'enseignement, des points à prioriser dans ce domaine. Ensuite, un accord de majorité a été conclu et une DPC a été négociée. Celle-ci est claire et prévoit la révision du parcours dans

l'enseignement secondaire pour développer davantage d'activités orientantes. Le gouvernement lit et suit cette DPC, qui constitue sa boussole.

Depuis que la DPC a été votée, une réflexion approfondie a été menée, notamment au sujet de la troisième année secondaire, afin que celle-ci soit plus orientante, ou en tout cas qu'elle permette aux élèves de tester les orientations à privilégier dans la suite de leur parcours. Comme l'a dit ma collègue Mathilde Vandorpe, contrairement à ce qu'insinue l'opposition, nous n'avons aucunement l'intention de laisser pourrir la situation. Le tronc commun est entré en vigueur cette année en sixième année primaire. Comme prévu, il se déploiera l'année prochaine en première année secondaire. Comme l'a précisé la ministre Glatigny, les enseignants auront la possibilité d'être formés avant la rentrée 2026-2027. Les formations ont été reportées le temps que la discussion ait lieu et que de légères adaptations puissent être réalisées conformément aux préceptes de la DPC.

Madame De Rodder, vous disiez précédemment que l'on vivait sur deux planètes différentes et je vous rejoins sur ce point. Sur le terrain, nous, au MR, entendons des choses diamétralement opposées à celles que vous entendez. Concernant le tronc commun, quand on se rend dans des écoles professionnelles ou qualifiantes, on constate que certains ont des craintes par rapport à cette implantation du tronc commun qui irait jusqu'en troisième secondaire, aurait pour but de raccourcir la formation sur le terrain et chamboulerait ainsi l'organisation de ces écoles. Sur la base de retours qui nous reviennent des écoles plus générales, on sait aussi qu'il y a certains élèves pour qui rester dans l'enseignement général jusqu'en deuxième année ne constitue pas un choix idéal. Ils ont plutôt envie de faire le choix positif d'aller vers l'enseignement qualifiant ou professionnel.

On peut ne pas forcément être d'accord et, à l'occasion des discussions organisées autour de ce tronc commun, des visions du monde se sont opposées. Nous estimons qu'il peut être intéressant, pour certains élèves qui en expriment l'envie, de rejoindre ces filières le plus rapidement possible. Par ailleurs, la ministre Glatigny a rappelé les craintes de certains concernant des pertes d'emploi, puisque 1 400 ETP sont en questionnement par rapport à cette réforme.

En définitive, le gouvernement travaille à la mise en œuvre de la DPC. Nous poursuivons un objectif clair: organiser l'arrivée du tronc commun dans tous ses effets, mais en suivant la DPC.

Ensuite, des acteurs de l'enseignement tels que le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), l'Association des directeurs de l'enseignement officiel (ADEO) et la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) ont fait un tir groupé la semaine dernière, demandant à y voir plus clair. La ministre est bien consciente de leur demande, mais, pour ce faire, il faut arrêter la décision finale par rapport à ce qui figure dans la DPC. Ainsi, la

ministre n'est pas dans l'inaction, mais bien dans les discussions au sein de son gouvernement. C'est ainsi que l'on travaille à réformer.

Un courrier a été rédigé avec la ministre-présidente, dans lequel on a rappelé que le tronc commun entrera en vigueur en 2026 en première année secondaire, comme prévu depuis dix ans. Parallèlement, le gouvernement travaille à offrir davantage d'orientations en troisième année. D'ailleurs, si on lit correctement la position du SeGEC, ce dernier s'est montré ouvert aux propositions.

L'opposition tente, tant bien que mal, de semer la zizanie et d'opposer en caricaturant les propos tenus d'un côté ou de l'autre de la majorité, mais nous travaillons de concert en mettant en œuvre la DPC. Le tronc commun n'échappe donc pas à la règle. En définitive, Madame la Ministre, où en sont les discussions? Nous aimerions soutenir l'action du gouvernement et ainsi voter les textes le plus rapidement possible pour réformer notre enseignement.

Mme la présidente. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Je tiens à rappeler que le tronc commun, tel qu'inspiré par certaines études internationales et les pratiques de pays scandinaves, constitue un levier important dans la lutte contre les inégalités scolaires. Il offre aux élèves issus de milieux défavorisés de meilleures chances de réussite, en leur permettant de bénéficier d'un socle commun plus long avant une orientation définitive.

Un système éducatif efficace doit retarder le choix d'orientation, qui est souvent déterminant pour le restant de la vie de l'élève. Or, aujourd'hui encore, certains jeunes sont orientés de manière quasiment définitive dès l'âge de 12 ans, sur la base d'un jugement parfois réducteur, les qualifiant de «manuels» plutôt que «cérebreaux».

Les systèmes éducatifs qui reportent l'orientation permettent une plus grande équité, à condition toutefois que le gouvernement y consacre les moyens nécessaires. C'est précisément là que réside la difficulté actuelle de la réforme: au lieu d'investir dans un tronc commun riche et bien encadré, le gouvernement opte pour des coupes budgétaires, ce qui fragilise l'ensemble du projet.

Plutôt que de retarder l'orientation pour préserver l'égalité des chances, le MR souhaite réorienter les élèves le plus rapidement possible. L'accord de gouvernement prévoit l'ajout d'activités orientantes dans le tronc commun dès la troisième année de l'enseignement secondaire. Certains parlent même de programmer ces activités dès la première année.

Le fait de supprimer ou de suspendre la formation des professeurs qui devront travailler dans le tronc commun l'année prochaine est tellement inquiétant que même le SeGEC dit qu'il y a un problème.

Deux visions de la société s'affrontent ici. Monsieur Soupart, vous nous accusez de semer la zizanie et vous avancez que tous les élèves ne sont pas faits pour rester dans l'enseignement général jusqu'en deuxième année. Mais c'est vous qui semez la confusion! En effet, un tronc commun polyvalent n'a rien à voir avec l'enseignement général. Cela veut simplement dire que l'on offre un enseignement polyvalent à tous les élèves jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans, afin qu'ils puissent ensuite effectuer un choix éclairé pour l'avenir. Vous mentez pour convaincre les parents qu'il est nécessaire d'orienter leur enfant vers l'enseignement professionnel dès l'âge de 13 ou 14 ans.

Madame la Ministre, les élèves qui entreront dans l'enseignement secondaire l'année prochaine suivront-ils bien une formation commune et polyvalente jusqu'en troisième année? Je voudrais vous entendre confirmer clairement que tous les élèves suivront un tronc commun polyvalent, identique pour tous, de la première à la troisième année de l'enseignement secondaire.

Lorsque vous parlez de «légères adaptations dès le début du secondaire» et d'«activités orientantes», de quoi parlez-vous exactement? Qu'en est-il des formations prévues pour les enseignants concernés par le tronc commun à partir de l'année prochaine? Sont-elles supprimées ou suspendues? Si elles sont simplement suspendues, pouvez-vous nous dire quand elles seront reprogrammées?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Les discussions en cours autour de la réforme du degré inférieur appellent clarté et sang-froid. Mon intention est bien de revoir l'approche orientante dans le degré secondaire inférieur et je souhaite, conformément à la DPC, que la troisième année secondaire en soit le point d'orgue avant la poursuite et/ou le choix des élèves vers la transition ou l'enseignement qualifiant dans le degré secondaire supérieur.

Je vous invite à discuter avec les élèves. Je prends un réel plaisir à les écouter lors de mes visites d'écoles. Certains d'entre eux, scolarisés en deuxième année secondaire, ont déjà un choix clair et déterminé. Je pense qu'il est de notre responsabilité de leur offrir une voie lisible, tout en maintenant une formation commune de qualité pour tous.

Nos travaux avancent bien dans ce sens, en concertation et en accord avec mon partenaire de majorité. L'adaptation de la première année secondaire sera d'ailleurs déposée dans les toutes prochaines semaines sur la table du gouvernement. En outre, si je souhaite bien évidemment laisser la primeur du texte aux membres du gouvernement, je peux déjà vous annoncer que cette adaptation ne nécessitera pas de changement organisationnel majeur pour les écoles.

En outre, une réflexion approfondie est également bel et bien entreprise en ce qui concerne la deuxième et la troisième années secondaires, et les modifications

touchant les première, deuxième et troisième années secondaires seront présentées au gouvernement dans une approche cohérente et progressive.

La troisième année secondaire sera quant à elle remodelée sur la base de la DPC. Je me réjouis à cet égard des propositions du SeGEC à ce sujet, qui s'appuient d'ailleurs sur les avis formulés lors de notre mise au vert. Vous vous souvenez que j'y avais lancé, avec la ministre-présidente, un appel à faire coïncider la feuille de route du Pacte avec notre DPC. Cette adhésion à la démarche formulée par le SeGEC confirme la pertinence de celle-ci.

Concernant les formations, contrairement à ce que vous annoncez, je tiens à préciser une fois de plus qu'elles n'ont pas été arrêtées, mais reportées, en concertation avec l'administrateur général de l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC). Ce choix vise à assurer l'adéquation optimale entre les contenus de formation et les évolutions prévues – entre autres – sur le numérique. Je peux donc vous répéter que les formations, comme l'a rappelé Mme Vandorpe, seront bel et bien organisées pour la première année secondaire dans le courant de l'année scolaire.

Ma priorité reste inchangée et je pense que vous la partagez: c'est la qualité de l'enseignement. Que les élèves s'orientent vers la filière qualifiante ou une filière générale, il est essentiel qu'ils puissent construire un projet personnel solide. C'est l'ambition qui guide l'ensemble de nos travaux.

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Monsieur Soupart, la planète sur laquelle je me trouve est celle de tous les acteurs de terrain que vous avez cités. Tous les experts! Je ne suis pas une experte, mais s'il y a bien des gens qui connaissent le monde de l'enseignement, ce sont eux. Et tous sont unanimes pour dire que la ministre jette le flou, que l'on va laisser 50 000 élèves dans l'incertitude, que l'on ne peut pas laisser les choses aller de la sorte. Même le SeGEC le dit! Effectivement, Monsieur Soupart, la vérité a ses droits. Le SeGEC a bien évoqué une proposition, mais à regret, en indiquant aussi que ce n'était pas son plan A. Ne déformez pas ses propos! Le point sur lequel il y avait unanimité, c'était sur le tronc commun jusqu'en troisième année secondaire.

Je suis décontenancée par vos propos, Madame Vandorpe. Votre volonté de maintenir le tronc commun jusqu'en troisième année secondaire est claire. Je n'entends toutefois pas le MR, votre partenaire de majorité, dire la même chose. Il maintient le flou sur la poursuite du tronc commun. Dans la DPC, il est question d'options orientantes: là se trouve cachée la volonté suprême du MR de casser le tronc commun et de l'arrêter en deuxième année secondaire. C'est surréaliste.

Je souhaite que la clarté soit faite. C'est pourquoi je déposerai une motion pour essayer de remettre un peu de raison dans tout cela. La ministre-présidente doit jouer un rôle dans ces discussions. Elle veille à la coordination de ce

gouvernement et doit donc reprendre la main sur les décisions, sur les propositions, sur les consultations de terrain. Force est de constater qu'à ce jour, je ne trouve pas un seul acteur de terrain qui soit d'accord avec vous, Madame la Ministre. Ce n'est pas la méprisable opposition politique qui le dit, mais les acteurs de terrain, en qui j'ai toute confiance. On peut faire dire n'importe quoi aux gens sur le terrain quand on est incapable de faire la différence entre l'enseignement général et le tronc commun. C'est tout de même catastrophique! En effet, le tronc commun permet d'envisager l'enseignement, dans toutes ses composantes.

Par ailleurs, l'enseignement qualifiant est marqué par un nombre plus conséquent de décrochages scolaires. L'enseignement général est aussi la preuve que l'on peut poursuivre un enseignement de qualité, et ce, sans décrochages.

On a le sentiment que prévaut la conception d'une école à deux vitesses, avec des options intéressantes dans certains établissements qui feraient le filtre entre des classes populaires et les autres. Votre vision de l'enseignement est d'autant plus préoccupante sur ce point.

Je sollicite le dépôt de cette motion pour que la ministre-présidente, Mme Degryse, reprenne urgemment la gestion de ce dossier.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur Soupart, je suis vraiment étonnée que vous preniez la parole dans ce débat, parce que vous ne connaissez pas la différence entre l'enseignement général et le tronc commun. Quand vous dites que des élèves, ou même des enseignants, en deuxième année secondaire, estiment que les élèves devraient être orientés ailleurs que dans l'enseignement général, ce n'est pas le tronc commun. Aujourd'hui, le tronc commun n'existe pas dans l'enseignement secondaire. Dès lors, ne prenez pas la parole si vous ne vous documentez pas un petit peu sur l'objet de votre prise de parole.

Par ailleurs, complémentirement à ce que vous avez dit, Monsieur Bauwens, je vais faire référence aux résultats du Programme international pour le suivi des acquis (PISA). Habituellement, le MR aime bien les résultats PISA, n'est-ce pas? Il est prouvé aujourd'hui que les élèves qui ont évolué dans le tronc commun jusqu'à 15 ans, voire 16 ans, ont de meilleurs résultats aux tests PISA. En effet, non seulement le tronc commun permet de réduire les inégalités scolaires, mais il fait aussi progresser tout le monde vers de meilleurs résultats étant donné qu'il est accompagné de mesures spécifiques pour faire grandir tous les élèves dans des disciplines polyvalentes. Le tronc commun laisse donc moins de monde sur le bord du chemin.

Il faut garder cela en tête; ce n'est pas moi qui ai fait ces recherches sur ce sujet. Plusieurs études assurent de manière sûre et certaine que le tronc commun est aujourd'hui ce qu'il y a de mieux pour faire progresser les résultats de tous les élèves. Il s'agit d'une vérité scientifique.

À propos du Pacte pour un enseignement d'excellence, vous avez dit que les électeurs avaient voté et demandé du changement pour le Pacte. Mais ce n'est pas vrai! Vous êtes deux partis au gouvernement et nulle part, dans vos programmes, il n'est prévu de mettre le Pacte à plat. Ensuite, vous avez réitéré dans votre DPC l'adhésion au Pacte et au tronc commun. L'opposition ne sème pas la zizanie par rapport à vos promesses; le problème se situe plutôt au sein de la majorité et avec tous les acteurs de l'école.

Le MR a mis en avant ses retours de terrain, assurant que des enfants n'avaient pas envie d'étudier dans l'enseignement général. En effet, c'est bien le cas pour certains. Cela tombe bien: il ne s'agira plus de l'enseignement général, mais du tronc commun. Il convient de savoir de quoi nous parlons.

Vendredi soir, j'étais au restaurant, tranquille. Indépendamment de l'opposition, le gouvernement n'est tellement pas serein sur ce sujet qu'il a sorti un communiqué de presse ce jour-là à... 21 heures. Monsieur Soupert, arrêtez de faire croire qu'il s'agit de l'opposition. Les acteurs de l'école sont vent debout contre le brouillard et la remise en question que vous venez de confirmer aujourd'hui.

Je reste toujours dans le flou, car vous avez tenu des propos contradictoires sur les bancs tant du groupe Les Engagés que du MR. Madame Vandorpe, vous avez confirmé l'allongement en troisième année secondaire, en contrepoint de votre partenaire MR qui, lui, avait dit: «Nous n'allons plus le faire.» Or personne, hormis le MR, n'avait auparavant remis en cause cet allongement en troisième année... Le confirmer ainsi ne constitue donc pas une avancée, mais une régression.

Madame Vandorpe, vous avez également dit: «Nous voulons, tel que la DPC le dit, renforcer les activités orientantes en troisième année.» Ce n'est pas ce qui se trouve dans le communiqué de presse de vendredi ni dans ce que je viens d'entendre dans la bouche du MR – autant de la part du gouvernement que parmi les parlementaires – qui défend un renforcement potentiel des activités orientantes dès le premier degré. J'ai du mal à comprendre, alors que je participe aux mêmes débats que vous et que je vous écoute attentivement. Si, moi, je ne comprends pas, il sera d'autant plus compliqué pour d'autres personnes, qui ne suivent pas l'entièreté des débats, de comprendre, surtout si vous avez des avis opposés.

Par ailleurs, les activités orientantes existent déjà en deuxième et en troisième années dans le tronc commun prévu pour l'enseignement secondaire. Augmenter les activités orientantes ne veut pas dire recréer des options en troisième année secondaire. Ce n'est pas la même chose! Ce que M. Soupert ou vous, Madame la Ministre, laissez entendre, en vous faisant l'écho du non-choix du SeGEC, c'est le rétablissement d'options toute l'année en troisième. Mais cela revient à supprimer le tronc commun! Le tronc commun vise à garder ensemble les élèves pour toutes les heures de cours, même si, à certains moments, il peut y avoir des activités ciblées d'une ou deux semaines, ou réparties sur un trimestre. Le MR vient donc de dire aujourd'hui qu'il voulait retourner vers les options, alors que Les Engagés

souhaitent quant à eux travailler sur les activités orientantes, sans plus de précision. Nous sommes en septembre et on ne sait toujours pas ce qu'il en est sur le fond!

Madame la Ministre, s'agissant des formations, vous nous avez dit ne pas les arrêter, mais les reporter. Il y a peut-être une légère nuance sémantique, mais vous n'avez pas répondu quant au calendrier. Imaginons, dans le meilleur des cas, que le texte qui sera en première lecture à la fin du mois de septembre au gouvernement passe en troisième lecture en décembre. Cela signifie qu'avant janvier – puisque vous avez indiqué que les formations ne débuteraient pas avant la décision finale sur le texte –, aucune formation ne sera dispensée dans les écoles. Je rappelle qu'il y a 50 000 élèves et donc des milliers d'enseignantes et d'enseignants qui vont devoir être formés en moins de six mois. Comment voulez-vous que ce soit possible? C'est un grand mystère. Allez-vous retirer des classes des milliers de professeurs pour les former entre janvier et juin? Il va falloir nous expliquer comment ce sera possible matériellement sans que les élèves n'aient plus cours. Par conséquent, il est urgent de démarrer ces formations, particulièrement pour les élèves de première année secondaire.

Le groupe Ecolo déposera une motion qui reprend les différents éléments que j'ai présentés et vous demande de retrouver un peu de bon sens.

Mme la présidente. – La parole est à M. Soupart, pour un fait personnel.

M. Guillaume Soupart (MR). – Dans une assemblée comme la nôtre, il est manifestement possible de discréditer facilement l'autre en disant qu'il ne comprend rien à notre système d'enseignement. Certes, le Pacte pour un enseignement d'excellence a été conçu quand j'étais encore moi-même dans l'enseignement secondaire. C'est vous dire si cela fait longtemps qu'il a été élaboré. J'ajouterai juste un élément de fond: on entend d'un côté qu'il faut revaloriser l'enseignement qualifiant et, de l'autre, qu'il faut garder les élèves le plus longtemps possible dans le tronc commun.

Mme la présidente. – Monsieur le Député, veuillez vous limiter au fait personnel.

J'ai été saisie de trois projets de motion. Le premier, signé par Mme De Rodder et MM. Kaynak et Dönmez, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, à l'interpellation de Mme Dorothee De Rodder, intitulée "Soutien à l'appel des Engagés pour enjoindre la ministre à clarifier en urgence le futur du tronc commun", et à la question orale de

Mme Bénédicte Linard, intitulée “Conduite des travaux du Pacte pour un enseignement d’excellence et de son comité de concertation”,

vu le Code de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire,

vu la Déclaration de politique communautaire,

vu l’avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d’excellence,

considérant l’annulation de la désignation des chargés de formation pour le tronc commun dans l’enseignement secondaire,

considérant que cette annulation entraîne le report *sine die* des formations en tant que telles, un report annoncé en ces termes le 5 septembre 2025: “Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille actuellement à la redéfinition du degré inférieur de l’enseignement secondaire (S1, S2 et S3). Dans l’attente de ces décisions, certaines formations prévues pour accompagner cette réforme doivent être adaptées.”,

considérant qu’au-delà de la surcharge administrative et organisationnelle à laquelle les écoles sont aujourd’hui confrontées, cette annonce engendre également une image négative et une perte de crédibilité du processus du tronc commun,

considérant que la réussite du processus du tronc commun est aussi urgente que cruciale,

considérant que les premiers élèves qui intégreront le tronc commun dans l’enseignement secondaire sont aujourd’hui en sixième année primaire et qu’ils ne connaissent pas encore les conditions de réussite de leur année et le contour des programmes de première année secondaire,

considérant que les établissements commenceront à organiser des journées portes ouvertes et des réunions d’information à partir du mois de novembre,

considérant que le gouvernement travaille sur une redéfinition de la troisième année secondaire et que les acteurs de l’enseignement appellent à ne surtout pas modifier la première et la deuxième années secondaires à quelques mois de leur implémentation,

considérant que la rupture avec le tronc commun à l’issue de la sixième année primaire n’est pas une option sous peine de causer des problèmes pédagogiques et organisationnels majeurs dans l’enseignement secondaire,

considérant que tous les réseaux d’enseignement et que toutes les écoles secondaires, quels que soient leurs profils, se préparent depuis plusieurs années à l’arrivée du tronc commun – adaptation des programmes aux nouveaux référentiels, organisation de formations réseaux, etc.,

considérant qu’au-delà des écoles, des directions et des enseignants, les parents qui souhaitent visiter les écoles s’interrogent aussi sur l’orientation que prendra le tronc commun,

considérant que l’incertitude plane sur tous les acteurs de l’école et que cela génère une perte de confiance,

considérant qu’une concertation avec l’ensemble des acteurs est nécessaire et qu’il n’existe plus de lieu officiel de discussion entre eux et le gouvernement depuis de nombreux mois,

considérant la réponse de la ministre à l’interpellation, qui ne permet pas de rassurer sur les engagements du gouvernement,

demande au gouvernement:

de confier à la ministre-présidente, dans le cadre de son rôle de coordination politique de l’action du gouvernement, le soin de prendre la main dans le pilotage de la réforme du tronc commun,

d’organiser en extrême urgence une réunion avec les acteurs de l’enseignement afin d’entendre leurs propositions, demandes et points d’attention,

de définir avec ces acteurs une solution concertée afin de garantir la mise en œuvre du tronc commun dans l’enseignement secondaire de manière efficace, cohérente et rapide,

de reprendre et de rendre accessibles aux directions et aux enseignants les formations pour le tronc commun dans l’enseignement secondaire,

d’apporter urgemment des réponses claires à tous les acteurs de l’école de manière à les rassurer,

de relancer une dynamique de concertation permanente avec les acteurs de l’enseignement autour des réformes de l’enseignement.»

Le deuxième projet de motion est signé par Mme Linard, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l’Éducation, de l’Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes, à l’interpellation de Mme Dorothee De Rodder, intitulée “Soutien à l’appel des Engagés pour enjoindre la ministre à clarifier en urgence le futur du tronc commun”, et à la question orale de Mme Bénédicte Linard, intitulée “Conduite des travaux du Pacte pour un enseignement d’excellence et de son comité de concertation”,

vu l’avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d’excellence, définissant comme objectif stratégique (1.2) de “mettre en place un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire renforcé”,

vu l’affirmation dans cet avis n° 3 selon laquelle “la mise en œuvre réussie de ce tronc commun tel que redéfini et renforcé nécessite son allongement, comme condition nécessaire à la pleine réalisation de ses finalités, dans le cadre d’un phasage précis et réaliste d’une implémentation progressive”,

vu le décret du 16 mai 2024 relatif à l’approche éducative de l’orientation,

vu la Déclaration de politique communautaire rappelant que “le parcours commun doit permettre le renforcement des apprentissages de base dès les premières années, l’initiation aux différents domaines polytechniques et la construction d’un parcours orientant positif”,

vu l’engagement du gouvernement, dans la même Déclaration, d’engager, “au préalable” de toute révision du tronc commun, une évaluation sur sa forme et sa durée et d’y intégrer la dimension sociale du changement,

considérant l’absence à ce jour de toute évaluation de la réforme du tronc commun permettant d’en objectiver les atouts, les limites et les impacts,

considérant que la réforme du tronc commun repose sur des fondements scientifiques démontrant que l’allongement de la formation commune réduit les écarts de performance entre élèves et favorise l’égalité des chances,

considérant que le Pacte pour un enseignement d’excellence est le fruit d’une large concertation impliquant l’ensemble des acteurs de l’école, et que le déploiement du tronc commun constitue un élément central de lutte contre les inégalités scolaires et d’élévation des compétences des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles,

considérant que les équipes éducatives ont déjà largement investi du temps et des ressources dans la construction des référentiels et des programmes alignés sur le tronc commun et que remettre en cause cette réforme remettrait en question le travail accompli et la cohérence générale des parcours d’apprentissage des élèves,

considérant la nécessité de garantir la cohérence des référentiels organisant l’acquisition des compétences, savoirs et savoir-faire et, par là, du parcours des élèves tout au long du tronc commun,

considérant la tenue d’une mise au vert réunissant les acteurs de l’enseignement, ayant abouti au soutien unanime à l’esprit initial du Pacte pour un enseignement d’excellence relatif au déploiement du tronc commun véritablement polytechnique jusqu’à la troisième année secondaire incluse,

considérant la mobilisation conjointe des fédérations d’associations de parents, des fédérations de pouvoirs organisateurs et des associations de directions

réclamant plus de clarté sur le déploiement du tronc commun en secondaire dès la rentrée 2026;

considérant le communiqué conjoint de la ministre-présidente et de la ministre de l'Éducation confirmant le déploiement du tronc commun en première année secondaire à la rentrée 2026 et le renforcement de la dimension orientante des trois années secondaires – déclarations contraires aux engagements de l'avis n° 3 et de la Déclaration de politique communautaire,

considérant la suspension des travaux du Comité de concertation du Pacte et l'état préoccupant du dialogue dans le secteur de l'enseignement,

considérant que cette remise en question d'une réforme de long terme, en fonction d'intérêts partisans et sans analyse approfondie des effets sur les élèves, met en péril la crédibilité des engagements publics et du dialogue avec les acteurs de l'enseignement,

considérant la nécessité d'anticiper les travaux relatifs à la certification à l'issue de la troisième année secondaire et les perspectives relatives à l'après-tronc commun,

demande au gouvernement:

de respecter les engagements pris dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence et de garantir la poursuite d'un tronc commun polytechnique jusqu'à la troisième année secondaire incluse, conformément au calendrier initial et aux conditions spécifiées dans l'avis n° 3,

de déployer pleinement les dispositions du décret du 16 mai 2024 relatif à l'approche éducative de l'orientation, dont les activités orientantes communes à tous les élèves, afin de lutter contre la hiérarchisation des filières d'enseignement et de renforcer la dimension polytechnique du tronc commun,

d'opérer sans délai les modifications légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur du tronc commun en première année secondaire à la rentrée 2026,

de mettre en place sans délai la cellule de reconversion prévue pour accompagner les enseignants affectés par la réforme et de garantir des mesures de soutien à l'emploi dans les établissements concernés,

d'assurer la continuité pédagogique pour les élèves en garantissant une transition cohérente entre la deuxième et la troisième années secondaires, en évitant un retour aux anciennes logiques de relégation et de sélection précoce,

de mettre en œuvre les travaux relatifs à la certification à l'issue du tronc commun et le chantier relatif à l'après tronc commun.»

Le troisième projet de motion, pure et simple, est signé par M. Soupart et Mme Vandorpe, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, à l'interpellation de Mme Dorothee De Rodder, intitulée "Soutien à l'appel des Engagés pour enjoindre la ministre à clarifier en urgence le futur du tronc commun", et à la question orale de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Conduite des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence et de son comité de concertation",

passé à l'ordre du jour.»

9 Interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Coût de la rentrée scolaire et de l'enseignement» (article 78 du règlement)

10 Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Frais illégaux et inégalités dans l'enseignement qualifiant: quelles garanties pour les familles?» (article 78 du règlement)

11 Question orale de Mme Bénédicte Linard à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Dispositifs garantissant le droit à la gratuité scolaire» (article 78 du règlement)

Mme la présidente. – Cette interpellation et ces deux questions orales sont jointes.

Mme Amandine Pavet (PTB). – La facture de la rentrée scolaire et les frais liés à la scolarité ne font qu'augmenter; nous craignons que la situation, déjà intenable pour bien des parents, s'aggrave encore à la lumière de la sortie de notre ministre-présidente, qui prévoit de nouvelles coupes budgétaires dans l'enseignement en 2026. Selon la Ligue des familles, le matériel nécessaire à la fréquentation d'une école primaire coûte en moyenne 255 euros: cartable, plumier, stylos, cahiers, fardes, feuilles, etc.

Cette année, dans une école de Jette, certains parents se voient aussi contraints de payer 30 euros de «taxe tartine» par mois pour le temps de midi, soit une augmentation de plus de 50 % en seulement un an. Des augmentations similaires surviennent un peu partout en Wallonie et à Bruxelles: dans une école de Mons, le nouveau forfait mensuel pour la garderie s'élève à 65 euros par mois. Une

maman a d'ailleurs témoigné dans la presse que les frais de garderie pour sa fille sont passés de 17,50 euros par an à ce montant mensuel démesuré. J'étais moi-même incrédule devant ces chiffres, que j'ai relus plusieurs fois, mais il semble que ce soit bien réel.

Dans l'enseignement secondaire, la facture s'alourdit encore: à eux seuls, les frais de rentrée s'élèvent à plus de 400 euros pour se procurer les manuels, livres et autre matériel de base, auxquels il faut ajouter les photocopies, qui représentent encore près de 100 euros par an, mais aussi les sorties culturelles et pédagogiques, la piscine – du moins pour les communes qui ont encore la chance d'en avoir une –, les voyages scolaires, etc. Bref, de nombreux coûts s'ajoutent à celui de la rentrée scolaire elle-même et tout au long de l'année pour des parents déjà mis en difficulté par toutes les mesures antisociales que vos partis prennent à plusieurs niveaux de pouvoir. D'après la presse, «un parent sur cinq s'endette pour couvrir les frais» lors de la rentrée et «deux parents sur trois vivent des difficultés financières du fait des frais de scolarité». Rappelons que cette situation se produit dans un pays où l'enseignement est censé être gratuit.

Commençons par les fournitures scolaires. Selon une étude de la Ligue des familles, elles coûtent plus de 200 euros pour l'enseignement primaire, plus de 400 euros pour l'enseignement secondaire général et entre 700 et 1 000 euros pour l'enseignement qualifiant! Malgré ce coût déjà trop élevé, Madame la Ministre, vous avez décidé, le 19 mai 2025, de stopper l'extension de la gratuité des fournitures scolaires à la quatrième année primaire, soit une économie de 4 millions d'euros sur le dos des parents; 56 000 enfants sont concernés par cette mesure, qui engendrera en moyenne un surcoût de 100 euros pour leurs parents. La Ligue des familles conclut son analyse comme suit: «La Fédération Wallonie-Bruxelles est donc terriblement en retard dans la protection des droits des enfants qu'elle devrait déjà assurer.»

Bien entendu, la date à laquelle cette mesure d'aide aux familles sera réinstaurée est totalement inconnue. Au contraire, non contente de suspendre l'extension des mesures existantes, vous avez même annoncé votre intention de les réévaluer, ce qui signifie, venant d'un parti de droite, que ces mesures seront mises à mal. Certaines communes, comme Bruxelles, ont décidé de maintenir ces mesures sur leurs fonds propres. Malheureusement, en raison de l'augmentation des prix et des mesures régionales et fédérales, décidées par des majorités dont vos partenaires font partie, les pouvoirs locaux auront de plus en plus de mal à trouver des budgets.

Madame la Ministre, confirmez-vous l'augmentation des coûts liés à la rentrée scolaire et à la scolarité en général? Les avez-vous évalués pour cette année? Comment le gouvernement peut-il réguler ces coûts? Par ailleurs, le gouvernement a-t-il pris connaissance du bilan de la Ligue des familles concernant la gratuité des fournitures scolaires? Où en est votre évaluation de cette mesure? Pourquoi avez-vous interrompu son extension? Combien de temps durera cette suspension? De

manière plus générale, comment envisagez-vous la réévaluation des mesures de gratuité existantes?

Sans surprise, c'est aussi la douche froide pour les parents des élèves de l'enseignement qualifiant. La RTBF a d'ailleurs publié un article intitulé «*Rentrée scolaire: le coût faramineux de l'enseignement qualifiant qui concerne pourtant des familles à bas revenus*», ce qui témoigne bien de la situation.

La réalité est que la charge que représentent les frais scolaires devient insupportable pour des milliers de familles en Fédération Wallonie-Bruxelles, particulièrement dans l'enseignement qualifiant, dont je rappelle qu'il concerne un élève sur deux. En outre, les coûts varient fortement d'une option à l'autre, ce qui contraint les élèves dans leur choix d'orientation et brise parfois des vocations lorsque l'option envisagée nécessite un matériel trop onéreux. En moyenne, les familles paient plus de 400 euros pour l'outillage et l'équipement de protection à renouveler chaque année, mais, individuellement, ce montant peut aller jusqu'à 1 000 euros. Or, ce sont surtout les jeunes des classes populaires qui sont touchés, puisque la moitié des élèves âgés de 16 ans et issus des 30 % de la population vivant dans la situation la plus précaire se retrouvent dans l'enseignement qualifiant, contre seulement un sur cinq parmi les plus aisés. De plus, ces chiffres alarmants arrivent alors que vous venez de couper 3 % du budget consacré à ce type d'enseignement.

Quelles sont vos propres estimations concernant les frais scolaires annuels dans l'enseignement qualifiant? Quels sont les risques d'une augmentation de ces frais liée aux coupes budgétaires passées et, malheureusement, d'après les propos tenus par la ministre-présidente, à venir? Comment garantirez-vous l'accès à un enseignement gratuit avec de tels montants?

En outre, la facture ne s'arrête pas aux multiples frais que je viens d'évoquer; il faut encore y ajouter les frais de garderie. Le montant de 65 euros par mois et par enfant dans une garderie montoise n'est qu'un exemple parmi d'autres. Un peu partout en Wallonie et à Bruxelles, les frais ont également augmenté. Des données issues de l'édition 2024 du «*Baromètre des parents*» indiquent que près d'une famille sur cinq a déjà dû réduire certaines dépenses, comme la santé ou la nourriture, pour pouvoir payer les frais de garderie.

Comment expliquez-vous ces constats vertigineux? De quelles statistiques disposez-vous au sujet des montants moyens et des augmentations? Un système de plafond est-il prévu ou envisagé pour le prix des garderies? Quel système de contrôle est-il mis en œuvre pour éviter les abus? Quels moyens sont-ils accordés aux écoles pour leur permettre de payer les surveillants des garderies sans répercuter ce coût sur les parents?

Par ailleurs, la réforme du chômage, que votre parti et celui de vos partenaires gouvernementaux portent au niveau fédéral, exclura toute une série de

travailleurs ALE (aides locales à l'emploi) qui assurent actuellement le temps de midi ou la garderie. Ce sera problématique pour ces travailleurs et pour les écoles. Avez-vous été interpellée à ce sujet? Combien d'emplois ALE sont-ils menacés par cette réforme dans le secteur de l'éducation? Comment entendez-vous protéger ces emplois ou donner aux écoles les moyens de s'adapter? M. Bauwens vous interrogera également à ce sujet au cours de la présente réunion. Il existe un lien manifeste entre la réforme du chômage, la perte de travail et d'indemnités de chômage pour les travailleurs ALE et l'explosion des frais pour les parents, que ce soit pour le temps de midi ou la garderie.

Le MR et Les Engagés, qui prétendent viser les «profiteurs» à travers cette réforme, s'attaquent en réalité aux travailleurs. Les travailleurs ALE, dont beaucoup sont employés dans l'enseignement, sont ainsi mis à la porte du chômage et perdent leur emploi, c'est-à-dire qu'ils sont directement attaqués dans leur statut de travailleur. Bon nombre d'entre eux assurent pourtant des fonctions essentielles: ils gardent nos enfants durant le temps de midi, ils les aident à traverser la rue en sécurité, ils les gardent en soirée lorsque leurs parents, parce qu'ils travaillent tard ou loin, ne sont pas en mesure de les récupérer dès la sortie de l'école. Toutes ces personnes sont désormais mises en difficulté; elles ont ainsi reçu un courrier leur apprenant qu'elles seront exclues du système dès le mois de janvier 2026.

Les écoles, en l'absence de réponse de votre part quant à ce qu'elles doivent faire face à ces travailleurs contraints de chercher un emploi ailleurs, nous interpellent aussi à ce sujet. La recherche s'annonce d'ailleurs difficile pour bon nombre d'entre eux, en particulier les mamans solos et les personnes âgées. Ces personnes occupaient pourtant une fonction essentielle au quotidien dans nos écoles. J'aimerais donc connaître votre point de vue à ce sujet. Nous avons également reçu des témoignages indiquant que des parents se voient obligés de payer 50 euros tout simplement parce que les travailleurs ALE qui assuraient la surveillance du temps de midi vont perdre leur emploi. De nouvelles «taxes tartine» font donc leur apparition à cause de la réforme du chômage. Ainsi, à l'instar de toutes vos réformes visant à définancer l'enseignement, celle-ci oblige encore les écoles à faire les poches aux parents.

De nombreux parents sont également soumis à une «taxe tartine», sous la forme d'un montant mensuel, pour que leurs enfants puissent rester dans leur établissement scolaire durant le temps de midi. C'est totalement illogique dans la mesure où la plupart des parents n'ont évidemment pas la possibilité de quitter leur lieu de travail à ce moment de la journée pour reprendre leur enfant. Cette taxe injuste met en lumière le manque flagrant de moyens dans l'enseignement. Comme évoqué précédemment, cette «taxe tartine» a augmenté de 50 % dans une école de Jette par rapport à l'année dernière, atteignant désormais la somme de 90 euros par trimestre. C'est énorme, mais c'est bien ce que nous apprend la presse. Toutefois, grâce à la pression exercée par l'opposition durant la précédente

législature, ces frais ont été supprimés dans l'enseignement organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Or, c'est bien une extension de cette gratuité à tous les réseaux d'enseignement dont les familles ont besoin.

Comment font les parents qui travaillent et qui n'ont d'autre choix que de laisser leurs enfants à l'école durant le temps de midi? Disposez-vous d'une estimation du nombre d'écoles qui demandent une participation financière des parents pour le temps de midi? De même, avez-vous une idée de l'augmentation des frais de surveillance lors de la dernière rentrée scolaire?

Avez-vous interpellé l'école de Jette pour trouver une autre solution que l'augmentation de 50 % de la «taxe tartine»? Êtes-vous déjà intervenue auprès d'autres établissements pour des cas similaires? Quel est le bilan de l'interdiction de cette pratique dans les écoles du réseau WBE? Est-il prévu de poursuivre, voire d'étendre cette interdiction à tous les réseaux d'enseignement, tout en donnant aux écoles les moyens d'assurer la garde durant le temps de midi?

Par ailleurs, il existe en Fédération Wallonie-Bruxelles un projet pilote visant à offrir des repas chauds gratuits à l'école, mais nul ne sait si ce projet va se poursuivre. Pourtant, depuis 2020, les statistiques montrent que le nombre de familles avec enfants ayant recours aux banques alimentaires a augmenté de 15 000; parmi celles-ci, un foyer sur trois est monoparental. Encore aujourd'hui en Wallonie, un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté, tandis qu'un enfant sur cinq vient à l'école le ventre vide. Le repas fourni par l'école est bien souvent le seul repas équilibré que ces enfants auront pendant la journée. De votre côté, alors que la rentrée scolaire bat son plein, vous semez le doute en ne clarifiant pas la situation des écoles qui font appel au système de repas chauds gratuits. Par conséquent, plusieurs communes ont décidé de ne pas renouveler leur participation à ce projet cette année. Certaines écoles sont restées plus de deux semaines sans pouvoir proposer de repas à midi, ce qui affecte des milliers d'enfants. Rappelons qu'il s'agit principalement d'écoles à faible indice socio-économique, ce qui signifie que les enfants concernés sont précisément ceux qui ont le plus besoin d'un tel dispositif.

Des études sérieuses ont pourtant démontré que la gratuité des repas est un facteur clé dans l'apprentissage et favorise l'égalité des chances de réussite et la future insertion professionnelle. Les enfants qui bénéficient de repas scolaires sont aussi globalement en meilleure santé et montrent une meilleure capacité d'attention à l'école, ce qui améliore leurs chances de contribuer à la vie économique de manière plus importante une fois adultes.

Outre ces avantages sur le plan strictement scolaire, une étude anglaise de 2022 a également quantifié les avantages sociaux et budgétaires des repas scolaires gratuits, notamment sur la base d'un calcul des coûts et des bénéfices liés à leur implémentation en Angleterre. Il en est ressorti que chaque livre sterling investie pouvait donner lieu à un retour sur investissement de 1,71 livre. De nombreux

pays occidentaux ont d'ailleurs déjà instauré la gratuité des repas scolaires, comme la Finlande, la Suède, la Lettonie, la Lituanie, l'Écosse, le Pays de Galles ou encore l'État du Massachusetts. Les statistiques du Programme alimentaire mondial (PAM) pour 2022 montrent que la Belgique, où seulement 23 % des enfants fréquentant l'enseignement primaire reçoivent des repas scolaires, le plus souvent payants, se trouve très loin derrière d'autres pays européens comme l'Estonie, où 99 % des enfants bénéficient de tels repas.

Malgré toutes ces données qui devraient vous alerter, un article de presse nous informe que, «vu la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on nous souffle que ce sera clairement un enjeu du conclave pour le budget 2026». Le même article précise: «Selon nos informations, il est peu probable que les règles changent en cours de route, mais l'année scolaire 26-27 n'est pas à l'abri d'une potentielle pause ou fin du projet "cantine scolaire".» Vous avez vous-même dit explicitement, lors de la dernière séance plénière, que le projet serait maintenu cette année. Par contre, quand je vous ai demandé s'il le serait jusqu'en 2029, comme prévu par le décret à ce sujet, ou même au-delà de l'année en cours, vous ne m'avez pas répondu, ce qui est inquiétant.

En séance plénière, vous avez indiqué que certaines communes et écoles s'étaient alarmées et que vous ne compreniez pas pourquoi elles avaient mis fin à ce projet. Or, elles n'avaient pas reçu de confirmation de votre part quant au maintien des subventions relatives aux repas gratuits pour l'année à venir. Aujourd'hui, soit une semaine plus tard, elles n'ont toujours pas été informées, contrairement à ce que vous avez annoncé. Quelle est la raison de cette inertie? Pouvez-vous confirmer que le projet sera bien maintenu jusqu'en 2029, conformément au décret? La fin du projet fait-elle partie des mesures d'économies envisagées pour le conclave relatif au budget de 2026, comme annoncé dans la presse? À l'approche de ce conclave, quelles solutions le gouvernement étudie-t-il en vue d'étendre ce dispositif et d'en faire bénéficier toutes les écoles? Sachant que notre territoire compte près de 3 500 écoles, parmi lesquelles 430 établissements bénéficient actuellement de repas gratuits, avez-vous étudié le coût, mais aussi et surtout les bénéfices de l'extension de cette mesure à tous les enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Enfin, pouvez-vous répondre aux interrogations de l'échevine louviéroise qui vous a interpellée quant à l'incapacité de sa commune de poursuivre son projet de repas chauds en raison de la non-indexation des subventions depuis plusieurs années? Quel montant supplémentaire cette indexation représenterait-elle? Pourquoi ne l'appliquez-vous pas? Avez-vous été interpellée par d'autres communes à ce sujet?

En conclusion, je rappellerai encore que, pour les parents, la facture ne s'arrête pas à la rentrée scolaire: ils devront encore payer des frais supplémentaires tout au long de l'année, que ce soit pour les voyages scolaires, le soutien scolaire, etc.

Quoi qu'il en soit, mon interpellation devrait déjà vous permettre de fournir de nombreuses réponses. Nous serons ravis d'écouter tout ce que vous avez à nous dire au sujet de ces différents frais scolaires, qui seront dorénavant à la charge des parents.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, outre le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement, outre le Pacte pour un enseignement d'excellence, nous disposons également de l'avis n° 3 du Groupe central qui prévoit l'objectif d'atteindre progressivement la gratuité, selon le niveau d'étude et le type de frais, afin que la Fédération Wallonie-Bruxelles remplisse les obligations reprises dans les conventions internationales, notamment la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), et dans les normes nationales. La gratuité des fournitures scolaires constitue un droit fondamental de l'enfant, un droit protégé dès lors qu'il est effectif et que l'accès à ces fournitures pour tous les élèves est une condition *sine qua non* pour acquérir les savoirs de base.

Or, nous constatons une fois encore en cette rentrée scolaire que la question des frais scolaires reste préoccupante, en particulier dans l'enseignement qualifiant. Une enquête récente de la Ligue des familles montre que les coûts varient fortement selon les filières: de 80 euros en moyenne pour les manuels spécifiques jusqu'à 350 euros pour du matériel informatique, sans compter les consommables, les outils professionnels ou les logiciels. En hôtellerie, les familles doivent acheter des vêtements de salle et de cuisine, des chaussures adaptées ou des couteaux professionnels, lesquels doivent parfois être remplacés chaque année. À l'inverse, d'autres filières se limitent à une salopette ou un équipement unique, mais qui peut se révéler coûteux. Or, 49 % des parents interrogés déclarent devoir acheter des équipements de protection individuelle ou des vêtements de travail qui devraient pourtant être fournis par l'école. Dans 70 % des cas, aucun système de prêt ou de location n'est prévu. Par ailleurs, près d'un parent sur deux affirme n'avoir reçu aucune estimation des frais à la rentrée. Et lorsqu'elles existent, ces informations se révèlent souvent incomplètes.

Ces constats soulèvent de réelles questions quant à l'égalité, la transparence et le soutien aux familles, en particulier celles en situation de précarité.

Madame la Ministre, comment le gouvernement compte-t-il faire respecter la législation en interdisant la facturation illégale de certains frais, notamment pour les équipements de protection? Quelles mesures envisagez-vous pour soutenir financièrement les familles, par des systèmes de prêt, de location ou de mutualisation du matériel requis?

Quelle garantie pouvez-vous donner quant à une meilleure information des parents, assortie d'une estimation claire et complète des frais, dès la rentrée scolaire? Par ailleurs, quelle politique structurelle comptez-vous mettre en œuvre

pour réduire les inégalités entre les filières et garantir à chaque élève les mêmes conditions d'apprentissage?

Enfin, pouvez-vous communiquer quelle différence de frais existe entre l'enseignement qualifiant et l'enseignement pour adultes? Ce sujet a été largement évoqué tout à l'heure dans le cadre d'une interpellation, mais je souhaite que vous abordiez précisément cette question des frais demandés dans les deux filières.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, pour les familles d'enfants scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles, la rentrée scolaire est toujours synonyme de gouffre financier: frais de matériel et de garderie, «taxe tartine», frais de voyages scolaires, photocopies, piscine, etc. Pour beaucoup de familles, le retour à l'école s'accompagne de nombreuses privations, ce qui constitue un terreau fertile pour les inégalités.

Par ailleurs, comme l'a déjà mentionné ma collègue, la Ligue des familles a récemment publié une étude consacrée aux frais de scolarité dans l'enseignement qualifiant. Le coût d'une seule année scolaire y est estimé à un montant pouvant atteindre 1 000 euros. Or, l'enseignement qualifiant accueille de nombreux élèves issus de milieux populaires ou précarisés. Il est donc urgent d'avancer de façon ambitieuse et plus volontaire sur la gratuité scolaire.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence s'était partiellement emparé de cette problématique, en traçant un cap qui visait, en plusieurs années, à alléger le portefeuille des parents. Cet objectif avait été anticipé dans la trajectoire budgétaire du Pacte, qui devait servir de colonne vertébrale à des réformes ambitieuses et essentielles pour lutter contre les inégalités à l'école. Cependant, le gouvernement a fait le choix de renoncer à ce progrès.

Madame la Ministre, l'année passée, vous avez également suspendu les missions d'inspection, affirmant qu'il s'agissait d'une pause – mot fétiche au MR – qui durerait le temps qu'une évaluation soit effectuée. Toutefois, dans une interview accordée à la rentrée, vous avez déclaré faire le choix d'enterrer définitivement le déploiement des mesures de gratuité scolaire, au motif que les caisses de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont vides. Au regard des annonces alarmistes de votre gouvernement, nous imaginons qu'il en sera ainsi pour le budget 2026, mais également pour celui des années suivantes, alors que l'extension des mesures de gratuité scolaire ne représenterait qu'une part très marginale du budget global.

Vous avez donc fait le choix politique de réaliser des économies au détriment d'un droit inscrit dans la Constitution belge, mais surtout au détriment des familles. Ces dernières n'étant pas sur un pied d'égalité au niveau socio-économique, vos choix pèseront fatalement davantage sur les plus défavorisés.

Pouvez-vous préciser le calendrier des missions d'inspection relatives aux frais de scolarité dans l'enseignement qualifiant, que vous avez annoncées lors de la

dernière séance plénière? Combien d'écoles seront concernées? Les rapports des services d'inspection seront-ils disponibles?

Quel suivi a été réalisé dans les écoles pour lesquelles l'inspection avait souligné des manquements importants par rapport aux obligations légales?

Par ailleurs, vous avez annoncé en séance plénière que le marché public relatif à l'évaluation des dispositifs avait été relancé. Pour quelles raisons? Quel est le nouveau calendrier prévu?

Je ne vais pas m'étendre davantage sur les questions liées à la gratuité scolaire, car je l'ai déjà fait mille fois. J'espère simplement obtenir des réponses à mes questions.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Mesdames les Députées, aucune donnée couvrant la Fédération Wallonie-Bruxelles ne permet de confirmer une éventuelle augmentation des coûts liés à la rentrée scolaire. Le temps de midi, ainsi que les garderies du matin et du soir relèvent du secteur extrascolaire. La législation sur la gratuité scolaire ne s'applique qu'au temps strictement scolaire. Mme Désir ne disait pas autre chose.

Chaque établissement scolaire dispose d'une certaine liberté, dans les limites du raisonnable, pour déterminer les modalités d'organisation des garderies avant et après les cours. Bien que les frais doivent correspondre au coût réel, les tarifs appliqués peuvent varier en fonction du nombre de surveillants et de la nature des activités proposées. Actuellement, certaines écoles délèguent ces surveillances à des ASBL. Bien que légalement autorisé, ce type de délégation peut entraîner des disparités tarifaires importantes selon les modalités contractuelles et les coûts de fonctionnement propres à chaque opérateur.

Selon le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (décret «ATL»), l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) joue un rôle central dans l'agrément et le subventionnement des opérateurs d'accueil extrascolaire. Il soutient ainsi les communes dans les programmes de coordination locale pour l'enfance visant à garantir une offre de qualité, accessible et cohérente sur le territoire. Sur ce point, je vous invite à questionner la ministre de l'Enfance.

De mon côté, la circulaire relative à l'organisation de l'enseignement fondamental insiste sur l'importance d'une communication claire et accessible aux familles, notamment en cas de changements affectant les services proposés. Nous encourageons les établissements à anticiper les modifications tarifaires et à les présenter aux parents lors de réunions informatives ou par des supports écrits, afin de garantir la transparence et de permettre aux familles concernées de s'organiser en conséquence.

Une subvention de 8,5 millions d'euros liée aux surveillances du temps de midi est accordée aux écoles d'enseignement fondamental. Certes, une participation aux frais peut être réclamée aux parents lorsque le coût est supérieur à l'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, elle ne peut pas dépasser le montant correspondant au coût réel de la surveillance, diminué du montant correspondant à l'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les travaux de la Fondation Roi Baudouin (FRB) sur l'accueil extrascolaire sont en cours, dans le cadre de son étude de faisabilité sur les rythmes journaliers. Ils portent notamment sur l'intégration de l'accueil extrascolaire au temps scolaire. Le rapport final est attendu pour juin 2026, au plus tard.

Les communes, les provinces et la Commission communautaire française (COFOF) peuvent accorder des avantages sociaux aux élèves fréquentant les écoles dont elles sont pouvoir organisateur. Comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport sur les avantages sociaux durant les années civiles 2020 et 2021, la majorité des communes octroient des avantages sociaux tant à leurs écoles qu'aux établissements relevant de l'enseignement libre subventionné. La garderie du repas de midi et l'organisation de l'accueil des élèves, quelle qu'en soit la forme – une heure avant le début et une heure après la fin des cours – est l'un de ces avantages; plus de 80 % des communes répondantes l'octroient. Cette politique représente un coût pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. En compensation de l'exclusion des établissements de WBE du régime des avantages sociaux, un montant forfaitaire par élève, pour un budget annuel global de plus de 20 millions d'euros, est octroyé à ces établissements.

J'ai bien pris connaissance des travaux de la Ligue des familles sur les coûts spécifiques de l'enseignement qualifiant. Mon cabinet a rencontré la semaine dernière M. Gevers, chargé de projets à la Ligue des Familles. La situation me préoccupe également. Le Service général de l'inspection (SGI) avait déjà relevé ce manquement dans ses différents rapports. Aussi ai-je demandé aux mêmes services d'analyser spécifiquement cette question durant cette année scolaire. Pour rappel, les modalités de mise à disposition des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle auprès des travailleurs sont prévues par le Code du bien-être au travail qui précise que «l'employeur fournit aux travailleurs, sans frais pour ces derniers, des vêtements de travail, dès le début de leurs activités et en assure le renouvellement en temps utile».

Le Code du bien-être au travail est d'application pour les employeurs et les personnes assimilées, donc les élèves et les étudiants qui suivent des études pour lesquelles le programme d'études prévoit une forme de travail effectuée dans l'établissement d'enseignement et les employeurs qui occupent ces élèves. Il revient donc au pouvoir organisateur de fournir gratuitement aux élèves des écoles qu'ils organisent des vêtements de travail et un équipement de protection

individuel, sur la base des dotations et subventions de fonctionnement qui leur sont octroyées.

L'an dernier, j'ai sollicité l'avis du SGI sur la nécessité de poursuivre ou non les inspections planifiées de contrôle en matière de gratuité au sein des écoles dans 443 écoles en 2024 et 2025. Il ressort de cet avis qu'il conviendrait de poursuivre la mission dans des établissements de l'enseignement secondaire organisant une filière d'enseignement qualifiant et les 28 nouvelles écoles admises aux subventions depuis 2021. J'ai donc sollicité le SGI pour poursuivre sa mission d'inspection, conformément à sa proposition. Ces deux missions n'ont pas encore été planifiées, mais j'ai demandé d'agir en tenant compte de la période la plus opportune pour les établissements scolaires et les équipes de direction; en effet, plusieurs établissements s'étaient plaints que les missions avaient été organisées au moment de cette rentrée scolaire.

Des vérifications comptables sont en cours dans les écoles où le SGI a souligné des manquements, mais tous les établissements n'ont pas encore fait l'objet d'un contrôle. Il est donc difficile d'établir un bilan global des vérifications effectuées à ce jour. Par ailleurs, certains manquements non relevés lors de l'inspection ont été identifiés par le Service de la vérification comptable ou à la suite de plaintes de parents.

L'information aux écoles concernant la subvention pour les repas complets, gratuits, sains et durables a bien été effectuée par l'Administration générale de l'enseignement (AGE), Madame Pavet. Celle-ci a ainsi adressé le 5 septembre dernier un courriel à l'ensemble des implantations scolaires reconduites. Les nouvelles implantations bénéficiaires, ainsi que les écoles non sélectionnées, ont été informées par le biais de la plateforme SUBside. L'expansion de la politique de repas gratuits à l'ensemble des écoles de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles coûterait 196 millions d'euros, montant auquel s'ajouterait une subvention forfaitaire de quarante euros par élève, portant le total à 215 millions d'euros.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je suis un peu perturbée. J'ai l'impression qu'il manque un morceau de votre réponse, Madame la Ministre, tant de nombreuses questions restent en suspens. J'ai vraiment fait l'exercice de diviser mon interpellation en chapitres. Ainsi, toutes mes questions sur les ALE n'ont pas eu de réponses. Or, ce sujet est brûlant pour le moment, parce que les travailleurs et les – nombreuses – travailleuses qui s'occupent des enfants dans les écoles reçoivent actuellement leur lettre d'exclusion. Les écoles ne reçoivent pas les moyens de réengager avec de bons contrats le personnel nécessaire et les travailleurs se font attaquer par vos réformes, alors qu'ils avaient un emploi. C'est complètement fou. Et là, il n'y a aucune réaction de votre part. J'espère sincèrement que vous interviendrez sur le sujet dans la suite de notre réunion, car il va y avoir un gros problème pour les écoles, les parents, les enfants et tous ces travailleurs.

Par ailleurs, les coûts de la rentrée explosent très clairement. Nous sommes très loin des 500 euros par personne promis par le MR pendant toute la campagne électorale. En reculant sur des mesures de gratuité et en n'intervenant pas face à toutes ces augmentations, vous forcez finalement les écoles à faire les poches aux parents. C'est sans compter votre définancement de l'enseignement, que vous avez déjà commencé que et vous projetez de poursuivre à l'avenir.

Je prendrai un simple exemple pour illustrer que l'enseignement n'est pas suffisamment financé par rapport à ces besoins. Vous dites qu'en théorie, les écoles devraient fournir les équipements, comme un employeur. Or, ce n'est pas du tout ce qui se passe dans la réalité, puisque l'étude que réalise chaque année la Ligue des familles prouve que certains parents ayant des enfants inscrits dans l'enseignement qualifiant doivent payer 1 000 euros pour du matériel, parce que les écoles n'ont pas suffisamment les moyens de répondre à cette obligation de fournir les équipements. Le système ne fonctionne donc pas et vous allez encore creuser le fossé: les parents ne sont pas tous égaux quand ils reçoivent une facture de 1 000 euros en début d'année.

Concernant le temps de midi, vous avez balayé quelque peu la question, en disant qu'il s'agissait d'un temps extrascolaire. Or, c'est bien cela le problème: le temps de midi devrait être du temps scolaire et être assumé par vous, en tant que ministre de l'Éducation, et par votre gouvernement. Cette proposition figurait d'ailleurs, je le rappelle, dans votre programme électoral. Cela permettrait de donner enfin aux écoles les moyens de payer des personnes avec de bons contrats pour garder les enfants, plutôt que d'augmenter les coûts avec une «taxe tartine» complètement hallucinante, s'élevant à 90 euros par trimestre pour les parents. Aujourd'hui, vous n'en parlez plus, alors que ce serait une bonne solution.

Concernant les repas chauds, vous avez envoyé un courrier le 5 septembre, soit deux semaines après la rentrée. C'est dommage... De nombreuses communes se sont déjà engagées à mettre fin aux repas chauds. Nous aurions aimé une plus grande proactivité de votre part, car, pour le moment, de nombreux parents paient 7 euros pour un repas qui était gratuit l'an dernier. Vous ne nous avez toujours pas rassurés sur l'avenir de ce projet.

Vous n'avez pas non plus évoqué la nécessité d'indexer les subventions ou les postes ALE. J'y vois un manque de respect pour ces personnes, inquiètes à la lecture de ce courrier, ainsi que pour tous les parents qui devront payer davantage pour le temps de midi.

Vous ne nous avez pas du tout rassurés quant à votre intention de vous attaquer à ces frais scolaires qui accentuent encore les inégalités. Je rappelle que notre enseignement est déjà un des plus inégalitaires. J'espère sincèrement que, dans cinq ans, vous n'aurez pas réussi à creuser davantage ces inégalités. Malheureusement, c'est visiblement mal parti. Pour ces différentes raisons, mon groupe déposera une motion qui propose l'inverse des politiques menées actuellement.

Ce week-end, j'ai rencontré beaucoup d'enseignants, de parents, de syndicalistes et d'associations. La colère gronde contre vos réformes qui cassent notre enseignement en le rendant de plus en plus inégalitaire, qui cassent le métier d'enseignant. Ils seront nombreux, les 24 septembre et 14 octobre prochains, à se mobiliser contre vos gouvernements et nous serons à leurs côtés.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, je fais le même constat que Mme Pavet. J'ai posé des questions très précises sur la manière dont vous alliez faire respecter la législation; sur le soutien financier aux familles, par le biais de systèmes de prêt, de location ou de mutualisation du matériel requis; sur la mise en œuvre éventuelle de politiques structurelles pour réduire les inégalités entre les filières; sur la différence de frais entre l'enseignement qualifiant et l'enseignement pour adultes, etc. Or, vous n'avez évoqué aucun de ces sujets.

Vous avez rappelé les obligations des uns et des autres, mais je n'ai pas entendu d'engagements liés à votre mandat. Il vous est demandé aujourd'hui de faire votre travail, pendant encore quatre ans, pour faire en sorte que les frais scolaires soient vraiment réduits à leur part la plus congrue et qu'ils soient gratuits au terme de vos efforts. Or, je n'ai rien entendu de tel. Des inspections et des rapports d'évaluation ont eu lieu sur les contrôles effectués dans les écoles. Nous n'en avons pas vu la couleur, en tous cas pour ce qui concerne le dernier exercice de 2024.

Les véritables objectifs sont l'égalité entre les élèves, la transparence et le soutien aux familles. Nous n'avons pas beaucoup entendu parler de tout cela, mis à part sur la transparence, mais vous n'avez pas dit comment vous alliez y arriver. Votre programme tel que décliné aujourd'hui est totalement insuffisant. Mon groupe déposera donc une motion demandant au gouvernement de relancer les contrôles, de nous faire part des rapports d'évaluation qui seraient émis et, évidemment, d'avancer vers la gratuité de l'enseignement, comme le Pacte pour un enseignement d'excellence et le décret nous y obligent. En effet, il importe de respecter la législation.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez répondu à quelques questions précises que j'ai posées sur l'inspection. Néanmoins, certains de vos éléments de réponse sont exaspérants. Vous balayez les questions sur l'accueil extrascolaire en affirmant que des ASBL prennent le relais. Pour ce qui concerne les ALE, j'ai interrogé le ministre Jeholet la semaine passée sur cette question et il apparaît que le décret-programme qui se prépare en Wallonie traite de la question des ALE, mais seulement de manière provisoire. Clairement, il n'est pas garanti à 100 % que toutes les personnes sous contrat ALE pourront rester dans les écoles.

Outre les ALE, ce sont, entre autres, des ASBL qui interviennent sur le terrain. Celles-ci bénéficient de points APE (aide à la promotion de l'emploi). Or, le dispositif des APE est lui aussi remis en question et fera l'objet d'une réforme. Vous

refusez donc de prendre le taureau par les cornes en ne vous occupant pas de ces temps de midi qui font l'objet de «taxes tartines» dans les écoles.

Néanmoins, le fait de reporter le coût de l'école sur le portefeuille des familles constitue une erreur. C'est terriblement inégalitaire. Mon groupe déposera une motion visant à revenir aux obligations décrétales liées à la gratuité au sens large, donc pas seulement la gratuité effective pour les parents, mais aussi les obligations liées au droit à la gratuité ou les missions d'inspection. Notre motion demande également de poursuivre les travaux sur le plafonnement du prix des excursions et des voyages scolaires, un poste qui pèse aussi sur le portefeuille des parents. Enfin, il convient d'entamer le chantier lié au soutien et à la simplification administrative pour les directions sur le même sujet.

Mme la présidente. – J'ai été saisie de quatre projets de motion. Le premier, signé par Mme Pavet et M. Bauwens, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, à l'interpellation de Mme Amandine Pavet, intitulée "Coût de la rentrée scolaire et de l'enseignement", à la question orale de Mme Éliane Tillieux, intitulée "Frais illégaux et inégalités dans l'enseignement qualifiant: quelles garanties pour les familles?", et à la question orale de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Dispositifs garantissant le droit à la gratuité scolaire",

considérant qu'une famille sur quatre rencontre des problèmes financiers pour assumer le coût de la scolarité de ses enfants,

considérant qu'une famille sur cinq a déjà dû renoncer à des besoins essentiels comme les soins de santé ou la nourriture pour payer les frais de garderie,

considérant le constat alarmant de la Ligue des familles concernant le coût de la rentrée scolaire pour les élèves des enseignements primaire, secondaire générale et secondaire qualifiant, pouvant aller de 255 euros en primaire jusqu'à 1 000 euros dans le qualifiant,

considérant l'augmentation conséquente des frais de garderie, y compris la garderie du temps de midi, dans la plupart des écoles,

considérant la décision prise par le gouvernement, le 19 mai 2025, de geler l'extension de gratuité des fournitures scolaires à la quatrième année primaire, ce qui impactera environ 56 000 enfants lors de chaque nouvelle rentrée,

considérant que les mesures prises par le gouvernement Arizona vont avoir un impact sur le portefeuille des familles qui peinent déjà à assumer le coût de la scolarité de leurs enfants,

considérant que la Belgique est considérée comme ayant un enseignement les plus inégalitaires en Europe,

considérant la volonté de la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny, de “réévaluer” les projets mis en place jusqu'à ce jour pour avancer sur la gratuité scolaire comme nous pouvons le lire dans un article de BX1 du 20 janvier 2025: “Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles va procéder à l'évaluation externe de l'ensemble des dispositifs de gratuité aujourd'hui en vigueur dans l'enseignement obligatoire”,

demande au gouvernement:

de passer d'études ponctuelles à un suivi structurel, public et transparent, assumé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'évaluer les coûts de la scolarité, de l'école maternelle à l'enseignement secondaire,

de relancer et de pérenniser les dispositifs existants en matière de gratuité – extension de la gratuité des fournitures scolaires, repas chauds gratuits, soutien scolaire, etc.,

de mener de nouvelles politiques ambitieuses pour diminuer les frais scolaires,

d'intervenir au plus vite auprès du gouvernement fédéral de manière à éviter les pertes de personnel constatées à la suite des réformes du chômage sur les travailleuses et travailleurs ALE, de donner aux écoles les moyens d'organiser sans coût pour les familles l'encadrement des enfants durant le temps de midi.»

Le deuxième projet de motion est signé par Mme Tillieux, MM. Kaynak et Dönmez et Mme De Rodder, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, à l'interpellation de Mme Amandine Pavet, intitulée “Coût de la rentrée scolaire et de l'enseignement”, à la question orale de Mme Éliane Tillieux, intitulée “Frais illégaux et inégalités dans l'enseignement qualifiant: quelles garanties pour les familles?”, et à la question orale de Mme Bénédicte Linard, intitulée “Dispositifs garantissant le droit à la gratuité scolaire”,

vu le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement,

vu l'article 1.7.2-7 du Code de l'enseignement, qui prévoit que "le gouvernement évalue la mise en œuvre des dispositions du présent chapitre [relatif à la gratuité] et en fait rapport au Parlement au cours de l'année 2024",

vu l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence qui prévoit que "l'objectif doit être d'atteindre progressivement la gratuité – selon le niveau d'études et le type de frais – afin que la Fédération Wallonie-Bruxelles remplisse les obligations reprises dans les conventions internationales, notamment la Convention internationale relative aux Droits de l'enfant et dans les normes nationales" et qu'"une évaluation du cadre réglementaire actuel de la gratuité doit être réalisée en vue de le faire respecter; les contrôles doivent être renforcés à cet égard et les parents clairement informés de ce que prévoit le cadre réglementaire",

considérant que la gratuité des fournitures scolaires est un droit fondamental de l'enfant protégé dès lors qu'il est effectif et que l'accès à ces fournitures pour tous les élèves est une condition *sine qua non* pour acquérir les savoirs de base,

considérant dès lors l'importance de vérifier la bonne mise en œuvre des politiques de gratuité scolaires pour garantir l'effectivité du droit et, partant, l'accès aux apprentissages et la qualité des conditions d'apprentissage pour chaque élève, sans compter l'impact des politiques de gratuité sur les finances de nombreuses familles,

considérant que les trois rapports d'évaluation du Service général de l'inspection (SGI) réalisés auprès de 2 218 écoles entre 2021 et 2023 révèlent que près de trois écoles sur quatre présentent des irrégularités dans le respect de la législation relative aux frais scolaires – soit une proportion très importante démontrant, d'une part, que les écoles ont besoin d'accompagnement dans la compréhension et l'application de la réglementation en vigueur et, d'autre part, que les parents ont besoin de la garantie offerte par la réalisation d'un contrôle régulier, d'initiative et proactif dans les écoles,

considérant que le rapport d'évaluation final prévu à l'article 1.7.2-7 du Code de l'enseignement n'a pas été transmis au Parlement à la fin de l'année civile 2024,

considérant les vives inquiétudes dont font régulièrement part à ce sujet la Ligue des familles, la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO), l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) et le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE),

considérant qu'une récente enquête de la Ligue des familles mettant en lumière les frais scolaires dans l'enseignement qualifiant montre que les coûts varient fortement selon les filières,

considérant que le coût des frais scolaires et le manque d'information en la matière soulèvent de réelles questions quant à l'égalité, la transparence et le soutien aux familles précarisées,

considérant la nécessité de poursuivre l'extension du dispositif au-delà de la troisième année primaire,

considérant que la ministre de l'Éducation souhaite préalablement mener une grande étude sur un ensemble de dispositifs qu'elle rattache à la gratuité scolaire, en ce compris les fournitures, l'encadrement différencié, les cantines ou encore la subvention "Manolo",

considérant que le gouvernement a décidé d'externaliser l'évaluation de la gratuité, qu'un premier marché public a été lancé et publié le 25 avril 2025 et que la date-limite pour remettre des offres était fixée au 6 juin,

considérant que ce marché public n'a finalement pas été attribué et qu'il a été relancé à la demande de la ministre de l'Éducation, avec les mêmes délais,

considérant la nécessité absolue de consulter l'ensemble des acteurs de l'enseignement sur les questions de gratuité scolaire et plus particulièrement les associations représentatives des parents d'élèves et des familles, avant toute décision sur ces mesures,

considérant la réponse de la ministre à l'interpellation, qui ne permet pas de rassurer sur les engagements du gouvernement,

demande au gouvernement:

de prendre des mesures structurelles pour réduire les inégalités entre les filières en matière de frais scolaires pour garantir à chaque élève, quel que soit son parcours, les mêmes conditions d'apprentissage,

de reprendre au plus vite la mission d'évaluation du SGI, garante du respect du droit international et de l'effectivité des dispositions décrétales relatives à la gratuité scolaire, d'en clarifier les modalités et de pérenniser sa mise en œuvre,

le cas échéant, d'adapter la mission d'évaluation du SGI de manière à tenir compte de la charge administrative qui pèse sur les épaules des directions d'école et de leurs équipes, en veillant à l'inscrire dans une démarche de soutien aux bonnes pratiques autant que de contrôle,

de tout mettre en œuvre pour respecter l'article 1.7.2-7 du Code de l'enseignement, l'obligeant à faire rapport sur l'évaluation de la gratuité scolaire au Parlement avant la fin de 2024 en se donnant pour objectifs, notamment: de renforcer l'accès effectif des élèves à la gratuité du matériel scolaire pour assurer la qualité des conditions d'apprentissage et réduire les frais à charge des parents, de simplifier et d'assurer la clarté des règles au bénéfice de tous les acteurs de l'enseignement de pérenniser et d'améliorer la réduction des coûts d'échelle que le système

de centrales d'achat et la réutilisation du matériel permettent, de garantir le juste financement des établissements en tenant compte de l'évolution des coûts du matériel d'une année de la scolarité à l'autre, de régler des difficultés d'application pratique et d'éviter toute forme de gaspillage dans le chef des écoles ou des parents,

de s'engager à informer davantage les familles quant à la législation en vigueur en matière de gratuité scolaire,

de faire toute la transparence sur le périmètre, les délais et les critères d'attribution du nouveau marché public que la gouvernement publiera pour évaluer les politiques dites de gratuité.»

Le troisième projet de motion est signé par Mme Linard, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, à l'interpellation de Mme Amandine Pavet, intitulée "Coût de la rentrée scolaire et de l'enseignement", à la question orale de Mme Éliane Tillieux, intitulée "Frais illégaux et inégalités dans l'enseignement qualifiant: quelles garanties pour les familles?", et à la question orale de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Dispositifs garantissant le droit à la gratuité scolaire",

considérant l'obligation de poursuivre l'objectif de gratuité durant l'obligation scolaire inscrite à l'article 24 de la Constitution et dans la loi du 29 mai 1959 dite du "Pacte scolaire",

considérant les engagements en matière de gratuité de l'éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles au regard de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention internationale des droits de l'enfant et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

considérant l'objectif stratégique 5.4 inscrit dans l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence invitant à renforcer la gratuité "de manière séquentielle en priorité dans l'enseignement maternel, puis dans l'enseignement primaire, puis dans l'enseignement secondaire en fonction des types de frais (d'abord les frais dits "scolaires" et les frais "d'accueil")",

considérant le Chapitre II du Livre premier du Code de l'enseignement intitulé "De la gratuité", dont son article 1.7.2-2 disposant des règles relatives aux frais scolaires,

considérant la nécessité d'en faire appliquer pleinement les dispositions, notamment par le recours aux missions des services de l'inspection et d'en assurer la diffusion,

considérant le constat tiré des rapports intermédiaires du Service général de l'inspection (SGI) relatifs au respect de la législation en matière de frais facultatifs depuis 2021, attestant des manquements importants dans le chef de nombreux établissements, notamment des pratiques non réglementaires impliquant les enfants dans les processus liés aux frais scolaires emportant certaines formes de stigmatisation,

considérant les recommandations du SGI, au regard du bon respect général des mesures de gratuité dans les établissements d'enseignement maternel, visant à étendre le cadre légal relatif aux fournitures scolaires et au plafonnement des voyages au-delà du périmètre actuel,

considérant l'engagement du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tel qu'inscrit dans sa déclaration de politique communautaire, à évaluer les mesures de gratuité relatives aux fournitures scolaires de la première année maternelle à la troisième année primaire comme préalable à d'éventuels ajustements du dispositif,

considérant l'engagement de la ministre à mener cette évaluation supplémentaire à l'horizon du mois d'août 2026,

considérant l'annonce de la ministre de son choix de relancer le marché public lié à l'évaluation de ces dispositifs liés à la gratuité,

considérant le choix du gouvernement de ne pas mettre en œuvre le déploiement des dispositifs de gratuité des fournitures scolaires au-delà de la troisième année primaire, contrairement aux engagements pris dans l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence,

considérant la nécessité de soutenir les équipes pédagogiques et les directions en matière de simplification administrative et de clarifier le cadre des règles qui ont pu alourdir et complexifier l'application des mesures relatives à la gratuité scolaire,

demande au gouvernement:

de faire respecter la législation relative aux frais scolaires, notamment en opérant une clarification et une meilleure communication en la matière à l'attention des directions, et d'encourager un meilleur partage des bonnes pratiques,

de reprendre au plus vite les missions d'inspection spécifiques à la gratuité,

de faciliter l'accès aux familles à l'information relative au respect du droit à la gratuité et au respect du cadre décréteil, notamment en ce qui concerne les voies de recours,

de transmettre au Parlement les rapports du SGI relatifs aux missions d'inspection en matière de gratuité scolaire et d'en organiser la transmission automatique à l'avenir,

de planifier la poursuite du déploiement du dispositif de gratuité, conformément à l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte, dès la rentrée 2026 pour la quatrième année primaire,

de planifier et d'entamer la poursuite des travaux relatifs au plafonnement des excursions et voyages avec nuitées en conformité avec les engagements du Pacte et les jalons identifiés à l'occasion des travaux au sein du Parlement,

d'entamer le chantier de soutien et de simplification administrative à l'attention des directions, en bonne concertation avec ces dernières et selon leurs priorités.»

Le quatrième projet de motion, pure et simple, est signé par Mmes Cortisse et Vandorpe, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, la réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, à l'interpellation de Mme Amandine Pavet, intitulée “Coût de la rentrée scolaire et de l'enseignement”, à la question orale de Mme Éliane Tillieux, intitulée “Frais illégaux et inégalités dans l'enseignement qualifiant: quelles garanties pour les familles?”, et à la question orale de Mme Bénédicte Linard, intitulée “Dispositifs garantissant le droit à la gratuité scolaire”,

passé à l'ordre du jour.»

12 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes (article 82 du règlement)

12.1 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Influence des idées d'extrême droite dans les écoles»

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Le 22 juin dernier, le quotidien «*La Dernière Heure*» a publié le contenu d'un courrier adressé aux parents d'élèves par le Collège Sainte-Croix & Notre-Dame de Hannut. Ce courrier déplorait des discours et des comportements «laissant à penser à des formes de polarisation ou de radicalisation». Nous parlons ici de discours d'extrême droite, porteurs de haine et de sexisme. L'établissement semble avoir communiqué de façon efficace avec les parents et a également fait appel à des relais extérieurs, dont les centres PMS.

L'influence grandissante des idées d'extrême droite dans les écoles est une problématique qui ne touche pas que ce collège de Hannut. Avant les congés scolaires, nous avons appris qu'une tentative d'attentat masculiniste avait été déjouée en France. Un jeune homme de 18 ans, adepte de l'idéologie incel, de plus en plus véhiculée sur les réseaux sociaux, a été interpellé.

Ces deux événements illustrent de façon préoccupante ce qui a été relevé par plusieurs intervenants ayant participé aux auditions sur le radicalisme que nous avons récemment organisées au sein de notre Parlement. Le représentant de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM), par exemple, a rappelé que le phénomène de nihilisme et le radicalisme d'extrême droite étaient particulièrement préoccupants et n'étaient pas pris suffisamment au sérieux. L'OCAM a vraiment attiré notre attention sur les violences et les dangers liés à ces idéologies.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance du courrier adressé par le Collège Sainte-Croix & Notre-Dame de Hannut aux parents d'élèves? Avez-vous été contactée directement par cet établissement? Que retenez-vous de cet événement?

Votre administration a-t-elle une vue d'ensemble du phénomène de banalisation des idées d'extrême droite et des idéaux sexistes dans nos écoles? L'idéologie incel apparaît de façon croissante dans le quotidien des adolescents, souvent popularisée par des influenceurs problématiques. Cela démontre l'intérêt des centres PMS et des dispositifs d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Ces derniers ne seront cependant pas déployés davantage avant leur évaluation en 2028. Quels sont les outils concrets dont les établissements scolaires disposent pour prévenir et lutter contre la radicalisation dans les classes non concernées par l'EVRAS?

Enfin, avez-vous pris connaissance du contenu des auditions sur le radicalisme? Quels enseignements en tirez-vous, notamment quant au vécu des professionnels de terrain?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, je tiens tout d'abord à saluer la réactivité et le sens des responsabilités du Collège Sainte-Croix & Notre-Dame de Hannut, qui a communiqué avec les parents d'élèves et fait appel à des relais extérieurs. Cet événement illustre toute l'importance du travail de prévention et de dialogue au sein des communautés éducatives. Il est essentiel que les écoles puissent s'appuyer sur des partenaires, tels que les centres PMS, pour accompagner les élèves et leurs familles dans des situations sensibles.

Concernant la banalisation des idées d'extrême droite, d'extrême gauche et sexistes dans nos écoles, les données disponibles ne permettent pas de dresser un état des lieux exhaustif. Durant l'année scolaire 2024-2025, la Direction de

l'assistance et du conseil aux établissements (DACE), à laquelle appartiennent les agents des équipes mobiles, a été sollicitée à treize reprises, dont deux concernaient des situations de radicalisation ou de polarisation extrême. Ces sollicitations nous invitent à rester vigilants et à renforcer les outils de prévention.

Les dispositifs EVRAS jouent un rôle fondamental pour combattre les idéaux sexistes. Ils abordent notamment les questions du respect, du libre choix, de la déconstruction des stéréotypes sexistes et homophobes et de la prévention de la violence dans les relations. Bien que leur déploiement complet ne soit prévu qu'après leur évaluation en 2028, les écoles disposent déjà de plusieurs leviers pour agir. Ainsi, depuis 2023, une politique renforcée de lutte contre le harcèlement scolaire a été lancée, mobilisant plus de deux millions d'euros par an. Les écoles doivent désormais disposer d'une procédure de signalement. Elles peuvent s'appuyer sur la boîte à outils de l'Observatoire du climat scolaire pour organiser des séances de sensibilisation, y compris avec les parents.

Les discours violents et sexistes véhiculés sur internet sont également abordés à travers l'éducation numérique à la citoyenneté et aux médias, et ce, dès la cinquième année de l'enseignement primaire. Les enseignants ont accès à des ressources pédagogiques issues de nombreux opérateurs reconnus sur la plateforme e-classe.

Il est important de rappeler qu'une circulaire dédiée à la prévention et à la gestion des phénomènes de radicalisme et d'extrémisme sera très prochainement diffusée à l'ensemble des établissements scolaires. Il s'agit d'un outil de référence sur lequel je travaille depuis près d'un an et qui rassemble de manière structurée toutes les informations, les ressources et les bonnes pratiques nécessaires pour prévenir et agir efficacement face à ces dérives très préoccupantes.

Enfin, dans le cadre des auditions sur le radicalisme, le directeur du service intégré d'assistance aux écoles a rappelé toute l'importance de l'expertise des équipes mobiles. Ces dernières actualisent continuellement leurs connaissances et adaptent leurs interventions aux réalités du terrain. Le directeur du service intégré d'assistance aux écoles a également souligné que la prévention de la radicalisation repose sur une approche pluridisciplinaire pragmatique et ancrée dans la réalité sociale des publics concernés.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, l'OCAM a été très clair: les menaces terroristes viennent de l'extrême droite, pas de l'extrême gauche. Le MR peut penser ce qu'il veut de l'extrême gauche, mais il n'y a pas photo.

Je vous rejoins pour dire que la prévention doit être accompagnée par des actions concrètes dans les écoles, car les discours masculinistes et d'extrême droite deviennent de plus en plus violents.

Je vous invite à travailler sur trois composantes. Premièrement, il faut soutenir davantage les centres PMS, qui croulent déjà sous la charge de travail. Il faut

continuer à leur apporter un soutien financier afin qu'ils puissent développer davantage leurs activités. Deuxièmement, il faut renforcer l'EVRAS. Il est vrai que certains outils existent déjà, mais le report du déploiement à 2028 met à mal un dispositif qui joue pourtant un rôle fondamental. Troisièmement, face à la violence croissante dans les écoles, les acteurs de l'enseignement nous demandent de leur fournir davantage d'outils mieux adaptés aux réalités actuelles. Certaines thématiques ont pris une ampleur insoupçonnée et il est nécessaire de former les enseignants à ces nouvelles thématiques.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations est suspendue à 19h30 et reprise à 20h05.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

12.2 Question de M. Alain Deneef, intitulée «Fonctionnement et transparence des conseils de classe»

M. Alain Deneef (Les Engagés). – Les conseils de classe jouent un rôle central dans la construction des parcours scolaires des élèves. Ils sont censés garantir des décisions pédagogiques collectives, fondées sur les apprentissages et les besoins des jeunes.

Pourtant, plusieurs témoignages parus dans la presse en fin d'année scolaire interrogent la réalité du fonctionnement de ces instances: influence de rapports de pouvoir entre enseignants, fortes disparités entre établissements sur les pondérations et les pratiques, expression de propos problématiques à l'égard des élèves, difficulté pour certains enseignants – notamment les plus jeunes ou les temporaires – à faire entendre leur voix, sentiment d'injustice ou d'opacité vécu par certains élèves ou leurs familles... Bien qu'ils ne soient ni inédits ni sans doute généralisés, ces éléments posent question et font de plus en plus souvent parler d'eux. Ils suggèrent que le cadre commun fixé par les textes ne suffit pas toujours à garantir un fonctionnement équitable, transparent et respectueux dans tous les établissements.

Madame la Ministre, dans ce contexte, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles entend-elle s'assurer du respect des principes d'équité, de rigueur et d'éthique dans les conseils de classe? Existe-t-il une évaluation qualitative de ces pratiques au sein des établissements, voire des dispositifs de formation, d'encadrement ou de médiation pour garantir leur bon fonctionnement? Enfin, face aux fortes disparités entre écoles – notamment concernant les critères de réussite et la pondération des évaluations –, ne pensez-vous pas qu'il faille renforcer l'harmonisation ou au moins la transparence des règles appliquées, afin de garantir une équité réelle entre les élèves, quel que soit l'établissement qu'ils fréquentent?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, je veux affirmer à nouveau la volonté du gouvernement de renforcer la confiance envers les acteurs de terrain de l'enseignement, ainsi que d'assurer davantage de clarté et de transparence dans les pratiques. J'insiste également sur la nécessité d'évaluer régulièrement les dispositifs et de simplifier le cadre administratif afin que les décisions prises soient comprises, acceptées et perçues comme équitables.

Concernant votre première question, les décisions finales des conseils de classe constituent des actes administratifs et, à ce titre, il est indispensable qu'elles soient motivées en fait et en droit. Le conseil de classe comprend le chef d'établissement – ou son délégué – qui le préside, ainsi que tous les membres du personnel enseignant chargés de l'élève. Un membre de centre PMS, les éducateurs et les chefs d'ateliers concernés peuvent y assister avec une voix consultative.

Lors de la délibération, le conseil de classe doit se fonder sur les articles 2 *bis* et 22 de l'arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire. L'article 2 *bis* précise notamment que les appréciations doivent se baser sur les études antérieures, les résultats d'épreuve, les éléments du dossier scolaire, les informations du centre PMS, d'éventuels entretiens avec l'élève et sa famille, ainsi que les résultats d'épreuves de qualification. L'article 22 définit quant à lui ce que l'on entend par «réussite d'une année d'études». Chaque année, une circulaire relative aux recours contre les décisions du conseil de classe sensibilise les établissements sur la nécessité d'une motivation juste et complète.

Concernant votre deuxième question, l'administration n'a pas de vue sur les délibérations internes au conseil de classe, sauf lorsqu'un recours externe est introduit et soumis à l'analyse d'un conseil de recours. En cas de contestation, deux voies existent avec, en premier lieu, une procédure de conciliation interne auprès de l'école et puis, le cas échéant, un recours externe. Dans ce cadre, le conseil de recours se substitue au conseil de classe initial et décide soit de maintenir soit de réformer la décision contestée. Ce mécanisme constitue une garantie réelle pour les familles et les élèves. Ainsi, pour l'année scolaire 2023-2024, quelque 2 265 recours externes ont été introduits et le taux de réformation s'est élevé à 19,95 %. Rappelons que ce chiffre oscille depuis plus de dix ans entre 14 et 27 %. Ces données montrent que les conseils de classe ne fonctionnent pas sans contrôle et que les familles disposent de voies de recours effectives.

Enfin, face aux disparités entre les écoles, faut-il renforcer l'harmonisation ou à tout le moins la transparence des règles appliquées? Dans tous les cas, il convient de rappeler que les dispositifs pédagogiques se fondent sur la liberté d'enseignement garantie par la Constitution et que les enseignants sont en principe des professionnels de l'évaluation. Sur le plan des règles, les procédures d'évaluation et les critères d'un travail scolaire de qualité doivent être définis dans le règlement général des études qui est élaboré par chaque pouvoir organisateur. Ces critères

précisent, de la manière la plus explicite possible, les tâches attendues des élèves en lien avec les missions prévues par le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Lors de l'inscription, le directeur doit porter ces documents à la connaissance des élèves et de leurs parents. Par leur inscription, les familles acceptent ainsi les modalités d'évaluation prévues par le règlement général des études. Il est dès lors important d'être attentif à ces modalités au moment de l'inscription de l'élève.

Pour conclure, il faut rappeler que chaque école dispose d'un projet d'établissement qui est élaboré en fonction de son public scolaire, de ses caractéristiques sociales et culturelles, des aspirations des élèves et de leurs parents, ainsi que de l'environnement dans lequel elle est implantée.

M. Alain Deneef (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir rappelé le contexte et le fonctionnement des conseils de classe. Vous nous rappelez combien le règlement général des études est important. Si celui-ci n'est pas suffisamment clair ou n'est pas bien communiqué en début d'année, c'est évidemment la porte ouverte à des malentendus et, finalement, à des recours, même si ceux-ci ne sont peut-être pas liés à la performance en tant que telle de l'élève, mais plutôt à l'éventuelle incompréhension des attentes et du fonctionnement de chaque conseil de classe. Dès lors, peut-être serait-il bon d'enfoncer une nouvelle fois le clou en rappelant aux directions que ce document – tant sa confection que sa communication en début d'année – est très important.

12.3 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Rentrée des centres PMS spécialisés et ordinaires»

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – En juillet, lors du débat sur l'ajustement budgétaire, nous avons longuement discuté de la mise en œuvre du cadre transitoire destiné à préserver cinquante équivalents temps plein (ETP) qui auraient normalement disparu à la suite de la réforme des pôles territoriaux et du transfert des élèves en intégration de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire. Ces cinquante ETP issus des centres PMS spécialisés ont été réattribués aux centres PMS ordinaires.

C'est une excellente nouvelle pour les centres PMS ordinaires, qui faisaient face à une surcharge importante à la suite des aménagements raisonnables et autres éléments que nous connaissons. Toutefois, du côté des centres PMS spécialisés, les inquiétudes étaient nombreuses: perte d'expertise, sentiment de déclassement, difficultés à assurer le suivi des élèves les plus fragiles, etc.

Trois semaines après la rentrée, Madame la Ministre, pouvez-vous nous dire concrètement si les personnes issues des centres PMS spécialisés, qui ont perdu leur poste, ont effectivement rejoint un centre PMS ordinaire, et dans quelles conditions?

Comment s'organise aujourd'hui le suivi de la réorganisation dans les centres PMS spécialisés concernés? Comment s'organise le déploiement des nouveaux postes dans les centres PMS ordinaires? Quels retours avez-vous du terrain, tant du côté des équipes que des élèves et des familles?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, un cadre complémentaire transitoire a été déployé dès le 1^{er} septembre pour préserver cinquante ETP qui auraient été supprimés à la suite du transfert des élèves en intégration de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire. Ces moyens ont été conservés, un budget a été dégagé à cette fin et redéployé vers 52 centres PMS ordinaires dans le but d'alléger une pression parfois vécue comme étant insoutenable par les équipes.

En effet, certains centres PMS ordinaires devaient assurer le suivi de 850 élèves par ETP alors que les centres PMS spécialisés n'en comptaient en moyenne «que» 131. Il était donc nécessaire de soutenir les centres PMS en tension tout en préservant les emplois et l'expertise issue des centres PMS spécialisés.

Les centres ont reçu leur cadre définitif à la fin du mois d'août. Il est donc encore un peu trop tôt pour dresser un bilan complet en ce qui concerne les personnes physiques qui sont effectivement transférées. Les données précises sur les engagements opérés grâce au cadre complémentaire transitoire seront disponibles après la liquidation des salaires de septembre et un recensement précis sera possible à partir d'octobre. Dès ce moment, une analyse fine pourra être menée en lien avec les centres PMS et la Direction générale des personnels de l'enseignement (DGPE). Il convient toutefois de rappeler que la circulaire 9560 du 19 août 2025 impose aux pouvoirs organisateurs d'identifier précisément le personnel engagé dans ce cadre. Cela garantit une transparence complète du processus.

Les premiers retours des centres PMS ordinaires, mixtes ou spécialisés se révèlent positifs. À titre d'exemple, l'association des directions de centres PMS libres a envoyé un courrier à mon cabinet dans lequel elle salue le travail préparatoire effectué avant la rentrée scolaire, souligne la pertinence des critères retenus pour la répartition des moyens et exprime sa satisfaction quant à la prise en compte des préoccupations du terrain dans le cadre de cette mesure transitoire.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Nous devons continuer à rester attentifs. Nous attendrons les éléments qui nous parviendront en octobre pour analyser la situation correctement. Dans la réforme globale des centres PMS, nous devons absolument associer les centres PMS spécialisés et nous attarder sur leurs spécificités.

12.4 Question de M. Loïc Jacob, intitulée «Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC): état d'avancement des chantiers»

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, ces derniers mois, nous avons évoqué à plusieurs reprises les grands chantiers numériques pour l’enseignement: la plateforme CEPAGE pour la gestion de la paie et des carrières, la révision du référentiel SIEL (Signalétique Elèves), le dossier d’accompagnement de l’élève (DAccE) et, plus largement, la perspective d’un espace numérique unique pour les écoles. Le 19 mai dernier, je vous ai interrogée sur la situation de crise de l’Entreprise publique des technologies nouvelles de l’information et de la communication (ETNIC) et sur l’impact que cette situation pouvait avoir sur ces projets. Vous aviez peu d’informations à nous communiquer, mais vous vous étiez montrée rassurante. Depuis lors, un manager de transition a été désigné et est désormais en fonction.

Où en sont ces différents projets? Leurs calendriers initiaux, en particulier celui de CEPAGE, sont-ils maintenus? Vous m’aviez répondu en mai que le copilotage par votre cabinet et celui de la ministre Galant permettait d’être relativement autonomes dans l’avancée cette plateforme, ce qui m’avait rassuré. Est-ce toujours bien le cas? Qu’en est-il de l’espace numérique unique? Quelles garanties pouvez-vous donner aux directions et aux équipes éducatives pour que la réorganisation de l’ETNIC ne freine pas les avancées promises en faveur de la simplification administrative, attendue par tous les acteurs?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, vous avez raison: la qualité de notre enseignement dépend aussi de notre capacité à offrir aux écoles, aux membres du personnel et aux élèves des outils numériques fiables, simples et interopérables. La Fédération Wallonie-Bruxelles a accumulé des systèmes fragmentés et dépassés qui ne répondent clairement plus aux besoins du terrain. L’ETNIC illustre ce constat. Un manager de transition est entré en fonction au début du mois de septembre. Je l’ai rencontré pour rappeler les attentes, immenses, du secteur de l’éducation et de l’enseignement pour adultes. L’ETNIC doit désormais livrer rapidement des résultats visibles et crédibles, sans quoi la confiance sera définitivement perdue. Chaque euro investi doit se traduire en améliorations concrètes pour les usagers.

SIEL avance, avec une architecture générale déjà définie et des analyses complémentaires en cours pour bien refléter les attentes des acteurs. Sa place centrale dans le système d’information justifie cette préparation, minutieuse, tout en assurant la continuité grâce à la maintenance corrective et évolutive.

Le dossier DAccE progresse, conformément au calendrier, après la numérisation de la procédure du certificat d’études de base (CEB), des aménagements raisonnables et du suivi de la fréquentation scolaire. La mise en œuvre dans le secondaire se poursuit, avec une ouverture prévue à la rentrée 2026-2027.

Le projet CEPAGE n’a pas été ralenti par l’arrivée du manager de transition. L’équipe a poursuivi ses travaux d’analyse pour harmoniser et simplifier ses

processus administratifs. Il s'agit d'un chantier colossal. Ses travaux nourrissent aujourd'hui les réflexions du cabinet d'experts désigné cet été. Le dossier a été transmis à l'Inspection des finances (IF) au début du mois de septembre, toujours conformément au calendrier. Enfin, l'espace numérique unique s'incarne déjà dans l'application Mon Espace qui permet aux directions d'accéder à 26 applications dans l'espace «Mes Établissements». L'objectif est d'en faire un guichet unique destiné à l'ensemble des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles, y compris la culture et le sport, et pas juste l'enseignement.

La réorganisation de l'ETNIC ne doit pas ralentir la digitalisation de l'Administration générale de l'enseignement (AGE). Elle doit au contraire l'accélérer et recentrer l'ETNIC sur son rôle essentiel: garantir cohérence et sécurité, tout en s'ouvrant plus à des solutions externes lorsque c'est pertinent. Très souvent, on commence par chercher en interne, avant de faire appel à des solutions externes. Cette transformation est une occasion unique de moderniser en profondeur la gouvernance numérique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au bénéfice direct de notre enseignement. Je tiens à remercier la ministre Jacqueline Galant, chargée de la tutelle sur l'ETNIC, de s'être pleinement saisie de ce dossier.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur ces dossiers qui concernent des chantiers colossaux. Vous avez été rassurante: les travaux progressent, peut-être moins vite que souhaité. Toutefois, vous avez rencontré le nouveau manager de transition qui a dressé un état des lieux de la situation. C'est la réponse que nous souhaitions entendre aujourd'hui et elle est, pour l'instant, de nature à nous rassurer.

12.5 Question de M. Loïc Jacob, intitulée «Étude de l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) sur les enjeux climatiques»

12.6 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Déploiement d'une véritable éducation transversale aux enjeux climatiques et environnementaux»

12.7 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Étude de l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) relative l'éducation aux enjeux climatiques»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – L'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) vient de publier une étude très intéressante sur l'éducation aux questions climatiques. Les parents, les élèves et les enseignants ont été interrogés grâce à un échantillonnage et une méthodologie relativement robustes.

Cette étude montre que, si élèves, parents et enseignants reconnaissent l'importance de cette éducation, beaucoup estiment qu'elle est encore trop rare, ponctuelle et génératrice d'anxiété plutôt que de perspectives positives. C'est assez interpellant. Les enseignants disent être insuffisamment formés et les parents souhaiteraient plus de cohérence et d'information. Les élèves, quant à eux, expriment un besoin d'actions concrètes, participatives et transversales, ainsi qu'un besoin de cohérence renforcée entre valeurs et pratiques scolaires.

Madame la Ministre, dans ce contexte, comment la mise en œuvre des nouveaux référentiels intégrant les questions climatiques sera-t-elle accompagnée, notamment en termes de formation et de ressources pour les enseignants? Quelles initiatives existent ou sont programmées pour renforcer la cohérence entre discours et pratiques scolaires eu égard aux bâtiments, à la mobilité, à la gestion des déchets et à l'alimentation? Enfin, comment comptez-vous favoriser une approche systémique, transversale et participative qui soit en lien avec les familles et les associations, afin d'éviter que l'éducation climatique se limite à des activités ponctuelles, mais s'inscrive dans une véritable culture d'école?

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, cette année, comme beaucoup d'autres, nous quittons l'été avec un sentiment de préoccupation majeure devant les transformations climatiques et environnementales. La terre a brûlé en France, au Portugal, en Espagne, mais aussi au Canada; on a connu des épisodes de canicules inédites jusqu'en Finlande. En Inde, la saison de la mousson est particulièrement intense et meurtrière... Ce quotidien de plus en plus chamboulé marque les esprits, plus encore celui des plus jeunes à qui nous sommes tenus de donner des outils de compréhension et d'action. À ce titre, rappelons l'importance croissante du phénomène d'éco-anxiété chez nos jeunes. L'école est la première des clés pour y faire face et beaucoup de secteurs associatifs vous et nous rappellent l'urgence qu'il y a à développer une éducation ambitieuse et transversale vis-à-vis de ces défis vitaux.

Cet été, l'UFAPEC a d'ailleurs fait état d'un sondage réalisé auprès de ses membres et dont les résultats sont extrêmement préoccupants. J'évoquerai quatre données qui mettent en lumière l'étendue du problème: 52 % des parents estiment que l'école n'aide pas suffisamment leurs enfants à comprendre les défis climatiques; 59 % des élèves disent que ces défis ne sont que rarement ou jamais abordés; 42 % des élèves se disent anxieux et 10 % très anxieux face à ces questions climatiques. Selon l'UFAPEC, ce stress est largement sous-estimé par les adultes. Quant aux enseignants, plus de 60 % affirment manquer de formation ou de ressources. Il est urgent d'outiller les enseignants et d'équiper les élèves pour le monde qui se construit autour et avec eux.

Dès lors, au mois de juin, vous avez annoncé ici que le groupe de travail avait accueilli positivement une première version du plan d'action 2025-2028 et que celui-ci devait être présenté aux différents cabinets, avant transmission au comité

de pilotage ainsi qu'aux gouvernements, parties prenantes de l'accord de coopération. Pouvez-vous faire le point sur le parcours du plan d'action? Les trois groupes consultatifs d'experts dont les travaux se sont clôturés au mois de janvier dernier ont-ils achevé leurs rapports? Ces documents sont-ils accessibles ou peuvent-ils être transmis au Parlement? Comment ces différents travaux s'articuleront-ils avec l'élaboration de l'après-tronc commun? Cette thématique sera-t-elle au cœur du déploiement des nouveaux référentiels et pour l'ensemble des élèves, quelle que soit leur filière?

M. Nicolas Janssen (MR). – L'UFAPEC a récemment publié une étude qui nous interroge sur un sujet central: l'éducation aux questions climatiques est-elle suffisante et à la hauteur des défis climatiques?

Parmi les résultats de l'étude, quelques chiffres méritent d'être soulignés: 52 % des parents interrogés estiment que l'école n'aide pas du tout ou pas assez leurs enfants à comprendre l'importance des questions climatiques, alors que 80,5 % d'entre eux jugent ce rôle de l'école «important», voire «très important». Par ailleurs, 57,5 % des enseignants déclarent n'aborder le sujet du climat que rarement et 10 % jamais. Cela peut s'expliquer par le fait que 62,5 % des enseignants disent ne pas avoir assez de formations et de ressources pour aborder ces sujets. Enfin, 38,5 % des parents disent ne pas savoir à quelle fréquence la question du climat est abordée en cours.

Selon le Réseau Idée, les nouveaux référentiels du tronc commun constituent une avancée, mais restent encore trop axés sur la transmission de savoirs, au détriment des compétences d'avenir. D'après l'UFAPEC, il est encore difficile de dire à ce stade si ces questions seront abordées après le tronc commun et, le cas échéant, de quelle manière.

Madame la Ministre, avez-vous eu des contacts avec l'UFAPEC à ce sujet? Le 13 juin dernier, vous avez rencontré les équipes du ministre Coppieters pour faire le point sur l'alimentation durable en lien avec les travaux en cours. Quelles perspectives ont-elles vu le jour à l'issue de cette rencontre?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Messieurs les Députés, Madame la Députée, vous m'interrogez sur le plan d'action relatif à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Celui-ci a bien été présenté au début du mois de juillet aux différents cabinets réunis dans le cadre de l'accord de coopération. À la suite des remarques et orientations formulées, une version corrigée sera soumise au début du mois d'octobre. C'est cette version qui permettra la validation du plan d'action et sa mise en œuvre effective.

Vous m'interrogez également sur les rapports des panels consultatifs. Dans le cadre des travaux préparatoires à la révision des référentiels de l'enseignement secondaire supérieur visant à identifier les éléments essentiels du bagage du jeune

à la fin de son cursus dans l'enseignement obligatoire, les questions concernant le climat et l'environnement ont bien été évoquées au sein du panel consultatif Jeune Et Citoyen. Leurs travaux se sont achevés en début d'année. Les thèmes liés à l'écologie, à l'environnement et aux changements climatiques ont été abordés, de même que la question des limites planétaires, de l'écologie scientifique et de l'éducation à l'environnement d'un point de vue individuel et sociétal.

Les éléments de contenu sont actuellement soumis à l'analyse des services de mon administration en vue de discerner ce qui devrait être entretenu et éventuellement amplifié dans les futurs référentiels de l'enseignement secondaire supérieur. Quant à l'éducation relative à l'environnement et au développement durable, elle est déjà intégrée de manière transversale dans les différents référentiels du tronc commun. Une brochure thématique adoptée par notre gouvernement au début de l'année a été diffusée auprès des enseignants. Parallèlement, le Réseau Idée a conçu un outil pédagogique et didactique présentant des propositions par discipline et par thématique.

En termes de ressources, tous les outils dédiés à la transition socio-écologique sont rassemblés dans un dossier spécifique sur e-classe. Par ailleurs, les enseignants ont la possibilité de créer seuls ou à plusieurs de nouvelles ressources qui pourront être partagées avec la communauté éducative et enrichies par d'autres utilisateurs. En outre, la page dédiée à ces thématiques sur www.enseignement.be permet aux enseignants d'accéder directement aux ressources pédagogiques, aux offres d'accompagnement et aux appels à projets proposés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, la nouvelle application mobile Libellule sera proposée dès le mois prochain, sur iOS et Android, aux enseignants des sections fondamentales qui souhaitent aborder de manière ludique la transition environnementale avec leurs élèves. L'objectif est d'encourager les élèves à se mettre en action en leur proposant de relever une série de défis liés à la transition socio-écologique. Chaque défi s'accompagne de consignes, de la liste du matériel nécessaire, de conseils, de contacts utiles, mais aussi de liens vers des ressources pédagogiques complémentaires.

Par ailleurs, je rappelle que le Conseil de la formation professionnelle continue (CoFoPro) a identifié 19 orientations prioritaires de formation, dont l'une est intitulée «*Contribuer à la transition socio-écologique*». Dès lors, l'Institut interrégionaux de la formation professionnelle continue (IFPC) et les instituts de formation continue de différents réseaux proposent désormais des formations portant sur cette orientation prioritaire.

Enfin, Monsieur Janssen, vous évoquez la rencontre du 13 juin dernier avec le cabinet du ministre Coppieters au sujet de l'alimentation durable. Cette réunion s'inscrivait dans la préparation de la future stratégie wallonne. Il a été convenu que nous collaborerions au sujet des repas scolaires en vue d'améliorer leur

qualité, de favoriser l'intégration des circuits courts et de lutter contre le gaspillage alimentaire. Messieurs les Députés, Madame la Députée, les initiatives citées visent précisément à répondre aux constats transmis par l'UFAPEC. De même, Madame la Députée, le plan d'action 2025-2028 permettra le lancement d'une dynamique appelée à se poursuivre et à s'amplifier.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur les outils existants. Il est vrai que les professeurs sont parfois noyés d'informations. Je ne les blâme donc pas quand ils disent ne pas être formés ou ne pas avoir les outils nécessaires. Il n'est pas évident de retrouver l'information au bon endroit et je fais donc toujours preuve de prudence dans ce domaine. Je ne connaissais pas du tout l'application Libellule qui me paraît être un outil ludique et intéressant. Nous allons l'examiner de plus près.

J'aimerais également évoquer une initiative intéressante issue de l'enseignement supérieur. Si je ne me trompe pas, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a revu son cursus pour les informaticiens et y a intégré des cours leur permettant de calculer l'impact environnemental de leurs projets actuels ou futurs. C'est un exemple typique de formation appliquée pour les acteurs responsables de demain. L'inspiration peut être trouvée à différents niveaux.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Concernant les informations relatives au plan d'action, les travaux se poursuivent et c'est une bonne chose. Je voudrais pointer deux éléments, Madame la Ministre.

Premièrement, vous avez raison: nous devrions sans doute nous appuyer davantage sur les acteurs de terrain dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Vous avez évoqué le Réseau Idée. Je pense qu'il y a véritablement lieu de construire la suite avec ces associations et acteurs de terrain, mais aussi avec les enseignants. Il faut trouver un moyen de les associer à ce travail.

Deuxièmement, il est essentiel de continuer à développer des outils, particulièrement des outils de dialogue et de participation dans les écoles. Une partie de l'éco-anxiété des jeunes tient au fait que les adultes ne perçoivent pas complètement leur malaise, voire leur mal-être vis-à-vis du futur. C'est important de s'emparer de ce dossier et certains jalons existent déjà.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous félicite pour le travail réalisé, y compris pour ce qui concerne les démarches entreprises dans le domaine de l'alimentation durable. À mon sens, l'éducation est fondamentale à cet égard. Il s'agit d'un des premiers pas à faire pour inciter les élèves à adopter une approche différente vis-à-vis du vivant. Nous nous inscrirons dans une logique qui nous permettra de répondre à l'ensemble des défis évoqués.

12.8 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Organisation du transport scolaire pour l'année 2025-2026»

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, le 8 juillet dernier, une nouvelle circulaire relative à l’organisation du transport scolaire a été publiée. Bien qu’elle relève de la compétence du ministre wallon de la Mobilité, M. Desquesnes, elle a des conséquences directes sur l’accessibilité à l’enseignement, et donc sur l’organisation scolaire.

Deux changements majeurs méritent l’attention: une ligne publique est désormais considérée comme adaptée, quel que soit l’âge de l’élève, pour autant que le nombre de correspondances ne dépasse pas deux. Auparavant, la règle était plus stricte, limitant les changements à maximum une correspondance, voire exceptionnellement deux. En outre, le délai d’attente entre l’arrivée des élèves et le début des cours, ou entre la fin des cours et leur départ peut désormais atteindre une heure, contre trente minutes auparavant.

Ces nouvelles dispositions entraînent des conséquences importantes, particulièrement dans les zones rurales mal desservies par les transports publics.

Le cas de l’école communale du Pont, à Malmedy, en est une illustration concrète. La suppression du transport scolaire entre Ligneuville et Pont laisse les familles sans solution satisfaisante. Les alternatives proposées par le TEC sont inadaptees: arrivées trop précoces, retours trop tardifs, attentes prolongées le mercredi, parfois dans le froid et l’insécurité. Des enfants de 8 ans devraient patienter seuls jusqu’à cinquante minutes, ce qui est évidemment inadmissible. La solution avancée d’un recours accru à la garderie n’est pas équitable: elle entraîne un coût supplémentaire pour les familles, alors qu’elles bénéficiaient auparavant, de bon droit, d’un transport scolaire gratuit et adapté.

Cette situation engendre dès lors une inégalité de traitement entre les élèves: certains continuent à bénéficier du ramassage scolaire gratuit, tandis que d’autres se voient contraints de fréquenter la garderie payante, uniquement parce que la ligne publique est désormais jugée «adaptée». Je précise que cette problématique a été soulevée par une de mes collègues au Parlement wallon.

Madame la Ministre, comment analysez-vous ces nouvelles dispositions au regard du droit fondamental à l’accessibilité à l’enseignement, et de l’égalité de traitement entre élèves? Avez-vous interpellé votre collègue, le ministre wallon de la Mobilité, sur les conséquences pédagogiques et sociales de ces mesures, en particulier pour les plus jeunes et pour les familles vivant en zones rurales? Enfin, dans l’attente de solutions structurelles, envisagez-vous des mesures transitoires pour éviter que des familles se retrouvent sans alternative viable, comme c’est le cas à Malmedy?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, le transport scolaire relève des Régions depuis 1994 et les accords de la Saint-Quentin conclus le 31 octobre 1992. Je rappelle néanmoins que ces dispositions doivent

s'analyser au regard de l'article 1.7.3-2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, selon lequel «le droit des parents de choisir le genre d'éducation de leurs enfants implique la possibilité de disposer à une distance raisonnable d'une école correspondant à leur choix. Pour respecter le libre choix des parents, la Communauté française est tenue (...) d'intervenir dans les frais de transport vers une telle école».

C'est en réponse à ces exigences que le transport scolaire est organisé en plus des lignes régulières proposées par le TEC. Il est régi aujourd'hui par le décret wallon du 1^{er} avril 2004 relatif au transport et aux plans de déplacements scolaires, qui rappelle qu'étant un service de carence, le transport scolaire s'effectue prioritairement par la voie des services réguliers existants.

En 2024, 22 621 élèves, soit 3,4 %, ont ainsi été transportés, dont deux tiers vers l'enseignement spécialisé. Pour les élèves de l'enseignement ordinaire, le décret wallon prévoit l'obligation de transporter les élèves «de libre choix», soit 14 %, à savoir les élèves dont l'école est située à quatre ou douze kilomètres de leur domicile, selon qu'ils sont scolarisés dans l'enseignement fondamental ou secondaire. Le même décret n'oblige pas à transporter les élèves «de commodité», soit 80 %, à savoir les élèves dont l'école est située à moins de quatre kilomètres ou douze kilomètres de leur domicile.

Mon cabinet reste attentif au débat qui se joue à la commission de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, en veillant à ce que les impacts concrets sur la vie des familles et la fréquentation scolaire soient identifiés et communiqués.

Monsieur le Député, je suis consciente que ces évolutions peuvent susciter des inquiétudes, notamment dans les zones rurales où les moyens de transports publics alternatifs restent limités. C'est la raison pour laquelle le gouvernement wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont confié à un groupe de travail la mission d'identifier des pistes d'optimisation du transport scolaire, en particulier pour les élèves à besoins spécifiques qui restent le nœud du problème. Figurent parmi ces pistes la réduction progressive des temps de trajet, la garantie de la présence d'un accompagnateur sur chaque parcours ou encore la mise en œuvre d'un outil de gestion intégrée, assorti d'un guichet unique pour les parents.

Ainsi, un projet de convention entre le Service public de Wallonie (SPW) Mobilité et Infrastructures et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) est en cours. Ce projet a pour ambition de partager certaines données de l'administration de l'enseignement avec le SPW afin de faciliter sa mission d'octroi du droit au transport scolaire, régi par le décret du 1^{er} avril 2004.

M. Ersel Kaynak (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour tous ces éléments de réponse. Cependant, aujourd'hui, les parents se trouvent démunis. Il faut bien se rendre compte que publier une circulaire qui change les règles le 8 juillet, pendant

les vacances, alors que les parents ont déjà fait leur choix pour leurs enfants, met de nombreuses familles et enfants en difficulté. J'entends bien que cette circulaire relève de la compétence de la Région wallonne.

Effectivement, des lignes de transport classiques existent, mais elles ne fournissent pas le même niveau de service pour ces familles puisqu'on considère qu'un enfant de 6 ans est entièrement autonome pour prendre ces lignes alors qu'il n'y a pas d'arrêt de bus à proximité du domicile ni de personne susceptible de l'accompagner.

Aujourd'hui, nous réitérons le cri d'alarme et de détresse de ces familles pour que la Région wallonne, en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisse, dans les groupes de travail que vous avez évoqués, revoir sa copie et tenter de trouver des solutions pour ces familles et pour maintenir un enseignement de qualité dans les zones rurales où les services ne sont pas de même nature qu'en ville.

12.9 Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «9 millions d'euros et 170 emplois menacés sur le dos des élèves en situation de handicap»

12.10 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Financement des élèves en situation de handicap sensorimoteur»

12.11 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Évaluation et réforme du dispositif des pôles territoriaux»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, en pleine période de vacances, vous avez annoncé par circulaire votre décision de supprimer une enveloppe de 9 millions d'euros aujourd'hui consacrée à l'accompagnement des élèves de l'enseignement ordinaire présentant des troubles d'apprentissage ou en situation de handicap. Je ne l'invente pas, c'est écrit noir sur blanc: ces moyens seront supprimés dès la rentrée 2026.

Cette décision correspond à un définancement de près de 10 % des pôles territoriaux, équivalant à près de 170 emplois dédiés à l'intégration des élèves à besoins spécifiques. Or, les pôles sont déjà en manque de moyens et les enseignants ne disent qu'une chose: ils ont besoin de davantage de soutien pour gérer l'hétérogénéité de leurs classes.

Interrogé à ce propos, votre cabinet a rétorqué que la réflexion était en cours pour les années à venir de manière à répondre à la Cour constitutionnelle. Or, Madame la Ministre, la réflexion n'est pas en cours puisque, à en croire la circulaire de rentrée, les moyens disparaîtront dès l'année prochaine. De plus, l'arrêt de la Cour

constitutionnelle engage à revoir le mécanisme de distribution de ces moyens, mais il n'impose en rien de les réduire.

Dès lors, qu'en est-il réellement? Pouvez-vous nous expliquer cette énième contradiction entre, d'une part, l'annonce faite dans la circulaire de rentrée envoyée en juillet et, d'autre part, la réponse de votre cabinet dans la presse écrite au mois d'août?

Par ailleurs, si des réflexions sont effectivement en cours au sein du gouvernement, quelles options sont-elles envisagées? L'enveloppe de 9 millions d'euros sera-t-elle maintenue ou sera-t-elle sacrifiée dans le cadre de la cure budgétaire annoncée? D'autres économies sont-elles encore à craindre dans le fonctionnement des pôles territoriaux ou garantissez-vous que l'intégralité de leurs moyens sera préservée à l'issue du conclave?

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Le décret du 17 juin 2021 portant création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale a été adopté durant la précédente mandature. Dans un arrêt du 1^{er} juin 2023, la Cour constitutionnelle a jugé discriminatoire le fait que les pôles territoriaux reçoivent un financement plus élevé pour les élèves en situation de handicap sensorimoteur, au détriment des élèves en situation de handicap intellectuel. La Cour constitutionnelle a donc annulé les dispositions concernées du décret. Elle en a toutefois maintenu les effets jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026, pour laisser au législateur le temps de prendre de nouvelles dispositions.

Dans une interview donnée lors de la rentrée parlementaire, le PS a prétendu que le gouvernement aurait diminué ces moyens pour cette année scolaire. Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur le dossier? Qu'en est-il pour cette année scolaire? Qu'en sera-t-il pour l'avenir?

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Dans son arrêt du 1^{er} juin 2023, la Cour constitutionnelle a annulé certaines dispositions du décret du 17 juin 2021, et ce, au motif qu'il organisait une forme de traitement discriminatoire entre les différentes formes de handicap. Les effets du décret étaient cependant prolongés durant l'année 2025-2026, au terme de laquelle, sans intervention du législateur, ces dispositions s'éteindraient au détriment de centaines d'écoles et d'enfants qui dépendent de ces subventions.

L'année passée, Madame la Ministre, je vous ai interrogée sur le chantier de réécriture du décret afin de satisfaire aux remarques de la Cour et sur le calendrier de l'évaluation du dispositif prévue par le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Ces deux échéances semblent en effet se chevaucher et il devient urgent de rassurer le secteur sur la poursuite du dispositif et des moyens mis à sa disposition. Avant le congé, vous avez annoncé que des

conclusions de l'évaluation seraient disponibles dès la rentrée afin de nourrir le travail législatif nécessaire. L'urgence, c'est bien celle de corriger le dispositif afin d'en maintenir les effets lors de la prochaine rentrée scolaire. Vous avez annoncé que le travail de réécriture serait réalisé lors du dernier trimestre 2025.

Dès lors, je souhaite faire le point sur ces deux chantiers essentiels. Disposez-vous aujourd'hui de tous les éléments constituant l'évaluation du dispositif, à savoir les *monitorings*, l'enquête en ligne, la mission d'enquête auprès du Service général de l'inspection (SGI) et une évaluation législative? Cela fera-t-il l'objet d'un rapport devant le Parlement? Si oui, selon quelles échéances?

À ce jour, le dispositif révisé ne semble pas encore avoir été présenté au gouvernement. Quel est le calendrier de révision du décret? Une première lecture est-elle encore planifiée au mois de septembre afin de laisser la place à une analyse sereine et au débat dans les temps impartis? Ce travail de rédaction s'appuie-t-il également sur les éléments transmis par le monde associatif, mobilisé sur la question?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame Linard, l'évaluation de la réforme des pôles territoriaux est bel et bien en cours. Le *monitoring* réalisé par mon administration se poursuit et une mission spécifique a été confiée au SGI pour observer le fonctionnement des pôles sur le terrain. L'objectif est de disposer d'un bilan limpide sur l'efficacité réelle du dispositif, sa soutenabilité et son impact réel sur l'inclusion scolaire. Le dispositif révisé ne pourra être présenté au gouvernement qu'une fois le rapport d'évaluation et la note d'orientation visant l'amélioration du dispositif terminés, soit d'ici la fin de cette année.

Monsieur Dönmez, vous avez soulevé la question du financement des élèves sensorimoteurs et rappelé les inquiétudes de votre parti à ce sujet. La circulaire 9545 ne mentionne aucunement une suppression de l'enveloppe de 9,1 millions d'euros, mais elle indique que certains moyens complémentaires ne seront plus alloués à partir de la rentrée scolaire 2026-2027. Il ne s'agit donc pas d'une coupe budgétaire, mais d'une non-reconduction de moyens complémentaires qui étaient jusqu'à présent alloués à un public cible. Ces moyens complémentaires sont toutefois maintenus cette année.

Cette situation découle directement de l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle, qui a partiellement invalidé le cadre légal sur lequel reposait cette allocation. Ce n'était donc pas une décision politique. En d'autres termes, la circulaire précise que certains moyens complémentaires ne pourront plus être alloués dans leur forme actuelle durant l'année scolaire prochaine, en raison d'une obligation juridique de revoir le mécanisme.

Actuellement, plusieurs pistes sont en cours d'analyse concernant l'avenir de cette enveloppe budgétaire, dont je souhaite qu'elle bénéficie encore à ces élèves, tout en respectant le principe d'égalité de traitement rappelé par la Cour.

Néanmoins, Madame Cortisse, la Fédération Wallonie-Bruxelles se trouve dans un contexte budgétaire contraint et a connu un dérapage budgétaire conséquent des pôles territoriaux face à la trajectoire budgétaire initialement prévue. Ainsi, différentes pistes sont actuellement à l'étude au sein du gouvernement concernant l'organisation et le fonctionnement des pôles. Ces réflexions s'inscrivent dans un cadre plus large de l'évaluation en cours, notamment à travers le *monitoring* et l'évaluation de l'ensemble des dispositifs des pôles, dont les résultats permettront d'alimenter les discussions à venir.

L'objectif est de rendre le système plus efficient pour l'ensemble des élèves à besoins spécifiques afin de leur garantir un accompagnement adapté, tout en s'inscrivant dans un contexte de maîtrise budgétaire.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, une analyse juridique est en cours afin de déterminer la manière dont vous allez aider ces enfants à besoins spécifiques. Le gouvernement ne peut pas faire des économies sur le dos de ces enfants. Les enseignants affirment qu'ils ont besoin de davantage de moyens, encore plus qu'hier. J'espère que votre analyse résultera sur une bonne nouvelle et que ces enfants seront encadrés de la meilleure des manières.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces clarifications. Effectivement, sur la base des décisions de la précédente mandature, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt disposant que certains moyens ne peuvent pas être consacrés à certains publics. Une modification des textes est donc nécessaire et elle vous incombe. Je comprends que vous preniez le temps de l'analyse et apprécie le fait que vous ayez clarifié la situation au regard des propos de certains dans la presse.

Je resterai attentive au dossier de l'évaluation des pôles. J'en attends les résultats et me réjouis de découvrir les notes d'orientation qui viseront à améliorer le processus. Il ne s'agit donc pas de supprimer les pôles, comme je l'ai entendu, mais d'évaluer et d'améliorer cette politique publique récente. Je vous interrogerai à nouveau sur ce dossier en temps utile.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je soulignerai quelques points d'attention. Premièrement, il est évident qu'il faut poursuivre l'évaluation. Elle sera sans doute très éclairante. Madame la Ministre, j'espère que vous prendrez le temps de nous faire rapport au Parlement des différents aspects de cette évaluation. Cela en vaut la peine. Ce dispositif ne doit pas disparaître, mais peut être amélioré.

Néanmoins, le prochain exercice budgétaire arrive à courte échéance et l'évaluation ne sera pas encore finie. Je vous invite donc à maintenir ces budgets *a minima* pour l'année scolaire 2026-2027, puisque le dispositif n'est aujourd'hui prolongé que pour l'année en cours. Je veillerai à ce que les crédits soient toujours bien inscrits au budget de 2026 lors des travaux budgétaires.

Enfin, je vous invite à être attentive au calendrier. L'évaluation se termine seulement en fin d'année et vous devrez encore présenter le rapport au gouvernement. La note d'orientation devra ensuite donner lieu à un texte qui mettra du temps à être rédigé. Soyez donc vigilante au calendrier afin de ne pas mettre dans l'embarras les acteurs de terrain.

12.12 Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Impact de l'allongement de la formation initiale des enseignants sur la pénurie en 2026-2027»

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, parmi les difficultés qui découlent de l'instauration de la nouvelle formation initiale des enseignants (FIE), on note celle de l'absence de nouveaux diplômés à la rentrée 2026. Par conséquent, les directions et les pouvoirs organisateurs craignent un risque de pénurie accru l'année prochaine. Tout cela sans compter la diminution importante du nombre d'inscrits dans les différentes sections pédagogiques.

La nouvelle FIE a été pensée pour améliorer le bagage des futurs enseignants, combattre la pénurie et répondre aux défis du Pacte pour un enseignement d'excellence. Les obstacles financiers et organisationnels qu'elle augure ne doivent pas venir entraver ces objectifs initiaux.

Comment l'allongement de la FIE affectera-t-il la pénurie d'enseignants l'année prochaine? Quelles sont les mesures envisagées pour pallier le risque de pénurie accrue? Ce risque est connu depuis l'adoption de la réforme. Qu'est-ce qui a été ou sera conçu pour l'anticiper?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, l'allongement de la durée des études relatives à la FIE entraînera, dès la rentrée académique 2026, le report à l'année suivante de la sortie des nouveaux enseignants diplômés pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire du degré inférieur.

Outre les mesures déjà implémentées par mes prédécesseurs et moi-même, quatre groupes de travail ont été créés par la ministre-présidente et moi-même afin de limiter l'impact de la réforme sur la pénurie d'enseignants. Leur mission est de proposer des solutions structurelles à la pénurie, tout en concrétisant la Déclaration de politique communautaire (DPC).

L'un de ces groupes de travail, piloté par la ministre-présidente, a abordé les modalités de la FIE qui permettraient d'amortir partiellement le report de cohortes, ainsi que la manière d'accroître le nombre de canaux par lesquels les enseignants de seconde carrière rejoignent la profession.

Par ailleurs, au-delà de l'amélioration de l'attractivité du métier d'enseignant et de la création de nouvelles vocations, l'un des défis majeurs consiste à éviter les

départs en renforçant le taux de rétention du personnel dans notre système éducatif. C'est dans cette optique qu'est envisagée l'instauration, dès le début de carrière, du contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE).

Les différents groupes de travail clôtureront leurs travaux dans le courant du mois de septembre. Les conclusions de ces travaux feront l'objet d'une note globale qui sera examinée par le gouvernement.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Il faut vraiment prendre ce problème à bras-le-corps. Madame la Ministre, vous parlez d'un rapport qui sera rendu à la fin du mois de septembre. C'est demain. Nous y serons donc très attentifs, puisque la pénurie risque encore de s'accroître en 2026. Or, ce n'est pas ce que nous souhaitons.

12.13 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Marché public sur la gratuité relancé»

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, cela fait des mois que nous vous interrogeons sur la gratuité des fournitures scolaires et la nécessité de poursuivre l'extension du dispositif au-delà de la troisième année primaire, mais aussi de reprendre au plus vite les missions du Service général de l'inspection (SGI). Jusqu'ici, nous avons eu pour seule réponse que votre annonce d'une grande étude sur un ensemble des politiques que vous attachez à la question de la gratuité. Il s'agit de politiques de gratuité des fournitures scolaires à proprement parler, en passant par l'encadrement différencié, les cantines scolaires et la subvention provenant du décret du 7 février 2019 relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils pédagogiques et de livres de littérature (décret «Manolo»), au sein des établissements scolaires.

Vous nous avez toujours dit que, sans les résultats de cette étude, il était impossible de se prononcer sur quoi que ce soit, même si vous avez envoyé quelques signaux lors de cette rentrée, montrant une forme d'insensibilité sur les politiques de gratuité. En attendant, le gouvernement a décidé d'externaliser l'évaluation de la gratuité. Un marché public a été lancé et publié le 25 avril 2025. La date limite pour déposer les offres était fixée au 6 juin dernier, soit voici plus de trois mois. Or, lors de notre séance plénière du 9 septembre dernier, vous avez formulé une grande et mystérieuse nouvelle: le marché public relatif à l'évaluation de la gratuité n'a pas été attribué; il a donc été relancé à votre demande, avec les mêmes délais.

Avez-vous reçu des offres à la suite du marché public publié le 25 avril 2025? Si oui, combien d'offres ont-elles été présentées? Combien étaient recevables? Quels étaient les soumissionnaires? Pouvez-vous nous préciser quelle était la procédure d'attribution du marché? Pour quels motifs le marché n'a-t-il pas été attribué? Les soumissionnaires ont-ils déjà été avertis? Quand le marché sera-t-il relancé? Qu'est-ce qui différenciera le second appel du premier? Quel en sera le calendrier? Quels étaient les délais initialement définis et comment pouvoir les maintenir

alors que vous venez de perdre des mois avec l'annulation de la première procédure?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, le marché public n'a pas été attribué. Conformément à l'article 10 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains travaux, de fournitures et de services et de concessions, il est prématuré de répondre à vos questions. La décision finale concernant ce marché n'ayant pas encore été notifiée aux soumissionnaires, la loi m'impose en effet de leur donner la primeur et de ne communiquer aucune information à des tiers sur les résultats. Ce marché étant actuellement entre les mains de l'administration, j'attends ses directives afin de poursuivre les travaux.

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, j'ai peur de ne pas comprendre l'état d'avancement de ce marché public. J'ai eu l'information selon laquelle le marché a été annulé et puis relancé. Ma question portait sur les modalités et les offres que vous avez reçues dans le cadre de ce marché. À mon sens, l'information pourrait être divulguée à ce stade et je m'étonne de votre réponse. La gratuité a été longuement débattue aujourd'hui et vous avez décidé d'évaluer les différentes politiques. Je ne conteste pas la nécessité de faire une évaluation; c'est votre droit le plus strict. Toutefois, si l'évaluation sert de prétexte pour ne plus avancer, c'est interpellant! Nous serons attentifs à ce que le marché public que vous avez annoncé il y a plusieurs mois puisse voir le jour et que cette évaluation puisse se faire afin de savoir dans quelle mesure les politiques de gratuité doivent être poursuivies, modifiées, voire amplifiées comme nous le souhaitons.

12.14 Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Réforme structurelle des centres PMS»

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, au mois de mars dernier, lorsque je vous ai interrogée au sujet de la réforme structurelle des centres PMS, vous avez annoncé un calendrier très clair: la réforme serait présentée aux acteurs institutionnels de l'enseignement au second semestre de 2025, après quoi ces centres bénéficieraient d'une période de transition pour se réorganiser en 2026-2027; leurs plans de pilotage seraient ensuite contractualisés en 2027-2028 en vue d'une mise en œuvre complète de la réforme à partir de 2028-2029.

Ce calendrier, que vous avez vous-même défini, est-il toujours d'actualité? Avez-vous déjà rencontré les acteurs de l'enseignement à ce sujet? Le cas échéant, quels sont les contours de la réforme que vous leur avez présentée et comment vos propositions ont-elles été accueillies? Entre-temps, les mesures inscrites dans le décret-programme du 16 juillet 2025 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires et aux Relations intra-belges ont présenté un avant-goût des modalités de comptage envisagées à long terme, qui s'apparentent à un définancement des centres PMS de l'enseignement spécialisé et à

un calcul d’octroi aveugle faisant fi des particularités et des besoins réels du terrain.

Trois semaines après la rentrée scolaire, pouvez-vous nous dire combien d’emplois ont été perdus dans les centres PMS spécialisés et mixtes affectés par la réforme? Combien d’emplois ont-ils pu être préservés à travers un transfert de personnel vers les centres PMS ordinaires? Je parle bien de l’emploi réel de personnes physiques et non des simples transferts d’équivalents temps plein (ETP) qui pouvaient théoriquement être opérés entre les réseaux. En d’autres termes, quel est le bilan de l’implémentation de la nouvelle mesure transitoire?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, le calendrier de la réforme des centres PMS reste bien d’actualité. Il convient toutefois de préciser que la première lecture est désormais prévue pour le mois de décembre et non plus en octobre, comme annoncé initialement.

Des rencontres participatives avec les acteurs de terrain, tenues au mois de mai 2023, ont permis d’ajuster les orientations de la réforme pour répondre aux préoccupations exprimées. Ces échanges ont notamment contribué à définir plusieurs leviers d’action: la correction des anomalies de financement, la diversification des profils au sein des équipes des centres PMS, l’adaptation du statut des directeurs, la réduction de la charge administrative, la généralisation de la mixité des centres pour qu’ils accompagnent à la fois les élèves de l’enseignement ordinaire et spécialisé et, enfin, la suppression de l’obligation d’information sur les filières et métiers.

L’encadrement sera régi par un nouveau mécanisme de financement à points, à la fois plus souple et plus équitable. Celui-ci permettra d’ajuster l’encadrement aux caractéristiques des élèves et aux besoins locaux, tout en offrant une plus grande autonomie aux directions. Par ailleurs, le développement de l’outil numérique IPMS (*Integrated Platform Management System*) est prévu pour permettre aux directions de disposer plus rapidement de leur taux d’encadrement. Dans son ensemble, cette réforme s’inscrit dans les priorités de notre feuille de route gouvernementale, qui prévoit de recentrer les missions des centres PMS, de stabiliser leurs effectifs, de corriger les effets pervers des normes d’encadrement et de renforcer le rôle des centres comme partenaires essentiels de l’école.

Les mesures transitoires issues du décret-programme du 16 juillet 2025 visent à transférer les moyens vers les centres PMS, qui assurent désormais le suivi des élèves en intégration permanente totale. Ainsi, un cadre complémentaire transitoire a été instauré à partir du 1^{er} septembre 2025 afin de maintenir 50 ETP qui auraient *de facto* disparu. Je rappelle qu’un budget a bien été dégagé à cette fin. Ces ETP seront répartis entre 52 centres comme suit: 40 centres PMS libres, dont 38 bénéficieront d’un ETP complet et 2 d’un demi-ETP; 7 centres PMS provinciaux, dont 5 avec un ETP et 2 avec 0,5 ETP; quatre centres PMS communaux,

avec un ETP chacun; un centre PMS Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) qui bénéficiera d'un ETP.

Quant à l'emploi réel en nombre de personnes physiques, je ne peux malheureusement pas fournir de réponse précise à ce stade. Les services de l'administration suivent toutefois cette question avec attention. Pour de plus amples informations à ce sujet, je vous renvoie à ma réponse à une question orale de Mme Vandorpe.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, je note que vous ne disposez pas encore de données précises quant aux emplois pérennisés ou non. Plutôt que lire votre réponse à une question précédente, je me permettrai de vous réinterroger ultérieurement afin de m'assurer plus précisément qu'il n'y ait pas de pertes d'emploi.

12.15 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «État des lieux des mesures anti-harcèlement en milieu scolaire»

12.16 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Outils de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, les écoliers ont retrouvé le chemin des cours, de même que l'ensemble des membres des équipes éducatives, les directions, les enseignants et tout le personnel d'encadrement, qui donnent leur maximum pour que tout se passe au mieux lors de cette année scolaire.

Toutefois, la rentrée n'est pas toujours un moment de gaieté partagé par chacun. En effet, il existe encore de nombreux cas de harcèlement visant des enfants, mais aussi des membres du corps professoral et de la direction. En France, le suicide, le jour de la rentrée scolaire, d'une directrice d'école harcelée depuis des mois par des délateurs anonymes, en raison de son orientation sexuelle, en a été un dramatique rappel. Ce fait tragique montre que, malgré les mesures prises pour y faire face, personne n'est à l'abri du harcèlement en milieu scolaire, ni les enfants, qui doivent être la priorité, ni les adultes.

Pouvez-vous dresser dès lors un état des lieux des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre les situations de harcèlement en milieu scolaire? Comment les membres du corps professoral et des directions de nos établissements scolaires sont-ils soutenus lorsqu'eux-mêmes sont confrontés à de telles situations?

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Cet été, *«La Dernière Heure»* s'est fait l'écho d'une situation interpellante: face au harcèlement grave subi à l'école par son enfant et à l'inaction apparente de l'établissement et du centre PMS, un parent d'élève, scolarisé en Région bruxelloise, a décidé de porter plainte contre son

école. Derrière cette histoire se cachent en réalité beaucoup d'élèves, de plus en plus jeunes. Le quotidien rappelait que le harcèlement scolaire touche près de 20 % des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles, selon le dernier volet de l'étude du Programme international pour le suivi des acquis (PISA). S'il est stable, ce pourcentage masque en réalité un rajeunissement de l'âge auquel ces phénomènes sont observés dans les écoles, selon les acteurs de la prévention.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, il existe des outils disparates pour la prévention et la prise en charge du harcèlement. Il ne s'agit pas de se reposer uniquement sur le volet disciplinaire d'un règlement d'ordre intérieur (ROI): il faut sensibiliser, former les équipes pédagogiques, accompagner systématiquement et rapidement les victimes et leur entourage, mais également construire un cadre pour les témoins et les auteurs des faits.

L'apparente inaction actuelle de certaines écoles provient sans doute aussi de la fragilité de ces dispositifs: si le chantier du climat scolaire et du bien-être à l'école est inscrit au cœur du Pacte pour un enseignement d'excellence, son déploiement est encore trop peu efficace. Le décret du 27 avril 2023 relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires prévoit bien un cadre minimum de prévention pour chaque école. Toutefois, les moyens permettant de mettre en œuvre ces outils sont limités. Il s'agit d'un appel à projets qui, par définition, ne concerne pas l'ensemble des élèves.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur les différents appels à projets organisés en vertu du décret de 2023? Combien d'écoles ont-elles bénéficié de ce dispositif? Combien d'enfants cela représente-t-il? Avez-vous le recul suffisant pour évaluer son impact au sein des établissements?

Par ailleurs, comment allez-vous amplifier la lutte contre le harcèlement? Comment prenez-vous en considération le rajeunissement des victimes? Organisez-vous une diffusion plus large des outils et des solutions construites en vertu de ces programmes-cadres, au bénéfice des établissements qui n'ont pas pu en bénéficier?

Quel bilan tirez-vous du travail du comité d'experts de l'Observatoire du climat scolaire? De quelle visibilité bénéficient ces instances au sein des établissements?

Enfin, vous avez déjà fait le point sur l'avancement du chantier relatif à la réforme des centres PMS. Le volet de prévention contre le harcèlement figure-t-il dans les futures priorités de l'action de ces centres?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – La Fédération Wallonie-Bruxelles est actuellement la seule Communauté à avoir mis en œuvre une politique spécifique pour le harcèlement scolaire et une des rares entités, au niveau européen, à avoir un objectif systémique lié au bien-être et au climat scolaire.

Monsieur Soupart, nous investissons plus de 2 millions d'euros par an dans cette politique. J'en ai déjà exposé les diverses implications dans notre commission. Je rappelle notamment la procédure de signalement rendue obligatoire dans toutes les écoles de la Fédération, conformément à la circulaire 9212, l'organisation de formations professionnelles continues pour tous les membres des équipes éducatives, ainsi que la mise à disposition par l'Observatoire du climat scolaire de divers outils pour prévenir le harcèlement scolaire et lutter contre celui-ci.

Madame Linard, deux appels à candidatures ont permis à deux vagues d'écoles de s'inscrire dans le programme-cadre visant l'amélioration du climat scolaire à travers la prévention et la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement scolaires. Actuellement, 235 écoles y participent, accompagnées par 29 opérateurs agréés touchant près de 120 000 élèves de la Fédération.

La question de l'impact fait partie intégrante d'un processus d'évaluation prévu à la fin du cycle de la première vague, en 2027. Il est dès lors impossible de parler d'impact ou même de recul, alors que les écoles de la première vague sont encore dans une phase intermédiaire du programme-cadre, à savoir la mise sur pied d'actions concrètes.

Pour amplifier la lutte contre le harcèlement, l'Observatoire du climat scolaire met en œuvre une politique d'intéressement adressée aux écoles et aux opérateurs agréés. Par ailleurs, des séances d'information seront programmées prochainement pour que les écoles aient toutes les informations nécessaires concernant leur candidature au programme-cadre.

Les recherches sur l'âge cible du harcèlement s'accordent à dire que le pic du phénomène se situe à la charnière de la fin de l'enseignement primaire et du début de l'enseignement secondaire. C'est pourquoi le programme-cadre s'adresse à tous nos établissements scolaires. Si un rajeunissement de l'âge auquel on observe ces phénomènes dans les écoles n'a pas été constaté dans les statistiques, il est cependant important de sensibiliser même les plus jeunes. Ainsi, l'Observatoire a créé une boîte à outils visant les différents niveaux d'enseignement, y compris l'enseignement maternel.

Je rappelle que les écoles qui n'ont pas encore participé au programme-cadre peuvent encore avoir accès à cette boîte à outils. Par ailleurs, le catalogue de formations de l'Institut inter-réseaux de la formation professionnelle continue (IFPC) propose des formations concernant le climat scolaire destinées à l'ensemble du personnel. De même, j'ai demandé la création d'un site internet propre à l'Observatoire du climat scolaire; il est en cours de réalisation.

Le site permettra de diffuser plus largement les outils, les supports, les activités et les contenus produits. En effet, l'Observatoire du climat scolaire réalise aussi des recherches et des rapports et organise des colloques libres d'accès. Toutes les écoles sont donc libres d'améliorer leur climat scolaire, avant même de bénéficier

du soutien du programme-cadre. L'équipe de l'Observatoire du climat scolaire est aujourd'hui au complet, ce qui lui permet d'accomplir ses diverses et nombreuses missions.

Le pôle d'expertise dont la mission est d'accompagner l'Observatoire, et non directement les écoles, se réunit deux fois par an. Chaque réunion a permis à l'Observatoire de bénéficier d'une assise scientifique sur des contenus, tels que la méthode d'analyse du *monitoring* du programme-cadre, la diffusion des outils ou encore les thématiques à aborder lors des colloques.

Quant à la réforme des centres PMS, l'objectif est de valoriser le rôle de ces derniers en clarifiant leurs missions et leur identité comme acteurs clés au sein du système scolaire. Cet exercice de clarification sera couplé à la réforme du pilotage de recherches et à l'instauration de meilleures modes de collaboration avec les autres intervenants dans le domaine du bien-être et de la santé mentale, afin de permettre aux centres PMS de déployer leurs missions de façon claire dans tout l'écosystème.

Monsieur Soupert, les missions du nouveau service intégré d'assistance aux écoles comprennent notamment la gestion des violences et des conflits en milieu scolaire, y compris pour les membres du personnel enseignant, et assure des permanences téléphoniques destinées aux parents et aux membres des équipes éducatives confrontés à des situations de tension ou de violence en milieu scolaire. Les agents assurent une écoute active des interlocuteurs et, le cas échéant, les orientent vers d'autres agents du gouvernement ou intervenants externes.

M. Guillaume Soupert (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir rappelé les différentes actions menées. Nos questions étaient jointes, mais ne concernaient pas le même public cible. Or, il est important de savoir que le personnel et les directions peuvent aussi subir du harcèlement. Si les enfants restent la priorité, veillons à ne pas créer un angle mort dans cette problématique compliquée qui peut influencer le climat scolaire dans les établissements. Je vous remercie pour le travail accompli.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, la santé mentale constitue un enjeu majeur – si pas l'enjeu majeur – de la jeunesse à l'heure actuelle. Les questions dans ce domaine ont explosé partout dans la société, en particulier chez les jeunes, menant parfois à des drames dans certaines familles. La réforme des centres PMS devra en tenir compte de manière plus approfondie, car ces acteurs sont débordés. Il faudra trouver les bonnes réponses pour s'emparer de cette question, sans laisser de côté une partie des élèves qui n'auraient pas accès aux outils appropriés. Le harcèlement et le cyberharcèlement, comme l'écoanxiété, sont différents aspects liés à la dégradation de la santé mentale.

12.17 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée « Objectifs et encadrement de la présence de la police au sein des écoles »

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Dans le cadre des missions de l'école, si on comprend l'intérêt pédagogique de familiariser les enfants à certains métiers publics, notamment au regard de leur socialisation, il semble essentiel de préserver avant toute chose l'intérêt supérieur de l'enfant, en particulier lorsque ce métier touche à un secteur sensible, comme celui des métiers de la sécurité.

Il me revient le cas d'une animation organisée dernièrement par l'équipe *Teamschool* de la police dans une école bruxelloise, animation durant laquelle des agents sont venus présenter leur métier, leur uniforme et ses attributs. Il était question également de la problématique du cyberharcèlement.

Dans l'absolu, on peut saisir le sens de telles animations. Cependant, leurs modalités d'organisation m'interpellent: d'une part, il s'agissait d'une classe de troisième année maternelle; de l'autre, il me revient que ces enfants auraient été exposés au matériel particulièrement sensible que sont les matraques et les autres armes des agents. Cela me paraît préoccupant au regard de l'intérêt de ces enfants et m'amène à interroger le cadre général et l'objectif de ces animations. Si l'on peut envisager une marge d'appréciation des établissements liée à leur autonomie pédagogique, il me paraît essentiel de fixer et de faire respecter certaines balises qui visent à protéger les enfants, particulièrement à cet âge, d'une exposition aux armes et à la violence, fût-elle dans le chef d'agents de la force publique.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de l'organisation d'animations de ce type à cet âge-là? Quelle appréciation faites-vous de ce type d'animations dans l'enseignement maternel? Pouvez-vous préciser le cadre qui régit la présence de policiers au sein des écoles: quelles en sont les règles et les limites, notamment en ce qui concerne la présence d'armes dans les classes?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, les animations organisées par les services de police dans les écoles poursuivent un double objectif. Tout d'abord, elles visent à instaurer un climat de confiance entre les élèves et les forces de l'ordre, et à sensibiliser les enfants à des thématiques adaptées à leur âge, telles que la sécurité routière, le respect des autres ou encore les dangers du cyberharcèlement.

Ces interventions s'inscrivent en principe dans une logique de prévention, d'éducation et de renforcement du lien social. Elles sont conçues pour être ludiques et rassurantes, même pour les plus jeunes. Il est donc tout à fait possible et souhaitable que des enfants rencontrent des policiers dans un cadre pédagogique. Cela leur permet de découvrir, de manière bienveillante, le rôle de ces agents dans notre société. Ces animations ne visent en principe en aucun cas à exposer les enfants à la violence ou à banaliser la présence d'armes. Elles sont normalement encadrées et adaptées, en concertation avec les équipes éducatives, pour garantir le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Nous n'avons pas eu connaissance de l'incident que vous évoquez, mais j'en prendrai volontiers connaissance si vous voulez l'adresser au cabinet.

Concernant le cadre réglementaire, chaque zone de police dispose d'un référent «école», interlocuteur permanent des établissements, conformément à la circulaire ministérielle PLP 41 du 7 juillet 2021 en vue du renforcement et/ou de l'ajustement de la politique de sécurité locale ainsi que de l'approche spécifique en matière de criminalité juvénile avec, en particulier, un point de contact pour les écoles.

La présence de policiers dans les écoles est strictement encadrée en dehors des situations exceptionnelles, comme une urgence, un flagrant délit ou un mandat judiciaire. Leur accès aux locaux scolaires est soumis à l'autorisation du chef d'établissement, conformément à l'article 1.5.1-11 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Les policiers veillent à adapter leur tenue et leur matériel à l'environnement scolaire. Il ne s'agit pas de faire une démonstration d'armement, mais bien de présenter leur métier dans sa dimension humaine, sociale et préventive.

Par exemple, des projets structurés comme MEGA (Mon engagement pour garantir l'avenir), destiné aux élèves de sixième année primaire, ou encore le plan d'adoption scolaire «Pat'Rouille», mission gérée par la police pour aider les élèves à traverser la route en toute sécurité, illustrent la volonté de construire un lien de confiance entre les jeunes et les forces de sécurité tout en contribuant à un climat scolaire serein. Il s'agit d'actions de prévention.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je trouve intéressant que des métiers en lien avec la sécurité ou d'autres secteurs essentiels dans notre société puissent être représentés dans les classes, même au niveau de l'enseignement maternel. Il faut toutefois que ce soit adapté à l'âge du public. On sait, par exemple, que les agents de quartier participent à Pro Velo dans de nombreuses classes de l'enseignement primaire. C'est une belle initiative. Toutefois, présenter les armes d'un policier dans une classe de l'enseignement maternel n'est pas adapté à l'âge des enfants. Je suis donc favorable à la présence de différents métiers dans les écoles, mais il faut que cela soit adapté. Je reviendrai sans doute vers vous par l'entremise de votre cabinet pour vous présenter le détail de ce dossier.

12.18 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Évaluation du dispositif d'encadrement différencié»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – La Déclaration de politique communautaire (DPC) précise que «l'encadrement différencié bénéficie aujourd'hui à un élève sur quatre en Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, l'efficacité du fonctionnement actuel de ce dispositif n'est pas démontrée pour l'instant. Une évaluation et, le cas échéant, une réforme de l'encadrement devront être prévues. La réforme devra tenir compte *a minima* des éléments suivants: redéfinir les actions pédagogiques

essentielles; réformer les coefficients de classe afin de rééquilibrer l'encadrement différencié pour les implantations bénéficiant des moyens complémentaires de cette politique (classes 1 à 5)...».

Lors de la précédente législature, j'ai régulièrement interrogé Mme Désir sur ce dispositif d'encadrement différencié. Le décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité dispose que la Commission de pilotage du système éducatif (Copi) procède à une évaluation triennale du dispositif.

Le dernier rapport date de mai 2021. Madame la Ministre, votre prédécesseure estimait que ce rapport ne constituait pas une évaluation valable de l'efficacité du dispositif d'encadrement différencié et elle n'a pas envisagé de réformer le dispositif sur cette seule base, mais annonçait vouloir réformer l'évaluation du dispositif. D'ailleurs, le protocole d'accord sectoriel 2021-2024 reprenait l'engagement de mener à bien cette évaluation qualitative, attendue notamment par les organisations syndicales.

L'Administration générale de l'enseignement (AGE) a été chargée d'élaborer une nouvelle procédure d'évaluation qualitative de l'encadrement différencié. Après avoir réalisé une analyse exploratoire, l'AGE a mandaté un prestataire externe. Il était prévu qu'il entame ses travaux au plus tard dans le courant du deuxième trimestre de 2024.

Lors de la réunion du 9 décembre 2024 de notre commission, vous m'avez précisé que, dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, le calendrier initial pour la mise en œuvre de cette réforme était prévu en 2022, mais qu'en raison de la progression échelonnée des travaux et des demandes provenant des opérateurs de terrain sur la soutenabilité des réformes, le chantier du Pacte relatif au pilotage macro du système, en ce compris l'encadrement différencié, avait été reporté.

Vous avez ajouté que, conformément à la DPC, sur la base des éléments existants, et, si besoin, de nouveaux travaux, l'encadrement différencié sera à nouveau évalué et fera l'objet d'amendements nécessaires et que ces travaux auraient lieu au cours de la première moitié de la législature, les premiers devant débuter en 2025. Où en sont ces travaux? Pourriez-vous nous présenter un calendrier? La réforme de l'encadrement différencié passera-t-elle d'abord par une réforme de la manière d'évaluer ce dispositif? Quelles pistes de réforme sont en discussion?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, à ma demande, l'AGE a actualisé et réalisé une synthèse des évaluations. Pour rappel, le mécanisme d'encadrement différencié vise à distinguer les moyens accordés à

certains établissements sur la base de critères socio-économiques. Le but est de promouvoir des actions pédagogiques complémentaires permettant les initiatives visant notamment à renforcer la maîtrise des apprentissages de base et de la langue française, en particulier par tous les élèves, ainsi qu'à lutter contre l'échec, le redoublement et le retard scolaire. D'autres finalités consistent à favoriser la détection rapide des difficultés scolaires, l'organisation de la remédiation immédiate ainsi que la mise en œuvre de pédagogies différenciées, et, enfin, à prévenir le décrochage scolaire et, concomitamment, les éventuels phénomènes d'incivilités et de violences.

Pas moins de 31 600 périodes supplémentaires ont été octroyées à l'encadrement différencié, pour 18,4 millions d'euros destinés aux frais de fonctionnement. Chaque année, 27 % des implantations et 25 % des élèves bénéficient de ce dispositif. Environ 33 % des implantations qui en bénéficient, soit une implantation sur trois, relèvent de l'enseignement secondaire. Toutes les implantations n'en bénéficient pas de manière équivalente, étant donné que les moyens sont différenciés selon des critères socio-économiques. Les 10 % des implantations considérées comme les plus défavorisées, faisant partie des classes d'indices socio-économiques 1 et 2, bénéficient d'environ 60 % des moyens. Les classes d'indices socio-économiques 4 et 5, les implantations les moins défavorisées faisant partie du dispositif d'encadrement différencié, bénéficient de 20 % des moyens.

Il est toujours complexe d'étudier l'impact d'un dispositif particulier sur des objectifs aussi larges que des résultats aux évaluations externes, la lutte contre le décrochage scolaire ou le taux de changement d'école des élèves. Cependant, à l'aune de ces différents indicateurs, il s'avère que les écarts entre les implantations bénéficiant du dispositif et les autres non seulement persistent, mais n'ont également pas diminué au cours des dernières années. En outre, l'évaluation faite par mes services indique que les structures et méthodes actuelles ne permettent pas d'assurer que les moyens octroyés aux implantations soient effectivement utilisés à des dispositifs pédagogiques répondant aux objectifs de l'encadrement différencié. Sur la base de cette évaluation, des réflexions sur l'évolution de l'encadrement différencié sont effectivement entamées.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, nous avons constaté que les indicateurs ne montrent pas d'amélioration à la suite de l'encadrement différencié, même après l'ajout de moyens. Nous ne savons pas si ces derniers sont bien utilisés. Ce dispositif doit donc être amélioré, alors qu'il bénéficie de moyens conséquents qui devraient en principe entraîner une amélioration. Je ne manquerai pas de rester attentive à ce dossier que j'estime essentiel.

12.19 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Évaluation des enseignants»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Voici plus de deux ans, le Parlement a adopté le décret du 20 juillet 2023 relatif au soutien, au développement des compétences

professionnelles et à l'évaluation des personnels de l'enseignement. Cette réforme en deux volets, qui a fait couler beaucoup d'encre, était expressément prévue par l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Madame la Ministre, quels sont les premiers effets de cette réforme? Toutes les directions et tous les pouvoirs organisateurs ont-ils suivi une formation, comme prévu par le décret? Une évaluation de ce nouveau dispositif est-elle prévue? Si oui, quand?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Je vous remercie, Madame la Députée, pour votre question qui me permet de faire le point sur la mise en œuvre d'un texte qui a soulevé de vifs débats. Actuellement, seul le mécanisme de soutien et de développement des compétences professionnelles est en vigueur, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2024. Il s'agit du volet formatif du dispositif en question, qui inclut un entretien avec la direction et le développement éventuel d'un plan de développement et un rapport de clôture du processus émis par la direction.

Le deuxième volet, à savoir le mécanisme d'évaluation statutaire, entrera quant à lui en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2026. Il prévoit qu'en cas de mauvaise volonté manifeste de la part de membres du personnel ou en cas de carences répétées dans l'atteinte des objectifs du plan que je viens de mentionner, un processus d'évaluation sera mené par le pouvoir organisateur, lequel délivre une mention d'évaluation.

Un *monitoring* du mécanisme de soutien et de développement des compétences professionnelles est bien prévu dans le décret du 20 juillet 2023 relatif au soutien, au développement des compétences professionnelles et à l'évaluation des personnels de l'enseignement. Un premier *monitoring* doit m'être transmis par mon administration pour la fin de l'actuelle année civile.

Concernant les formations, celles-ci sont organisées par année civile. Ainsi, en 2024 et en 2025, 3 001 personnes se sont inscrites aux formations destinées aux directions et aux pouvoirs organisateurs et dispensées par l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC). Parmi ces personnes, 2 462 ont suivi au moins 75 % de la formation. Ces formations sont prévues jusqu'au mois d'août 2026.

Lors de mes rencontres avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), certains de leurs représentants m'ont effectivement indiqué craindre un effet d'engorgement des capacités de formation, cela étant notamment lié à l'obligation d'un suivi préalable des formations interréseaux. Ce point fait l'objet d'une attention au sein de mes services et des actions seront prises, le cas échéant.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je note que les résultats du *monitoring* seront disponibles en fin d'année et je vous réinterrogerai à ce sujet, Madame la Ministre.

Quant aux formations, elles vont se poursuivre jusqu'au mois d'août 2026, ce qui nous redonnera l'occasion de faire le point.

Il faudra en effet veiller à ce que toutes les directions et tous les pouvoirs organisateurs suivent ces formations qui leur permettent de comprendre concrètement comment appliquer cette réforme de l'évaluation des enseignants. Certes, si celle-ci a fait couler beaucoup d'encre au début, elle a ensuite été acceptée par les acteurs, une fois qu'ils l'ont comprise.

12.20 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Évolution du nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Un des objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence est d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire et de revenir, à l'horizon 2030, au pourcentage d'élèves pris en charge par l'enseignement spécialisé en 2004.

Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement entend continuer le recentrage de l'enseignement spécialisé, notamment en repensant le processus d'orientation vers l'enseignement spécialisé, en examinant et ajustant la répartition géographique de l'offre d'enseignement spécialisé pour viser une meilleure proximité du domicile de chaque élève ou encore en recentrant significativement l'enseignement spécialisé de type 8 au bénéfice des enfants présentant des troubles aigus de l'apprentissage, pour mieux répondre à leurs besoins spécifiques.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous présenter l'évolution du nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé depuis 2022, année de mise en œuvre des pôles territoriaux? Combien d'élèves cela concerne-t-il à la hausse ou à la baisse, aux niveaux tant maternel que primaire et secondaire spécialisé? Une analyse a-t-elle également été réalisée par types et formes? Quelles autres mesures sont-elles prises pour atteindre l'objectif précité du Pacte dans le cadre du chantier n° 14? Pourriez-vous nous en dire plus sur les avancées enregistrées vis-à-vis des mesures reprises dans la DPC?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, la DPC rappelle l'objectif fixé par le Pacte pour un enseignement d'excellence de revenir, à l'horizon 2030, au pourcentage d'élèves pris en charge par l'enseignement spécialisé en 2004 et la volonté de recentrer l'enseignement spécialisé. Parmi ces priorités, la même déclaration pointe la volonté de repenser le processus d'orientation vers l'enseignement spécialisé pour garantir que seuls les élèves qui ont réellement besoin d'un tel encadrement y soient dirigés, tout en offrant des alternatives adaptées aux autres. Elle accorde aussi une attention aux aspects de simplification administrative des processus.

Depuis 2022, le nombre total d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé se situe aux alentours des 37 000 élèves, plus précisément 36 174 élèves en 2022-2023 contre 37 486 en 2024-2025. Le nombre reste relativement stable, mais n'atteint pas l'objectif initial. Néanmoins, les tendances diffèrent selon les niveaux et les types d'enseignement. Si nous constatons une stabilisation des élèves dans l'enseignement maternel et secondaire spécialisé, leur nombre est en augmentation dans l'enseignement primaire spécialisé. Le type 8 demeure le plus fréquenté dans l'enseignement primaire, tandis que les types 2 et 3 y progressent. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, un transfert s'opère enfin progressivement du type 1 vers le type 8.

Face à de tels constats, j'ai engagé, avec mon administration, une réforme de la procédure d'orientation vers l'enseignement spécialisé. L'avant-projet de décret relatif à la procédure permettant d'instaurer des aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire et à celle permettant l'accès à l'enseignement spécialisé sera prochainement présenté au gouvernement. À partir de l'année scolaire prochaine, toute inscription – à l'exception du type 5 – sera conditionnée à l'établissement et à l'évaluation préalable d'aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire. L'objectif sera d'éviter les orientations automatiques et de mieux cibler les élèves qui ont réellement besoin d'un enseignement spécialisé. En parallèle, nous continuons à travailler sur d'autres dossiers.

Premièrement, nous désirons consolider le rôle des pôles territoriaux et prioriser leurs missions afin qu'ils puissent mieux accompagner les équipes éducatives dans l'enseignement ordinaire. Deuxièmement, nous souhaitons adapter la répartition géographique de l'offre d'enseignement spécialisé pour renforcer la proximité avec les familles. Troisièmement, nous entendons recentrer le type 8 pour mieux répondre aux besoins des enfants avec des troubles aigus de l'apprentissage. De telles mesures doivent permettre d'avancer vers le but fixé en soutenant une école plus inclusive et en réservant l'expertise de l'enseignement spécialisé aux élèves qui en ont vraiment besoin.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, merci pour ces réponses et données chiffrées que je ne manquerai pas d'aller consulter. Dans l'enseignement spécialisé, beaucoup de travail reste à faire. De nombreux chantiers ont été reportés et c'est au cours de l'actuelle législature que certaines problématiques devront être réglées. Je sais que vous y êtes attentive puisque nous sommes allées voir ensemble une école d'enseignement spécialisé où nous avons pu constater la richesse de cet enseignement de qualité destiné à des élèves qui en ont grandement besoin. Contrairement à certains discours caractérisés par la désinformation, le but n'est nullement de supprimer l'enseignement spécialisé, mais bien de le recentrer vers les besoins les plus aigus et d'en augmenter la qualité.

12.21 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Enseignement du Code de la route aux adolescents»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Récemment, l’Institut Vias a publié une étude sur le comportement des jeunes de 15 à 19 ans à l’égard de la mobilité et de la sécurité routière. Les conclusions qui peuvent en être tirées indiquent que 10 % des accidents de la route impliquent ce public, notamment en raison du manque de connaissance du Code de la route et de l’inexpérience. À cela s’ajoutent des comportements qui peuvent mettre en danger sa propre vie et celle d’autrui, par exemple en utilisant le téléphone dans des situations dangereuses, comme à vélo ou en trottinette.

Il est important de rappeler que le Code de la route s’applique également à ces usagers, souvent de jeunes adolescents par la force des choses. En outre, la connaissance du Code et les réflexes qui y sont liés ne sont pas toujours assimilés chez ces adolescents, qui sont pourtant en âge de comprendre les risques. Madame la Ministre, une réflexion plus globale pour tenter d’intégrer le Code de la route au sein des apprentissages scolaires est-elle menée? Comment vous positionnez-vous sur ce sujet? Sous quelle forme ces cours pourraient-ils être envisagés? Les jours blancs, par exemple, pourraient-ils être utilisés à cette fin?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui témoigne d’une attention sincère à l’égard de la sécurité de nos jeunes sur la voie publique. Vous avez raison de souligner l’importance de cette problématique. Les chiffres de l’Institut Vias sont en effet interpellants: 10 % des accidents de la route impliquent des jeunes de 15 à 19 ans. Ce constat doit nous mobiliser collectivement.

L’éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) est déjà abordée dans nos écoles de manière transversale, selon les choix pédagogiques des équipes éducatives. Grâce à l’accord de coopération entre les deux Régions et la Fédération, nous mettons à la disposition des écoles, par le biais de notre portail, une série de ressources et d’outils pour intégrer ces questions dans les apprentissages à tous les niveaux d’enseignement. En voici quelques exemples: la Semaine de la mobilité, qui se tiendra du 16 au 22 septembre 2025, les formations proposées aux membres des équipes éducatives, les outils pédagogiques et animations disponibles, les plans de déplacement scolaire ou encore les soutiens matériels et financiers mis à disposition.

Par ailleurs, je vous confirme que les jours blancs peuvent tout à fait être mobilisés pour organiser des activités autour de la sécurité routière, cela se faisant déjà dans certains établissements. Cela relève de l’autonomie des pouvoirs organisateurs et des directions d’école. Mon administration veille à mettre en avant les nombreuses initiatives portées par les opérateurs spécialisés pour les y aider.

Enfin, une réflexion plus globale est en cours. Nous poursuivons le travail avec nos partenaires pour renforcer la place de l’EMSR dans les parcours scolaires, en veillant à ce que chaque élève, quel que soit son âge ou son mode de déplacement,

puisse acquérir les bons réflexes et une connaissance suffisante du Code de la route.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je me réjouis que les écoles soient déjà actives à ce sujet. Vous rappelez, Madame la Ministre, l’organisation de la Semaine de la mobilité, ce qui permet une conscientisation des élèves.

J’invite les pouvoirs organisateurs à utiliser les jours blancs pour améliorer la connaissance du Code de la route. Obtenir le permis théorique est une aubaine pour un étudiant. Toutefois, ceux qui se lancent dans des études de médecine ou d’ingénieur civil ne pourront pas y consacrer du temps, car ils doivent directement se préparer pour leur examen d’entrée ou le concours. Cela reste toutefois un bon incitant, car posséder le permis de conduire peut être important pour obtenir un emploi.

12.22 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Aides à la promotion de l’emploi (APE) dans les internats»

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, des acteurs du secteur m’ont récemment interpellée au sujet de l’avenir des postes APE (aide à la promotion de l’emploi) dans les internats du réseau libre.

Cela ne concerne pas une décision de votre part, mais bien un texte adopté en fin de législature précédente. L’article 25 du décret du 4 avril 2024 relatif aux aides complémentaires dans le secteur de l’enseignement bénéficiant des subventions régionales, abrogeant diverses dispositions en matière d’enseignement fondamental et secondaire et modifiant diverses dispositions relatives aux puériculteurs prévoit, qu’à partir de l’année scolaire 2026-2027, les décisions individuelles prises dans le cadre de l’appel à projets relatif aux APE – qui concernent 123,5 postes d’ouvriers dans ces internats du réseau libre – seront intégrées dans le système global des subventions régionales. Concrètement, les décisions individuelles et les attributions nominatives seront abrogées et intégrées dans le système d’attribution global instauré par le décret. Une période transitoire est prévue jusqu’au 23 août 2026 afin de permettre aux bénéficiaires de mettre fin aux contrats de leurs travailleurs dans le respect des prescrits légaux, à savoir les préavis, et ce, même à titre conservatoire.

Néanmoins, des réalités très concrètes se cachent derrière ces chiffres et dispositions. En effet, certains postes existent depuis plus de vingt ans et sont devenus essentiels pour les internats, leur permettant d’assurer correctement leurs missions éducatives et d’accueil. Sans ces postes, il leur sera impossible de maintenir un cadre de vie sûr et de qualité pour les jeunes.

Contrairement au réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), les internats du réseau libre assument déjà sur fonds propres la charge salariale de leurs éducateurs et financent, sans soutien structurel équivalent, la rénovation de leurs bâtiments. La suppression ou même la réduction des postes APE augmenterait

encore l'injustice, créant une sorte de double inégalité de traitement entre les réseaux. Même si la convergence des réseaux est un objectif à long terme, la réalité immédiate donne surtout lieu à un risque d'asphyxie.

Les postes APE constituent un petit coup de pouce indispensable, qui permet de maintenir un prix d'internat accessible pour les familles. Si ces postes venaient à disparaître ou à être réduits, les internats du réseau libre n'auraient d'autre choix que d'augmenter fortement leurs tarifs et de dépasser les plafonds autorisés, au risque de fermer leurs portes.

Or, ces internats remplissent une mission sociale essentielle: ils accueillent des jeunes issus de milieux fragiles et servent parfois de relais quand d'autres structures, comme les services d'aide à la jeunesse (SAJ) ou les services de la protection de la jeunesse (SPJ), n'ont plus de place. Ils offrent un cadre éducatif et de vie qui va bien au-delà d'un simple service d'hébergement.

Dans ce contexte, Madame la Ministre, comment ces mesures s'articulent-elles avec les engagements de la Déclaration de politique communautaire (DPC), notamment sur l'égalité de traitement entre réseaux et la volonté de préserver la mission sociale des internats? Comment considérez-vous cette mesure dans la perspective de la réforme plus large du système des APE et du basculement vers les subventions régionales?

Quels sont les échanges prévus, à ce jour, avec les représentants des internats sur les conséquences de cette mesure et sur leur éventuel accompagnement?

Quels sont les contacts avec le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) et quelle solution urgente envisagez-vous pour sauver la situation qui concerne plus de 3 000 jeunes et qui menace la pérennité de nombreux internats du réseau libre?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, votre analyse de l'article 25 du décret du 4 avril 2024 est exacte: à ce jour, la manière dont cette intégration sera concrètement mise en œuvre reste encore à déterminer.

Je tiens néanmoins à vous rassurer sur cette question à laquelle je reste attentive, tout autant qu'à celle portant sur les mesures relatives à l'égalité de traitement entre les réseaux d'enseignement. La Déclaration de politique communautaire (DPC) en a fait l'un des points majeurs de notre travail et nous avons déjà avancé significativement sur un rééquilibrage entre les réseaux. En outre, les représentants du SeGEC m'ont récemment fait à nouveau part de cette problématique, dans le cadre de mes habituelles rencontres avec les fédérations de pouvoirs organisateurs. Ce point fera dès lors l'objet d'une attention spécifique dans le cadre du groupe de travail créé pour évaluer le dispositif décréteil du 4 avril 2024, d'autant que les internats assurent une mission sociale essentielle. Pour votre parfaite information, la prochaine réunion aura lieu le 29 septembre prochain.

Enfin, à la suite de la séance conjointe du 12 juin 2025 associant le gouvernement wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un travail est en cours sur la réforme des APE. Cette réforme visera notamment à transférer la gestion des budgets concernés aux ministres fonctionnels de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est bien sûr encore trop tôt pour en détailler les modalités concrètes, mais le modèle existant sera bien amené à évoluer d'ici janvier 2027.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, il convient de rassurer les acteurs concernés et d'avancer rapidement sur ce dossier. Dans les écoles, les membres du personnel qui sont en place depuis près de vingt ans reçoivent leur préavis. Les internats ne savent pas comment ils vont continuer à fonctionner et les jeunes ne savent pas si leur internat existera toujours l'année prochaine.

L'administration n'a pas officiellement averti les pouvoirs organisateurs du réseau libre lorsque le texte est paru, alors que pour d'autres dossiers comparables, des communications avaient été envoyées.

J'entends qu'une réunion aura lieu le 29 septembre; il faudra absolument trancher à ce moment-là. Il y aurait lieu d'envisager une éventuelle prolongation d'une année pour maintenir la continuité du travail et ne pas laisser les personnes dans l'incertitude.

Le SeGEC a travaillé sur des critères de redistribution des postes APE avec la masse budgétaire évoquée. Il a avancé dans le dossier avec une vision claire de la manière dont les écoles et les internats peuvent s'en sortir. Il est urgent d'écouter le SeGEC, de mener une réflexion, d'évaluer la pertinence d'instaurer une période transitoire, voire un moratoire d'un an sur le dossier. Cela permettra de sauver plus de 3 000 jeunes et leurs encadrants.

12.23 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Nouveau service intégré d'assistance aux écoles»

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, lors de la dernière réunion de notre commission, vous avez dit que les chiffres du décrochage scolaire étaient actuellement plus importants dans le second degré que dans le premier degré de l'enseignement secondaire. Or c'est précisément en troisième année secondaire que les premiers choix d'options ainsi que les orientations vers les filières qualifiantes s'effectuent. Vous l'avez vous-même confirmé en réponse à une question écrite: l'absentéisme est cinq fois plus marqué dans une filière qualifiante que dans une filière générale. Ces chiffres démontrent toute l'importance d'allonger le tronc commun jusqu'à 15 ans.

Vous avez aussi évoqué un rapport de 1 à 4 en comparant les chiffres du décrochage dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire, ce qui discrédite votre décision de postposer le nouveau dispositif de lutte contre le décrochage dans l'enseignement secondaire.

Je ne comprends donc décidément pas, Madame la Ministre, comment vous pouvez vous dire soucieuse du sort et de la réussite des élèves tout en torpillant les réformes adoptées pour soutenir leur parcours scolaire et leurs apprentissages.

J'en viens désormais à mes questions, qui portent aujourd'hui sur la création du nouveau service intégré d'assistance aux écoles. Le 5 septembre, le gouvernement a adopté en première lecture un avant-projet d'arrêté portant exécution du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant le service intégré d'assistance aux écoles. Issu de la fusion des équipes mobiles et des médiateurs, ce service sera composé, selon la presse, de 98 équivalents temps plein (ETP), dont quatre coordinateurs, 25 médiateurs et 66 agents des équipes mobiles. Parmi ceux-ci, douze à dix-huit agents seront spécialisés dans la prise en charge des incidents critiques et des situations de radicalisation ou de polarisation.

Pourquoi prévoir quatre coordinateurs alors que le service des équipes mobiles et celui des médiateurs n'en disposent actuellement que d'un chacun, soit théoriquement deux après la fusion?

Par ailleurs, pourquoi consacrer jusqu'à dix-huit agents aux incidents critiques et aux situations de radicalisation? Vu l'ampleur du phénomène telle que décrite par différents services de l'administration lors des auditions tenues à ce sujet, ne serait-il pas suffisant de limiter ce nombre à douze, soit six pour les incidents critiques et six pour la radicalisation?

Enfin, quel sera le statut de toutes ces catégories de personnels? Selon quel calendrier les services des équipes mobiles et des médiateurs fusionneront-ils? Comment s'organisera la transition entre le cadre actuel et le service intégré d'assistance aux écoles?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, au risque de me répéter, le schéma de suivi d'accompagnement individuel applicable aux élèves en situation d'absentéisme prolongé, en risque de décrochage scolaire ou en situation décrochage scolaire sera lancé dès l'année scolaire prochaine dans l'enseignement fondamental, à la demande des acteurs de terrain fatigués des réformes qui se sont succédé durant la précédente législature.

Pour votre parfaite information, différentes réunions ont encore eu lieu avec WBE et les fédérations de pouvoirs organisateurs pour simplifier certains dispositifs et alléger la charge administrative des équipes éducatives sans mettre à mal les objectifs de la réforme. Concernant plus spécifiquement le nouveau service intégré d'assistance aux écoles, la présence de quatre coordinatrices s'explique par la nouvelle organisation du service: une coordinatrice assure la gestion des équipes mobiles, deux coordinatrices encadrent le dispositif de médiateur et une coordinatrice est dédiée à la gestion du numéro vert «Écoute École».

Dans le cadre de cette fusion, la répartition des missions de coordination a été réorganisée pour assurer un accompagnement adapté et efficace de l'ensemble des équipes. Ainsi, deux postes de coordination sont prévus pour les médiateurs compte tenu du nombre actuel d'agents – près de cinquante. En effet, au-delà de 25 agents par équipe, il est considéré qu'il devient difficile de garantir une coordination de qualité.

Monsieur le Député, la présence de quatre coordinatrices répond ainsi à la nouvelle structure du service intégré et permettra de préserver la qualité du pilotage opérationnel, de maintenir la proximité avec les équipes de terrain et d'accompagner les évolutions nécessaires dans les meilleures conditions.

S'agissant du nombre d'agents dédiés aux incidents critiques et aux situations de radicalisation, la limitation à douze ne permettrait pas de répondre de manière adéquate à la réalité du terrain que vous semblez minimiser. En effet, les chiffres transmis par mon administration démontrent une augmentation constante du nombre d'interventions, passant de 102 en 2020-2021 à 145 en 2023-2024, soit en moyenne quatre interventions par semaine. Cette tendance s'est confirmée l'année scolaire dernière et le début de cette année scolaire comptabilise déjà une moyenne de quatre interventions par semaine. D'après moi, cette évolution démontre le caractère structurel de la demande.

Par ailleurs, il convient de rappeler plusieurs éléments essentiels: les incidents critiques nécessitent une intervention en duo et rapide en milieu scolaire avec un système de permanence mobilisable immédiatement. Cette disponibilité impose un effectif suffisant pour garantir une présence opérationnelle à tout moment. En outre, ces interventions impliquent une forte pression émotionnelle et psychologique. Pour préserver la santé des agents et assurer la qualité des interventions, un roulement régulier dans les permanences est indispensable.

Pour assurer une formation cohérente et adaptée, les mêmes agents prennent en charge à la fois les interventions liées aux incidents critiques et le suivi des dossiers de radicalisation. Ces deux priorités mobilisent en moyenne trois jours de travail par situation, voire davantage lorsqu'il s'agit de prévention de la radicalisation. Il est aussi nécessaire de rappeler que les agents ne se consacrent pas seulement aux situations d'incident critique ou de radicalisation, mais participent aussi aux autres missions structurelles du service intégré, ce qui renforce la nécessité d'un effectif adapté.

En résumé, maintenir jusqu'à 18 agents permet de garantir la réactivité, la qualité et la pérennité des interventions tout en tenant compte de la hausse continue de la charge de travail et de la complexité croissante des situations rencontrées sur le terrain. Réduire ce nombre à douze reviendrait à fragiliser le dispositif et à exposer les écoles à un risque accru de délais ou d'interventions insuffisamment soutenues.

Enfin, concernant le statut du personnel, il convient de préciser que les médiateurs actuellement en fonction conserveront leur statut «enseignement» lié à leur contrat de travail, notamment le régime pécuniaire et les congés, tout en faisant pleinement partie du service intégré. Néanmoins, les futurs recrutements se feront exclusivement sous contrat de travail lié à la fonction publique, garantissant ainsi une harmonisation progressive des statuts.

Le calendrier de la fusion repose sur un principe de transition progressive. Le rythme est conditionné par les départs naturels à la retraite des médiateurs. Durant cette période, l'organisation est pensée de manière à assurer la continuité des missions, en développant progressivement le cadre actuel tout en déployant le nouveau modèle du service intégré. Cela garantira à la fois la stabilité des membres du personnel en place et la fluidité de la transition vers la structure cible.

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, je prends bonne note de vos justifications, que je ne conteste pas en ce qui concerne le nombre de coordinateurs, les objectifs et les équipes à gérer.

En ce qui concerne les dix-huit ETP à allouer, douze membres du personnel semblaient suffisants en se basant sur les auditions à propos du radicalisme. Dès lors, loin de moi l'intention de minimiser le phénomène de radicalisation. En effet, cet avis s'appuie sur les témoignages entendus.

En ce qui concerne le statut des membres du personnel, je salue le maintien du personnel actuel et la création de nouveaux contrats pour les nouveaux employés.

En réalité, l'arrêté était déjà prêt durant la législature précédente. Votre prédécesseure l'avait préparé et vous l'avait remis. Je regrette qu'il ait fallu un an pour le mettre en œuvre et je regrette toujours, même si vous semblez lassée de nous le répéter, le report de deux ans du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire dans l'enseignement secondaire, là où les besoins sont les plus criants. Vous nous l'avez vous-même rappelé en citant les différents chiffres que vous nous avez transmis.

12.24 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Principaux syndicats qui claquent la porte des groupes de travail sur la pénurie»

12.25 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Efficacité des mesures de réduction de la pénurie»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, à la fin de l'été, les trois principaux syndicats de l'enseignement ont décidé de claquer la porte des groupes de travail que vous co-organisez avec la ministre-présidente pour lutter contre la pénurie

d'enseignants. Les syndicats dénoncent une «parodie de dialogue social» et «les projets de destruction des fondements de l'école démocratique initiés par ce gouvernement.»

Les critiques portent donc à la fois sur la forme et sur le fond. Elles portent sur la méthodologie des groupes de travail, qui serait caractérisée par l'absence totale d'écoute de toute proposition de nuance par rapport à la feuille de route gouvernementale, ou de toute proposition complémentaire. Elles portent aussi sur les pistes d'action proposées, comme la fin de la nomination ou la dérégulation des conditions d'engagement des enseignants, la volonté semblant être de mettre quelqu'un devant les élèves même sans la moindre formation pédagogique ou disciplinaire.

Comment les conclusions des groupes de travail seront-elles élaborées? L'ensemble des points de vue des acteurs associés aux travaux sera-t-il fidèlement retranscrit? Des pistes de solutions alternatives ont-elles pu être exprimées, prises en compte et étudiées? Des propositions ont-elles été formulées sur le barème 401? Quel serait son pourcentage d'augmentation par rapport au barème 301? Est-il prévu que ce pourcentage soit supérieur à l'augmentation de la charge horaire prévue par la Déclaration de politique communautaire (DPC)?

Où en sont les travaux sur la fin des nominations? Quand aboutiront-ils? Des discussions ont-elles eu lieu sur la taille des classes? Quand les conclusions des groupes de travail seront-elles présentées au gouvernement? Comment se déroulera la suite des travaux à l'issue des groupes de travail? Selon quelle méthode et quel calendrier?

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Cette année encore, la rentrée scolaire est synonyme de stress pour les directions des établissements de l'enseignement obligatoire, notamment à cause de la pénurie structurelle d'enseignants, qui complique considérablement l'organisation des écoles. Cette problématique, il est vrai, dépasse largement le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À Bruxelles, par exemple, l'enseignement flamand connaît de grandes difficultés à cet égard. Pour lutter contre ce manque de professeurs, un certain nombre de mesures sont prises chaque année sans que nous puissions en mesurer l'impact réel et leur efficacité. L'année dernière, Madame la Ministre, votre gouvernement avait ainsi adopté quelques mesures ponctuelles, notamment en faveur de la valorisation de l'expérience professionnelle acquise en dehors de l'enseignement.

Pourtant, les difficultés semblent persister sur le terrain. Pire, le nombre de candidats à la formation initiale est dramatiquement bas, notamment dans des disciplines déjà peu fréquentées. Cela n'augure rien de bon pour les années à venir. Il est donc essentiel d'objectiver et d'apprécier l'impact des mesures adoptées sur l'encadrement dans les écoles. Or l'objectivation de l'efficacité des réformes est compliquée en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2024, la Cour des comptes le rappelait d'ailleurs, sans ambages.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'état de la pénurie en Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'enseignement obligatoire à la rentrée 2025? Quels sont les disciplines et les niveaux les plus affectés? Vos services disposent-ils d'informations relatives à l'impact de la valorisation de l'expérience professionnelle sur l'attractivité du métier et la réduction de la pénurie? Combien de candidats ont-ils fait valoir auprès de l'administration leur expérience acquise en dehors de l'enseignement?

Quelles seront les mesures futures pour répondre aux recommandations de la Cour des comptes sur l'absence de *monitoring* précis de la pénurie et pour objectiver l'efficacité des mesures? Comment allez-vous valoriser ce métier auprès des jeunes afin d'augmenter les futures cohortes d'étudiants dans cette filière? J'avais notamment attiré votre attention sur la difficulté d'écoles situées à Anderlecht de garder des enseignants de Wallonie en raison de l'insécurité régnant dans cette commune.

Qu'avez-vous mis en œuvre pour faire face à cette situation? À la suite des mobilisations des enseignants, vous aviez lancé un groupe de travail consacré aux pénuries. Les organisations syndicales en ont déjà claqué la porte, tant le travail, selon elles, n'y est ni constructif ni orienté vers des solutions. Comment allez-vous réparer la relation de travail avec les organisations syndicales pour trouver collectivement des pistes qui fonctionneront vraiment?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, Monsieur le Député, les inquiétudes et les questions liées à la pénurie d'enseignants sont réelles et tout à fait légitimes. Il est toutefois encore trop tôt pour établir un bilan chiffré sur la situation des recrutements d'enseignants et d'enseignantes en ce début d'année scolaire. Nous pouvons néanmoins dire à ce stade que certaines fonctions sont plus difficiles à pourvoir, notamment celles concernant les maîtres de seconde langue dans l'enseignement fondamental, ainsi que les professeurs de sciences, de mathématiques et de langues modernes, dans l'enseignement secondaire. Les cours techniques et de pratique professionnelle sont aussi plus fortement touchés.

Un des indicateurs permettant à mes services d'évaluer l'état de la pénurie consiste à analyser les titres détenus par les nouveaux enseignants. En effet, la réglementation prévoit qu'un pouvoir organisateur doit, en cas de recrutement d'un primo-enseignant, prioriser un candidat détenteur d'un titre requis ou d'un titre suffisant pour la fonction à pourvoir, sur un candidat détenteur d'un titre de pénurie ou d'un titre de pénurie non listé.

Mes services ne disposent pas encore d'éléments d'évaluation, à ce stade, de l'impact de la valorisation de l'expérience professionnelle sur l'attractivité du métier et la réduction de la pénurie, puisque cette disposition est encore récente. Un *monitoring* a en revanche été réalisé par mes services et des instructions ont été

communiquées aux directions de gestion, en vue de transmettre mensuellement, au cours de la première semaine de chaque mois, l'état de la situation. Les éléments pour la présente année scolaire seront donc transmis en octobre, la première paie devant intervenir à la fin du mois de septembre.

Madame la Députée, notre DPC a fait de la lutte contre la pénurie des enseignants une de ses priorités et cela doit passer par une série de mesures fortes à mettre en œuvre, dont certaines sont déjà prises. Je voudrais toutefois aussi évoquer l'instauration d'un contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE) pour les professeurs nouvellement diplômés, ou encore l'aménagement des débuts et des fins de carrière. En effet, si le statut actuel, qui différencie les enseignants temporaires et ceux qui sont nommés, était si attractif, je ne m'explique pas la pénurie actuelle. Il faut aussi, par exemple, mener un travail sur le respect dû à nos enseignants par un contrat entre l'école et la société.

En ce qui concerne les mesures liées à la carrière, la ministre-présidente et moi avons créé quatre groupes de travail visant à dégager des pistes pour lutter structurellement contre la pénurie d'enseignants. L'ensemble des acteurs institutionnels y ont été conviés. Bien sûr, je regrette le départ de certaines organisations syndicales pour la toute dernière réunion, mais d'autres continuent à participer aux travaux.

La méthodologie adoptée par les groupes de travail a différé en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour. Il y avait deux approches principales. Dans certains cas, nous avons présenté des propositions concrètes pour recueillir les réactions des membres et, dans d'autres, les problématiques ont été traitées sous la forme de questions ouvertes. Les groupes de travail clôtureront donc leur travail très prochainement. Leurs conclusions feront alors l'objet d'une note assortie d'un plan d'actions que je présenterai au gouvernement à la fin de cette année.

Outre ces éléments, certaines mesures ont déjà été adoptées ou proposées au gouvernement pour lutter contre la pénurie au cours de l'année écoulée. Je pense aux équipes de remplacement créées à la rentrée 2025 dans deux zones supplémentaires, afin de mieux pourvoir aux remplacements nécessaires tout en stabilisant dans leurs fonctions certains enseignants en début de carrière, ou aux années d'expérience accumulées dans le secteur privé qui sont désormais valorisées à hauteur de sept ans lorsqu'une carrière dans l'enseignement est entamée après une réorientation professionnelle. Je mentionnerai aussi les enseignants retraités qui pourront désormais continuer à enseigner sans restrictions d'âge ni de fonction, s'ils le désirent. Enfin, je citerai la charge de classe de plus de 340 directions qui a été diminuée et, pour près de 200 d'entre elles, complètement supprimée, ce qui leur permet de consacrer davantage de temps au *leadership* pédagogique et organisationnel de leur école.

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, ces mesures ne sont pas suffisantes. Même si nous saluons les missions des groupes de travail, certains acteurs ne se

sentent pas écoutés, estimés ou considérés. Ils ont l'impression de servir uniquement à valider des décisions du gouvernement et claquent donc la porte. Vous avez dit regretter que la nomination ne soit pas un gage d'attractivité du métier, mais je crains plutôt que la suppression de ce statut n'aggrave encore plus la pénurie des enseignants. Les élèves risquent de ne plus avoir d'enseignant et, s'il y en a un, il est probable qu'il n'ait ni les compétences pédagogiques ni la maîtrise de la matière. Il en va de la qualité de notre enseignement et de la crédibilité de notre gouvernement.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, les raisons qui expliquent la désaffection du métier d'enseignant et des études pédagogiques méritent d'être objectivées qualitativement et non quantitativement. En effet, les départs en début de carrière et les départs anticipés augmentent. Il s'agit de comprendre les raisons qui font que les enseignants quittent le métier ou pour lesquelles les jeunes ne se lancent pas du tout dans l'enseignement. Comprendre les raisons permettra de trouver des solutions adéquates.

Je pense que le poids de l'incertitude et du stress qui pèse sur l'école décourage les enseignants à entrer dans le monde de l'enseignement. Il y a en effet de nombreuses incertitudes au sujet des CDIE, des statuts, des détachements pédagogiques, des coupes budgétaires dans l'enseignement qualifiant, etc. En bref, il est urgent de ramener de la sérénité et de la stabilité. Il faut aussi prendre des mesures ambitieuses qui porteraient, entre autres, sur les aménagements de début et de fin de carrière, puisque certains départs sont la conséquence de maladies de longue durée. Dans ce cadre, les équipes de remplacement servent à combler les absences des enseignants en situation de la maladie de longue durée, mais sont, finalement, un pansement sur une plaie plus profonde.

12.26 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Budget consacré à l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, dans une récente déclaration à la presse francophone, votre homologue flamande a relevé l'écart très marqué entre le budget consacré à l'enseignement en Flandre, qui s'élève à 19 milliards d'euros, et en Fédération Wallonie-Bruxelles, où il s'élève à neuf milliards d'euros. Bien que les périmètres exacts de compétences et le nombre d'élèves diffèrent d'une Communauté à l'autre, cet écart conséquent nous pousse à nous interroger sur la manière dont ces budgets sont construits, présentés et comparés.

Ces chiffres interpellent d'autant plus que votre gouvernement s'est déjà engagé dans des mesures d'économie drastiques impliquant une réforme de l'enseignement qualifiant et la non-poursuite des mesures de gratuité scolaire. Nous savons que d'autres mesures sont encore envisagées pour le budget 2026 et que les coupes budgétaires pourraient atteindre un total de 300 millions d'euros.

Madame la Ministre, comment expliquer l'écart entre le budget consacré à l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Communauté flamande? Quels enseignements tirez-vous de cette différence budgétaire?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, il est exact que le budget global consacré à l'enseignement en Flandre avoisine les 19 milliards d'euros, tandis que celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles est estimé à 10 milliards d'euros en 2025. Cette différence ne peut toutefois pas être interprétée sans tenir compte de plusieurs facteurs structurels qui mettent à mal la comparaison.

Premièrement, les périmètres des budgets mentionnés à l'instant ne sont pas identiques. En effet, la Flandre intègre dans son budget des compétences que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne gère pas directement, ou pas dans les mêmes proportions, à commencer par certaines politiques liées à la formation, à l'emploi et à la recherche. Si nous voulions établir une comparaison fiable, nous devrions agglomérer des budgets gérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale.

Deuxièmement, la Flandre scolarise environ 1,2 million d'élèves, alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles en scolarise environ 800 000. Le coût par élève est en réalité relativement comparable, bien que légèrement plus élevé en Flandre.

Troisièmement, étant donné que les budgets régionaux et communautaires sont regroupés en Flandre, cette dernière bénéficie d'une assiette fiscale plus large et d'une autonomie budgétaire plus importante que la Fédération Wallonie-Bruxelles. Rappelons toutefois une nouveauté de la présente législature: sa trajectoire commune avec la Région wallonne permet désormais à la Fédération Wallonie-Bruxelles de stabiliser son déficit grâce au retour à l'équilibre de la Région wallonne. Néanmoins, l'assiette fiscale de cette dernière reste plus faible que celle de la Région flamande.

Enfin, l'enseignement belge fait partie des enseignements les mieux financés de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les résultats PIRLS (*Progress in International Reading Literacy Study*) et PISA (Programme international pour le suivi des acquis) ne sont donc pas à la hauteur des moyens engagés. Cela prouve que la qualité d'un système éducatif ne découle pas directement des moyens qui y sont engagés, mais également de son efficacité et du bon usage de ces moyens.

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte 5 400 élèves dans l'enseignement qualifiant, dont 2 700 fréquentent des classes de moins de dix élèves. Parmi ces 2 700 élèves, 1 400 suivent une option ayant une alternative à moins de dix kilomètres. Ce constat a animé la réforme de l'enseignement qualifiant. De la même façon, nous finançons parfois deux formations identiques, une fois dans une école

secondaire et une fois dans l'enseignement pour adultes. Dès lors, dans les semaines à venir, notre objectif prioritaire sera de nous assurer que chaque euro dépensé dans chaque structure de la Fédération Wallonie-Bruxelles le soit de la bonne manière et permette d'atteindre des résultats probants.

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, je suis conscient qu'il est délicat de comparer les deux budgets, puisque le périmètre et le nombre d'élèves ne sont pas les mêmes. Le fait que la Flandre consacre, par élève, plus de moyens à son enseignement que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit toutefois nous inciter à la réflexion, et ce, même si nous figurons parmi les bons élèves de l'OCDE.

De nouvelles politiques pourraient être menées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons toujours procédé à des économies dans le cadre de nos réformes et il est légitime d'essayer d'améliorer notre système. Cependant, cela ne devrait pas se faire au détriment des élèves. Malheureusement, votre gouvernement s'attelle à retirer des droits et des services à notre enseignement, ce qui le fragilise et dessert les familles, les élèves et les enseignants.

Nous sommes inquiets pour le prochain exercice budgétaire. Nous craignons que les prochaines mesures d'économie du gouvernement aggravent encore la situation.

12.27 Question de M. Ibrahim Dönmez, intitulée «Sensibilisation des jeunes aux problèmes de santé mentale»

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Dans le cadre de la Journée mondiale de la prévention du suicide se tenant le 10 septembre, le Centre de prévention du suicide a lancé une campagne de sensibilisation destinée aux jeunes âgés de 12 à 18 ans. Cet outil est indispensable compte tenu de l'explosion des problèmes de santé mentale.

Madame la Ministre, avez-vous été contactée par le Centre de prévention du suicide afin de diffuser le plus largement possible ce guide au sein des écoles? Outre l'existence de la publication, nous en saluons également la méthode de co-construction avec les jeunes pour mieux répondre à leurs attentes et éviter une communication trop éloignée du public visé. Dans le cadre des politiques que vous menez dans le secteur de l'éducation, intégrez-vous également, dès le commencement des travaux, des échanges avec les élèves? Je pense particulièrement aux dispositifs de lutte contre le harcèlement scolaire ou à l'interdiction des smartphones dans les écoles. Enfin, quel rôle sera assumé par le secteur de l'éducation dans le cadre du futur plan relatif à la santé mentale porté par votre collègue, M. Yves Coppieters?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, j'ai pris connaissance du guide destiné aux jeunes de 12 à 18 ans auquel vous faites référence, mais aussi du guide élaboré pour les professionnels de première ligne qui offre des repères concrets pour intervenir auprès d'une personne en crise

suicidaire. Ces deux outils seront enregistrés et mis à disposition sur la plateforme e-classe, afin que les équipes éducatives et centres PMS puissent en prendre connaissance et s’y référer.

Les écoutants du numéro vert «Écoute École» et les agents des équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles suivent une formation intitulée «*Comment faire face à une personne suicidaire? Quelques repères*». Cette formation vise à doter ces professionnels de repères théoriques et pratiques pour identifier une personne en crise suicidaire, évaluer le risque, adopter une attitude adéquate, collaborer avec l’entourage et le réseau de soins, ou orienter et accompagner la personne en fonction des ressources disponibles. Dans le cadre de leur mission, ces agents pourront s’appuyer sur le guide et le diffuser si nécessaire.

En termes de soutien psychologique, une circulaire sera présentée le 19 septembre prochain. Elle est le fruit d’une collaboration entre mon cabinet et celui du ministre fédéral de la Santé, Frank Vandenbroucke. La circulaire renforcera la coordination entre les centres PMS et les psychologues de première ligne. Elle garantira un accès rapide, gratuit et qualitatif à un accompagnement psychologique tout en clarifiant le rôle de chaque opérateur concerné. Les centres PMS y joueront un rôle central, en lien étroit avec les équipes éducatives. Nous parlons ici d’une collaboration essentielle en période d’après-Covid-19 marquée par le mal-être psychologique, où les jeunes ont un besoin vital d’interaction.

Vous avez souligné l’importance d’associer les jeunes et je confirme que cette démarche est intégrée depuis plusieurs années. Depuis 2017, divers dispositifs participatifs ont vu le jour: des enquêtes, des groupes de discussion, des agoras citoyennes, notamment dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Ces démarches ont permis aux élèves de faire entendre leur voix et de contribuer directement aux politiques éducatives.

Enfin, s’agissant du plan relatif à la santé mentale porté par le ministre Yves Coppieters, mon cabinet entretient des contacts réguliers avec le sien pour veiller à ce que la voix de l’école et les besoins spécifiques des élèves soient pleinement pris en considération. La santé mentale des jeunes est et reste une de mes priorités.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Madame la Ministre, vos nombreuses réponses montrent à quel point vous vous préoccupez de ce dossier et je vous en félicite. Ce travail coordonné avec M. Coppieters est une très bonne chose. J’attendrai avec impatience ce document du 19 septembre et je vous remercie encore pour le travail que vous accomplissez dans ce domaine.

12.28 Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Hausse constante de l’absentéisme des enseignants»

Mme Éliane Tillieux (PS). – La presse vient de publier des chiffres alarmants relatifs à l’absentéisme des enseignants et basés sur les données de Certimed. Le

taux moyen d'absence pour maladie est passé de 6,2 % en 2019-2020 à 8,2 % en 2024-2025, soit 2 points de hausse. Cela représente, pour nos 120 000 enseignants équivalent temps plein (ETP), plus de 1,9 million de jours d'absence sur la seule dernière année scolaire.

Certaines tendances méritent une attention particulière: le phénomène est peu plus marqué dans l'enseignement fondamental que dans le secondaire; les enseignantes sont davantage touchées que leurs collègues masculins, avec des écarts pouvant atteindre 3,5 % en hiver. Même les directions d'école présentent des taux d'absence supérieurs à la moyenne. Par ailleurs, les périodes hivernales, particulièrement janvier, voient l'absentéisme frôler les 10 %, ce qui accentue encore la désorganisation scolaire. Enfin, il existe des disparités régionales marquées, avec par exemple 6,5 % d'absentéisme dans le Luxembourg contre 9,2 % dans le Hainaut. Les syndicats pointent la pénibilité croissante du métier, la perte de sens et l'usure professionnelle, notamment chez les plus âgés. En 2022-2023, la tranche des 50-65 ans affichait 13,3 % d'absence, contre seulement 3,8 % pour la tranche des 20-29 ans.

Madame la Ministre, comment expliquez-vous cette hausse structurelle de l'absentéisme, malgré une légère baisse de 0,4 % entre 2023-2024 et 2024-2025? Quelles mesures structurelles votre gouvernement met-il en œuvre pour améliorer les conditions de travail et le bien-être des enseignants? Existe-t-il un plan spécifique pour accompagner les enseignants en fin de carrière, qui sont manifestement les plus fragilisés? Des initiatives sont-elles envisagées pour réduire les inégalités régionales face à ce phénomène? Cet absentéisme croissant est le révélateur d'un malaise plus profond. Faute d'une action volontariste, ce sont les élèves et la qualité de l'enseignement qui en paieront le prix.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, votre question souligne l'importance d'améliorer les conditions de travail et le bien-être du personnel de l'enseignement.

Les données publiées dans la presse proviennent du dossier presse disponible sur le site www.enseignement.be. Je partage pleinement l'idée que le bien-être des enseignants doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment pour ceux en fin de carrière. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit d'ailleurs de renforcer l'attractivité du métier et d'améliorer les conditions de travail au travers d'un ensemble de mesures ambitieuses – par exemple, moins de «temps face à la classe» en début et fin de carrière. On sait à quel point c'est important, par exemple pour les institutrices maternelles. L'objectif est bien de proposer des aménagements en début et fin de carrière, avec la possibilité d'un système de mentorat pour tenter de casser la solitude du métier, en particulier pour les jeunes qui se lancent.

À cette fin et à l'initiative conjointe de la ministre-présidente et de moi-même, quatre groupes de travail ont été créés afin d'identifier les pistes structurelles pour lutter contre la pénurie d'enseignants. Le groupe 2, piloté par mon cabinet, s'est concentré sur la charge de travail et le parcours professionnel. C'est dans ce cadre qu'ont été discutés notamment les ajustements de début et de fin de carrière visant entre autres à réduire l'absentéisme ou encore les parcours de réintégration en cas de maladie. Ces groupes de travail rendront leurs conclusions d'ici la fin du mois de septembre. Celles-ci seront intégrées dans une note assortie d'un plan d'action que je présenterai au gouvernement d'ici la fin de l'année.

Enfin, concernant la prise en compte des disparités régionales, je rappelle que le pool de remplacement dans l'enseignement fondamental a été étendu, depuis l'actuelle rentrée scolaire, aux provinces de Namur et du Brabant wallon. Cette mesure, qui devra encore être renforcée, constitue déjà une réponse concrète pour soutenir les équipes dans les zones les plus touchées par la pénurie.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, nous aurons donc accès aux conclusions du groupe de travail en septembre. Nous reviendrons vers vous pour en apprendre davantage sur le sujet.

Je tiens à insister sur la qualité des conditions de travail et le bien-être. Ces points sont fondamentaux afin de permettre aux enseignantes et enseignants de se sentir bien et de poursuivre leur travail dans de bonnes conditions.

12.29 Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Cours de natation: entre l'obligation légale et l'impossibilité matérielle»

Mme Éliane Tillieux (PS). – Des données récentes confirment un recul préoccupant des infrastructures aquatiques en Wallonie: sur 146 bassins recensés, seuls 82 sont encore accessibles au public. Faute de rénovations ou de nouvelles constructions, les moyens manquant partout, plusieurs communes ont dû fermer leurs piscines vieillissantes, aggravant une pénurie qui touche directement plus de 530 000 élèves soumis à l'obligation de suivre un cours de natation. De plus en plus d'écoles renoncent à ce cours, alors qu'il s'agit d'un enjeu de sécurité publique: plus de 70 noyades sont recensées chaque année en Belgique.

À cette pénurie s'ajoutent de fortes inégalités sociales: le coût du transport scolaire, la hausse du prix d'entrée des piscines, qui est passé de 1 euro à plus de 5 euros en quinze ans, et l'impossibilité pour les familles précarisées d'assumer des cours privés accentuent le décrochage. Les fédérations sportives s'inquiètent des risques sanitaires et sécuritaires, tandis que les communes dénoncent une charge financière insoutenable.

La récente réforme de l'horaire sportif, qui a consacré l'ajout d'une troisième heure en cinquième et sixième années primaires, constitue évidemment une avancée. De même, le plan wallon relatif aux piscines a permis de rénover certaines infrastructures grâce à des subventions publiques. Cependant, il n'existe plus de

nouvelles perspectives de construction pour répondre au manque structurel de bassins.

Madame la Ministre, à l'occasion de la rentrée scolaire, pouvez-vous dresser un état des lieux quant à l'apprentissage obligatoire de la natation et au manque de piscines accessibles? Avez-vous eu des contacts avec les écoles, les acteurs associatifs, les syndicats ou encore les fédérations sportives à ce sujet? Quels moyens concrets entendez-vous déployer pour garantir à chaque élève l'apprentissage effectif de la natation, au-delà de l'obligation théorique? L'an dernier, vous avez reconnu qu'il s'agit d'un enjeu de sécurité et annoncé une collaboration avec la ministre Jacqueline Galant pour remédier à cette problématique. Quelles avancées concrètes avez-vous engrangées depuis? Quelle est votre position quant au financement de ces infrastructures? Selon vous, quelles sont les mesures urgentes à adopter et sur quelles sources de financement pourrions-nous compter?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a réalisé un état des lieux de l'organisation des cours de natation au mois de mai 2016, notamment à l'aide d'un formulaire électronique envoyé à toutes les écoles de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé; 1 186 établissements ont répondu à l'enquête, ce qui a permis de dresser certains constats.

Il s'est avéré que 65,1 % des écoles organisent bien des cours de natation. Parmi celles-ci, 36 % les organisent toutes les deux semaines et 48 % suivent un autre rythme. En outre, 98 % des écoles utilisent une piscine publique, tandis que 2 % utilisent une piscine dans leurs propres bâtiments. Par ailleurs, 95,5 % des cours sont assurés par des professeurs d'éducation physique et 89,7 % par des maîtres-nageurs. Les déplacements se font en autocar dans 64 % des cas, à pied pour 27 % et en transports en commun pour 11 %. Les principaux freins restent malheureusement le manque de place dans les piscines et l'absence de piscine à proximité, mais cela dépend de compétences régionales et communales.

Le plan wallon relatif aux piscines, quant à lui, vise la rénovation de nombreux bassins de natation, la plupart ayant été construits dans les années 1970. Il reste que le territoire souffre bien d'un déficit de bassins depuis plusieurs années, cette pénurie étant plus ou moins intense selon les régions. Consciente de cette problématique, j'ai déjà pris contact avec Mme Galant en sa qualité de ministre wallonne des Infrastructures sportives, ces dernières ne relevant aucunement de mes compétences.

Il serait judicieux d'interroger à nouveau les écoles pour connaître l'évolution des pratiques scolaires et poursuivre le travail de cadastre, entamé il y a près de dix ans, pour déterminer des pistes de solution. De telles pistes existent: il peut s'agir d'autres formes de bassins, avec des dimensions réduites, pour développer des bassins d'apprentissage et réduire l'impact budgétaire. En effet, les charges

d'exploitation des piscines sont extrêmement coûteuses pour les pouvoirs publics. Pour les écoles situées en zone rurale, la mise à disposition de bassins mobiles est également envisageable.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Effectivement, peut-être serait-il temps d'actualiser les données relatives aux piscines, Madame la Ministre. Par exemple, je connais une commune qui disposait de trois piscines il y a une dizaine d'années, mais qui n'en a aujourd'hui plus que deux, qui sont d'ailleurs fermées la moitié du temps en raison de perpétuels travaux, qu'il s'agisse d'entretien, de réparations, de problèmes d'hygiène, etc. Les trois piscines auraient pu répondre positivement à toutes les questions de l'enquête organisée en 2016, mais ce ne serait plus du tout le cas aujourd'hui, la situation s'étant considérablement dégradée en une petite décennie.

Par ailleurs, je note avec satisfaction votre prise de contact avec la ministre Galant, mais il reste à déterminer les avancées concrètes que vous pourriez entreprendre ensemble, ce qui n'est pas rien. C'est même d'une grande importance, puisqu'il s'agit d'une question de sécurité, mais aussi de cohérence. En effet, nous ne pouvons imposer des heures de sport supplémentaires dans les programmes scolaires sans disposer des infrastructures permettant l'organisation des cours de natation, qui restent obligatoires.

12.30 Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Presse et esprit critique: renforcer le dispositif “Ouvrir mon quotidien”»

Mme Éliane Tillieux (PS). – Cette thématique est importante dans notre environnement actuel. Depuis plus de vingt ans, l'opération «Ouvrir mon quotidien» permet aux élèves francophones de découvrir la presse écrite dans le cadre d'activités d'éducation aux médias. Ce dispositif, soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), met gratuitement à disposition des journaux papier dans les écoles, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur, accompagnés d'outils pédagogiques spécifiques.

Depuis l'année dernière, l'initiative s'est enrichie d'une version numérique: durant trois périodes de l'année scolaire, les élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur accèdent aux sites de tous les quotidiens partenaires, comme de véritables abonnés. L'objectif est clair: permettre aux jeunes de comparer les traitements médiatiques, de mieux comprendre le traitement journalistique et de développer leur esprit critique face à l'information en ligne.

Dans un contexte où les réseaux sociaux dominent la consommation d'actualité, cette démarche constitue un levier essentiel pour sensibiliser les jeunes à l'importance d'une information que l'on souhaite fiable, professionnelle et vérifiée. Elle contribue à la formation de citoyens capables de distinguer rumeur et vérité, flux immédiat et contenu de qualité.

Lors de l'année scolaire 2024-2025, l'opération a rassemblé près de 14 000 élèves, issus de 670 classes, dans 215 établissements. Ce succès démontre l'intérêt du terrain, mais souligne aussi un défi: élargir l'accès à l'opération, la rendre encore plus inclusive et mieux intégrée aux pratiques pédagogiques.

Madame la Ministre, quels moyens concrets comptez-vous mobiliser pour élargir la participation des établissements à cette opération et garantir que tous les réseaux scolaires puissent en bénéficier équitablement? Comment entendez-vous renforcer l'intégration d'«Ouvrir mon quotidien» dans les pratiques pédagogiques, au-delà du simple accès aux journaux?

Envisagez-vous d'évaluer l'impact réel de l'opération sur les compétences médiatiques et l'esprit critique des élèves, et, si oui, selon quelles modalités? Enfin, quelles synergies pourraient-elles être développées avec les acteurs de l'éducation aux médias, les enseignants et les rédactions partenaires afin d'assurer la pérennité et l'évolution du projet à l'ère numérique?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – L'opération «Ouvrir mon quotidien» offre un accès gratuit, pour une durée d'environ un mois, à la presse en ligne pour tous les élèves de la cinquième année primaire à la septième année secondaire, ainsi que pour les étudiants de l'enseignement supérieur.

Pour élargir la participation, des efforts de communication sont déployés pour mieux toucher d'autres publics, tels que l'enseignement spécialisé, les organisations de jeunesse, les bibliothèques ou encore les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA). Conscients de ce potentiel, LaPresse.be et le CSEM envisagent d'explorer de nouveaux canaux de diffusion pour informer les établissements et acteurs qui ne bénéficient pas encore de cette opportunité. LaPresse.be et le CSEM ont également entièrement repensé les outils pédagogiques de l'opération «Ouvrir mon quotidien» pour l'année scolaire 2024-2025.

Pour la version papier, le journal de bord, à savoir un outil pédagogique permettant aux élèves de s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de la presse et du journalisme, a été retravaillé avec la participation d'experts, tant sur la forme que sur le fond. Ce journal est décliné en deux versions, l'une adaptée au niveau primaire, l'autre au niveau secondaire.

Pour la version numérique de l'opération, un dossier pédagogique est mis à la disposition des enseignants de l'enseignement secondaire, comprenant fiches téléchargeables, tutoriels techniques, charte de bon usage et fiches signalétiques des journaux partenaires. L'objectif est de faciliter l'accès à la presse en ligne et d'enrichir l'exploitation pédagogique des quotidiens dans leur version numérique. Ces divers outils sont disponibles en ligne sur le site de LaPresse.be.

Depuis 2024, l'offre inclut désormais de manière pérenne l'accès au format numérique, en complémentarité avec le format imprimé. De plus, avec la mise en œuvre

du décret du 16 mai 2024 relatif à l'éducation aux médias, le financement de l'opération a été renforcé pour son volet numérique de manière permanente. Le suivi et l'évaluation du dispositif font partie des missions du CSEM.

Madame la Députée, je profite de votre question pour mentionner le travail réalisé par les centres de ressources qui accompagnent l'apprentissage de la presse quotidienne, à la fois dans ses formats imprimés et numériques. Ces centres contribuent à la diffusion d'outils pédagogiques, à l'encadrement d'initiatives et à l'intégration de la presse dans des projets éducatifs, pour développer l'esprit critique des élèves et leurs capacités à analyser l'information.

Depuis 2024, le formulaire d'inscription à l'opération doit être complété par un formulaire d'intention pédagogique. En effet, la participation à l'opération «Ouvrir mon quotidien» en version papier doit s'inscrire dans le cadre d'un travail pédagogique spécifique avec les élèves. C'est pourquoi, en concertation avec le CSEM, LaPresse.be a demandé aux professeurs relais, responsables de la coordination de l'opération, de répondre à des questions destinées à démontrer comment sera exploitée la presse par l'école.

De plus, la politique d'éducation aux médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera évaluée, une évaluation portée principalement par le CSEM. La finalité de cette recherche-évaluation est double. D'une part, il s'agit de fournir des recommandations au CSEM pour mener à bien ses missions, d'orienter les priorités d'actions et, le cas échéant, d'améliorer certaines actions, dont l'opération «Ouvrir mon quotidien». D'autre part, l'objectif est de mieux comprendre ce qui déclenche la volonté des professionnels de recourir aux instruments à leur disposition et de les inciter à utiliser ces outils là où cela fait sens. Les résultats de cette recherche sont attendus dans deux ans.

Enfin, le CSEM étant composé de représentants de tous les secteurs concernés, les synergies avec les acteurs de l'éducation aux médias sont déjà bien développées. La reconnaissance quinquennale de l'acteur chargé de l'opération a été adoptée par un arrêté du gouvernement, le 5 septembre dernier, avec un processus d'évaluation de la candidature assuré par le CSEM.

Le plan quinquennal prévoit des recommandations pour une évolution de l'opération durant la période 2025-2030: porter attention aux évolutions des pratiques informationnelles des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, tout en veillant à garantir la pluralité et la diversité de l'offre proposée; ouvrir l'opération à d'autres types de presse moins classiques, voire à renforcer des partenariats avec des médias d'information différents, alternatifs; poursuivre les réflexions sur l'encadrement du corps enseignant et envisager de nouer des partenariats efficaces sur le plan pédagogique pour encadrer les enseignants qui ont des difficultés avec l'usage numérique; mener une réflexion sur une méthode d'évaluation efficiente de l'opération «Ouvrir mon quotidien» pour mieux identifier les besoins du terrain pour les futures éditions de l'opération.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, votre réponse est fouillée et correspond aux questions posées sur l'évaluation, l'impact, les pratiques pédagogiques, et pas le simple accès uniquement, ainsi que sur la diffusion des bonnes pratiques.

Je suis convaincue que, dans l'évolution de la société qui est la nôtre, avec l'avènement de l'intelligence artificielle, nous devons mettre un point d'honneur à former nos enfants, le plus tôt possible, à la critique et à l'évaluation de l'information qui leur parvient. Le corps enseignant doit se saisir de cette belle opportunité. Je vous remercie de l'encourager.

12.31 Question de M. Bruno Bauwens, intitulée «Conséquences des mesures prises par le gouvernement Arizona sur la pénurie des enseignants»

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, vous affirmez souvent que la résolution de la pénurie constitue votre lutte principale.

À la suite du prolongement des études de trois à quatre ans, aucun nouveau professeur ne sortira des hautes écoles pédagogiques pour rejoindre nos écoles en juin 2026. Le nombre d'inscrits dans les hautes écoles nous permet d'estimer qu'environ 3 000 étudiants par an finissent leurs études. Ce ne sera donc pas le cas cette année; 2026 sera l'année zéro pour les nouveaux enseignants. C'est un manque énorme pour les écoles en septembre 2026. Qu'avez-vous prévu pour résoudre ce tsunami de pénurie?

Ensuite, vous considérez les professeurs de seconde carrière comme une solution à la pénurie. Pour rappel, il s'agit de personnes qui ont exercé un autre métier dans le passé et qui se tournent vers l'enseignement. Toutefois, pas moins de 60 % de ces professeurs quittent à nouveau l'enseignement après cinq ans. Une des raisons de leur abandon est le manque de formation pédagogique: plus ils seront formés, plus grande sera leur probabilité de rester dans les écoles. Ce problème d'abandon s'aggrave par les coupes dans le budget de leur formation. Comment expliquer que, d'une part, vous prétendez attirer plus de professeurs de seconde carrière et que, d'autre part, vous prévoyez moins d'argent pour les former?

Ce qui empêche l'arrivée de nouveaux professeurs dans les écoles n'est pas le statut de professeur nommé, mais plutôt la pension. Le gouvernement Arizona – qui compte le MR et Les Engagés en son sein – prévoit des coupes dans les pensions. La période de calcul de la pension passera à 45 ans, ce qui inclut les bas salaires de début de carrière. Cela entraînerait une perte d'environ 20 % de la pension.

Les enseignants sont également toujours dans le flou en ce qui concerne le maintien de la disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR). Leurs dossiers sont bloqués et la situation reste sans réponse.

Ajoutons également que le malus pension du gouvernement Arizona pénalisera fortement les départs anticipés. Nous avons déjà entendu des professeurs et des syndicalistes dire qu'il est unimaginable de se retrouver dans une classe de primaire ou de secondaire jusqu'à 67 ans. Finalement, le gouvernement Arizona entend prolonger la carrière des enseignants de deux à quatre ans.

Toutes ces mesures qui concernent les pensions font donc également partie des raisons poussant les gens à manifester et empêchant l'attractivité.

Le témoignage d'une directrice d'une école à Bruxelles met en lumière cette pénurie: «Je commence l'année avec dix professeurs qui manquent.» Une autre réalité est la suivante: beaucoup d'écoles ont à chaque rentrée, en septembre, un «nouveau» professeur de néerlandais ou de mathématiques. La pénurie s'aggrave.

Autre témoignage, cette fois d'une jeune enseignante: «Je n'ai pas de certitude de travail. Mon horaire n'est pas encore complet cette année. Si cela continue, je pense à quitter l'enseignement pour trouver un job qui m'offre la stabilité.» Voilà la réalité des mesures du gouvernement de notre Fédération et du niveau fédéral qui empêchent de résoudre la pénurie des professeurs.

Quelle solution est-elle prévue pour résoudre l'année zéro pour les nouveaux enseignants? On prévoit déjà depuis quelques années un manque supplémentaire d'environ 3 000 enseignants en septembre 2026. J'espère entendre de votre part un plan ambitieux et davantage que la réponse entendue tout à l'heure. Qu'allez-vous faire pour résoudre cette situation? Pouvez-vous répondre aux questions sur la pension? Quel sera l'impact des mesures du gouvernement Arizona sur l'âge de la retraite des enseignants, sur le montant de leur pension puisque le calcul va changer? Comment sera appliqué le malus pension sur les enseignants? Encore une fois, où en est le dossier des DPPR?

La perte des droits de pension risque de faire fuir les enseignants. Quel est votre plan pour éviter cela? Comment allez-vous améliorer la formation des professeurs de seconde carrière? Plus globalement, quel plan mettez-vous en œuvre pour éviter ce départ des enseignants de seconde carrière? Pouvez-vous nous donner une estimation du nombre de professeurs de seconde carrière actuellement actifs dans les écoles de notre Fédération?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, en ce qui concerne les DPPR, l'envoi des dates P a été dégelé pour tous les membres du personnel dont la date P est en 2026-2027. Par ailleurs, les textes fédéraux sont en cours de concertation au Comité A; ces derniers prévoient, à ce stade, de limiter à deux années du calendrier l'assimilation des DPPR, tant dans l'octroi que dans le calcul de la pension. Les autres mesures liées aux pensions sont également en cours de concertation fédérale au sein du Comité A.

L'Administration générale de l'enseignement (AGE) n'est pas en mesure de préciser l'impact exact sur les trajectoires individuelles, en particulier concernant le montant de la pension, cela n'étant pas de sa compétence. De plus, l'AGE ne dispose pas des données nécessaires. Cependant, le montant peut d'ores et déjà être anticipé: par le biais de la diminution du coefficient d'augmentation de 1,05 à 1,025, les années de carrière requises pour accéder à la pension anticipée augmenteront d'une unité, ce qui réduira l'avantage des enseignants de deux à une seule année. Cela reste donc toujours plus avantageux.

Enfin, sur la prise en compte de la première année de carrière dans l'enseignement, nous attendons les mesures transitoires annoncées dans l'accord de gouvernement et dans les textes soumis à la concertation.

Concernant les enseignants de seconde carrière, mon administration m'informe que 1 630 ETP ont été dénombrés. Pour ce faire et en l'absence de définition légale, les services de l'administration ont considéré comme «enseignants de seconde carrière» les membres du personnel primo-recrutés à l'âge de 30 ans et plus, en excluant les plus de 65 ans. Cela représente 36,8 % des primo-recrutements totaux effectués au cours de cette même année scolaire. Ce pourcentage est en augmentation ces dernières années, vu qu'il s'élevait à 28,9 % lors de l'année scolaire 2017-2018.

Nous sommes conscients que de nombreux enseignants de seconde carrière abandonnent la profession en raison d'un manque de formations adaptées. Cette problématique a été abordée dans l'un des groupes de travail dédiés à la lutte contre la pénurie; des mesures spécifiques ont été examinées et seront prises pour apporter une réponse et faciliter l'accès de ces enseignants aux formations disponibles.

En ce qui concerne les sous-questions relatives à la pénurie d'enseignants et aux effets de l'allongement de la formation initiale des enseignants, je me permets de vous renvoyer aux éléments de réponses que j'ai apportés à la question orale de M. Dönmez sur la formation initiale des enseignants.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Concernant les pensions, j'estime que c'est un peu facile de prétendre qu'il y a de trop nombreuses zones floues qui relèvent encore de l'État fédéral. Madame la Ministre, n'oublions pas que ce sont vos professeurs qui donnent cours dans vos écoles! Ils ont le mérite, mais aussi le droit d'obtenir des réponses plus claires concernant leur pension. Ils doivent être en mesure de savoir de quel montant leur pension sera rabaissée et jusqu'à quel âge ils vont devoir travailler. Toutes les réponses à ces questions restent floues et il s'agit, selon moi, d'un manque de respect envers le personnel qui travaille dans vos écoles et, qui plus est, interpelle tout le monde en insistant sur le fait que le flou qui plane sur les pensions ne permet pas d'attirer de nouveaux professeurs.

Vous avez affirmé qu'il y avait 1 600 professeurs de seconde carrière qui ont rejoint l'enseignement au cours de cette année scolaire. Cependant, combien

d'étudiants ne termineront pas leurs études à la fin de celle-ci? On estime qu'ils seront environ 3 000. Ce nombre n'est donc compensé qu'à moitié. Nous sommes confrontés à une pénurie grave qui s'annonce pour la fin de cette année et vous ne fournissez aucune réponse. Je rappelle qu'il manque 1 500 ou 2 000 professeurs et que nous ne savons pas où nous allons les trouver! D'un côté, vous affirmez que la lutte contre la pénurie est votre plus grand défi et, de l'autre, vous précisez déjà qu'il y aura une pénurie d'enseignants qui s'élèvera à 1 500 postes à la fin de l'année scolaire 2025-2026 et que vous n'avez pas de solution. C'est inquiétant!

Les professeurs souhaitent qu'on augmente l'attractivité du métier. Précédemment, nous avons parlé du manque d'attractivité de l'école. En règle générale, ce n'est pas l'école qui manque d'attractivité, mais l'encadrement organisé par le gouvernement. Madame la Ministre, en décidant de vous attaquer au statut et aux pensions et en affirmant déjà qu'il n'y a pas de solutions pour répondre à la pénurie, votre gouvernement sème la panique.

Je constate que vous n'avez pas les réponses adéquates pour faire face à la pénurie d'enseignants. Vous n'êtes pas en mesure d'annoncer une amélioration pour l'an prochain. Bien au contraire, l'an prochain, il y aura encore moins de professeurs dans les écoles.

12.32 Question de M. Ersel Kaynak, intitulée «Salaire des enseignants: une variable d'ajustement budgétaire?»

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, à l'occasion de la rentrée, vous avez refusé d'affirmer dans la presse que le salaire des enseignants constituera une ligne rouge dans le cadre du conclave budgétaire. Cela signifie-t-il que vous envisagez effectivement de modifier le salaire des enseignants? Pouvez-vous nous certifier que la rémunération des enseignants sera inchangée à l'issue des tractations avec vos collègues du gouvernement pour économiser 300 millions d'euros? La ministre-présidente avait déjà attisé les peurs à la veille de l'été, avant de rétro-pédaler. Vos déclarations ambiguës ne permettent pas d'apaiser les craintes des acteurs concernés. Nous vous demandons donc de la clarté.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, le salaire des enseignants n'est bien entendu pas une simple variable d'ajustement budgétaire. Lors de l'interview que vous mentionnez, j'ai simplement fait preuve de retenue en amont du conclave budgétaire par respect pour mes partenaires de gouvernement. Cependant, j'ai bien précisé que la question principale qui m'anime est de savoir comment rendre nos systèmes plus efficaces en ayant le moins d'incidence possible sur les enseignants et les élèves. Il n'est pas à l'ordre du jour de diminuer les barèmes des enseignants et les seules mesures prises à ce stade en lien avec leur rémunération sont bien une hausse puisque l'enseignement valorise dorénavant jusqu'à sept années d'expérience professionnelle dans le secteur privé lors de l'engagement comme enseignant.

Enfin, pour rappel, la Déclaration de politique communautaire (DPC) précise que le gouvernement entend proposer la création d'un barème intermédiaire entre les barèmes 301 et 501 pour les enseignants qui auront terminé leur cursus de quatre années.

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre, je prends bonne note de vos déclarations rassurantes. Le pouvoir d'achat est attaqué de toutes parts et le salaire des enseignants demeure un point d'attention essentiel. Il serait insensé que votre parti – qui fait du travail une valeur centrale – rabote le salaire des enseignants qui travaillent dur – et parfois dans des conditions difficiles – et verront déjà leur pension diminuée! Le salaire des enseignants doit être maintenu, voire augmenté si l'on tient compte des nouvelles charges qui leur sont imposées, mais certainement pas diminué.

12.33 Question de M. Bruno Bauwens, intitulée «Aide locale à l'emploi (ALE) et accueils à l'école en difficulté à la suite de la réforme du chômage»

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, plusieurs mesures prises par le gouvernement fédéral, auquel votre parti appartient, ont des conséquences sur les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est le cas, par exemple, des mesures de limitation des allocations de chômage dans le temps. Cette semaine, des centaines de travailleurs bénéficiant de l'aide locale à l'emploi (ALE) ont été touchés de plein fouet. Il s'agit de personnes qui travaillent dans les écoles, pour la surveillance du temps de midi ou les garderies du matin et du soir. Certains de ces travailleurs viennent de perdre leur droit au chômage et n'ont donc plus le droit de bénéficier de l'ALE. Des écoles et des familles en paient le prix.

Plusieurs agences locales pour l'emploi m'ont fait part de leur inquiétude et m'ont confirmé que des travailleurs bénéficiant de l'ALE se chargeaient de l'accueil des élèves dans de nombreuses écoles communales.

La situation est problématique. Les travailleurs bénéficiant de l'ALE ont déjà des contrats de travail précaires et très flexibles. Ils travaillent quelques heures le matin, rentrent chez eux et retravaillent à nouveau à midi ou durant l'après-midi. Leurs conditions de travail sont mauvaises et ils n'ont que peu de perspectives de formation. Au lieu de punir ces personnes, qui se trouvent déjà dans une situation précaire, votre gouvernement devrait leur proposer des contrats convenables leur offrant plus de stabilité.

La limitation des allocations de chômage dans le temps aura aussi un effet négatif sur les écoles, qui vont perdre des centaines de travailleurs. Certains parents m'ont déjà indiqué avoir reçu une lettre de la commune leur annonçant que leur contribution pour les frais de garderie augmenterait de 50 euros. Vos mesures précarisent donc avant tout les travailleurs, mais mettent aussi les écoles et les parents en difficulté.

Madame la Ministre, êtes-vous intervenue auprès de vos homologues du gouvernement fédéral pour empêcher que les travailleurs bénéficiant de l’ALE perdent leur emploi? Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour soutenir les travailleurs qui risquent de perdre leur statut? Comment comptez-vous venir en aide aux écoles qui vont se retrouver dans l’impossibilité matérielle d’organiser certaines garderies? Est-il déjà possible d’estimer les conséquences de la limitation des allocations de chômage dans le temps? Combien de contrats ALE et d’écoles sont concernés?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, le personnel extrascolaire joue un rôle fondamental au sein de nos écoles. Concernant plus spécifiquement les membres du personnel bénéficiant de l’ALE, je suis consciente que le dispositif établi par l’arrêté du gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 1991 relatif aux surveillances de midi dans l’enseignement maternel, primaire ordinaire et spécial reste perfectible. Soyez assuré que la problématique du temps de midi et des accueillants extrascolaires a bien été intégrée dans le cadre de l’étude de faisabilité des rythmes journaliers dans l’enseignement obligatoire. Un rapport final me sera transmis au mois de juin 2026.

Concernant la loi-programme fédérale relative aux allocations de chômage, mon cabinet a entamé un travail d’identification des cas spécifiques et je travaille en collaboration étroite avec le cabinet de mon collègue Pierre-Yves Jeholet, ministre wallon de l’Emploi, afin de dégager une solution pérenne.

Pour prévenir les effets les plus immédiats, le gouvernement wallon a prévu, dans un décret-programme adopté en première lecture le 17 juillet dernier, des mesures temporaires redéfinissant l’éligibilité au dispositif de l’ALE. Elles permettent aux personnes exclues du chômage de continuer à bénéficier de l’ALE et aux demandeurs d’emploi faiblement ou très faiblement employables d’y accéder. De telles adaptations visent à éviter que les écoles se retrouvent privées d’un appui indispensable au quotidien. En effet, les travailleurs bénéficiant de l’ALE jouent un rôle essentiel dans l’organisation des garderies et de la surveillance. Les mesures transitoires prévues par la Région wallonne s’inscrivent dans l’attente d’une réforme plus large, actuellement en préparation, qui devra garantir la soutenabilité du système et une plus grande stabilité pour ces travailleurs souvent confrontés à la précarité.

Parallèlement, j’ai veillé à inscrire le point à l’ordre du jour de la prochaine conférence interministérielle Emploi (CIM Emploi) afin de maintenir le dialogue avec l’État fédéral et de défendre la prise en compte des besoins spécifiques du monde scolaire et de l’accueil extrascolaire. Soyez assuré, Monsieur le Député, que la Fédération Wallonie-Bruxelles continue d’agir de manière concertée avec la Région wallonne et l’État fédéral pour préserver le service rendu aux enfants et la dignité des travailleurs bénéficiant de l’ALE.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, vos réponses sont partielles et m’inquiètent. Vous parlez d’une étude qui sera finalisée en juin 2026, alors que les mesures du gouvernement fédéral seront d’application dès le mois de janvier 2026. Les écoles, les élèves et les travailleurs vont devoir faire face à des problèmes très concrets dans quelques mois.

Vous dites que vous cherchez des solutions pérennes. Cela signifie que, pour l’instant, vous n’en avez pas. Or, dans deux ou trois mois, les écoles vont perdre des travailleurs bénéficiant de l’ALE. Vous soulignez que, même exclus du chômage, ces travailleurs pourront continuer à exercer sous contrat ALE, ce qui veut dire que l’on va encore les précariser davantage. C’est peut-être une solution pour les écoles, mais pas pour ces travailleurs, ni pour les familles.

Votre réponse n’est de nature à rassurer ni les agences locales pour l’emploi, ni les travailleurs, ni les écoles. Nous continuerons à suivre attentivement l’évolution de ce dossier.

12.34 Question de Mme Éliane Tillieux, intitulée «Annulation de la visite de l’Institut Saint-Joseph de Jambes»

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, à la suite des mesures d’économies que vous avez décidées dans l’enseignement qualifiant, l’Institut Saint-Joseph de Jambes vous avait adressé une invitation à venir constater ses réalités de terrain. Vous avez accepté l’invitation et votre visite était programmée le 9 septembre dernier. La direction, les enseignants et les élèves l’avaient préparée depuis des mois.

Tous sont donc tombés des nues en découvrant votre décision d’annuler la visite, au départ pour des raisons d’agenda puis, comme vous l’avez expliqué tout à l’heure, pour des raisons médicales. Ce flou sur les raisons de l’annulation entretient un certain malaise. En tout cas, votre décision de ne pas vous rendre dans l’établissement a été très mal perçue. Elle a provoqué la surprise, mais aussi une certaine amertume dans le chef des enseignants, de l’équipe éducative, de la direction et des élèves, bien entendu.

Allez-vous reprogrammer cette visite? Si oui, dans quel délai? Depuis votre réforme budgétaire de l’enseignement qualifiant, combien d’établissements appartenant à ce type d’enseignement avez-vous visités? Lesquels? Certains d’entre eux étaient-ils concernés par les restrictions d’accès aux septièmes années, au-delà de la réduction linéaire du nombre total de périodes professeurs (NTPP)?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Éducation et de l’Enseignement pour adultes. – Je remercie l’Institut Saint-Joseph de Jambes pour son invitation et pour le travail de préparation effectué par la direction, les enseignants et les élèves en vue de ma visite initialement prévue le 9 septembre. Je comprends bien la déception suscitée par le report de notre rencontre, qui s’inscrit dans le cadre d’un programme de visites d’écoles dans la

province de Namur. La décision d'annulation a été prise et annoncée la veille, en tout début d'après-midi, en raison d'un rendez-vous médical urgent. Pour ne rien vous cacher, j'ai souffert d'un blocage du dos qui m'a obligé à solliciter un rendez-vous tôt le matin même et à prendre des antidouleurs. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas pu me rendre à Jambes ce matin-là. Malgré cette contrainte, j'ai pu, grâce aux antidouleurs, maintenir la visite d'une école à Ciney prévue plus tard dans la journée, à un moment plus compatible avec mon rendez-vous médical.

Maintenir des liens avec le terrain reste une priorité constante dans mon action ministérielle. Dans ce contexte, j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs établissements d'enseignement concernés par la réforme de l'enseignement qualifiant. J'en visite chaque semaine: ce fut le cas de l'Institut Saint-Joseph de Ciney le 9 septembre et de l'Institut Don Bosco de Verviers précédemment. D'autres visites sont programmées au cours des prochaines semaines.

J'ai bien sûr téléphoné à la directrice de l'Institut Saint-Joseph et une nouvelle réunion est fixée le 19 septembre prochain, en présence de la présidente du pouvoir organisateur de l'établissement, afin d'échanger directement sur les impacts de la réforme de l'enseignement qualifiant et les réalités de l'institut. Je continue de m'engager pleinement pour maintenir un dialogue ouvert et constructif avec les équipes éducatives et veiller à ce que les décisions prises soient attentivement suivies sur le terrain.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, vous avez donc visité deux établissements. Pour ce qui est de l'Institut Saint-Joseph de Jambes, vous avez indiqué qu'une réunion était prévue prochainement. Dois-je comprendre qu'il ne s'agit pas d'une visite?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – J'ai indiqué que j'étais disponible pour une nouvelle visite et les responsables de l'établissement m'ont indiqué qu'elles souhaitaient venir à Bruxelles. Elles viendront donc le vendredi 19 septembre.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Elles souhaitaient donc venir à Bruxelles. Dont acte.

13 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales de M. Martin Casier à M. Adrien Doli-mont, ministre de la Recherche, intitulées «Participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le développement du télescope Einstein» et «Vers un partage de la responsabilité de la contraception et une sensibilisation à l'existence des différents types de contraception, plus particulièrement masculine», sont reportées.

La question orale de M. Ibrahim Dönmez à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement

pour adultes, intitulée «Flou persistant autour du dispositif des cantines scolaires», est reportée.

Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Raisons du recours aux jurys de l'enseignement secondaire et objectifs de la Déclaration de politique communautaire (DPC) en matière d'enseignement à domicile», de Mme Dorothée De Rodder, intitulées «Interdiction du port de signes convictionnels à l'école», «Les élèves majeurs dûment inscrits en 2024-2025 peuvent-ils, oui ou non, s'inscrire en troisième ou quatrième année secondaire cette année scolaire 2025-2026?» et «Alignement des calendriers scolaires», de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Diminution importante des aides accordées aux établissements d'enseignement fondamental sinistrés lors des terribles inondations de juillet 2021», de M. Ersel Kaynak, intitulées «Quels impacts pour les enseignants de l'accord de l'été du gouvernement fédéral?» et «Relèvement du seuil de réussite à 60 %», et de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Réduction des aides à l'emploi», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 22h55.*